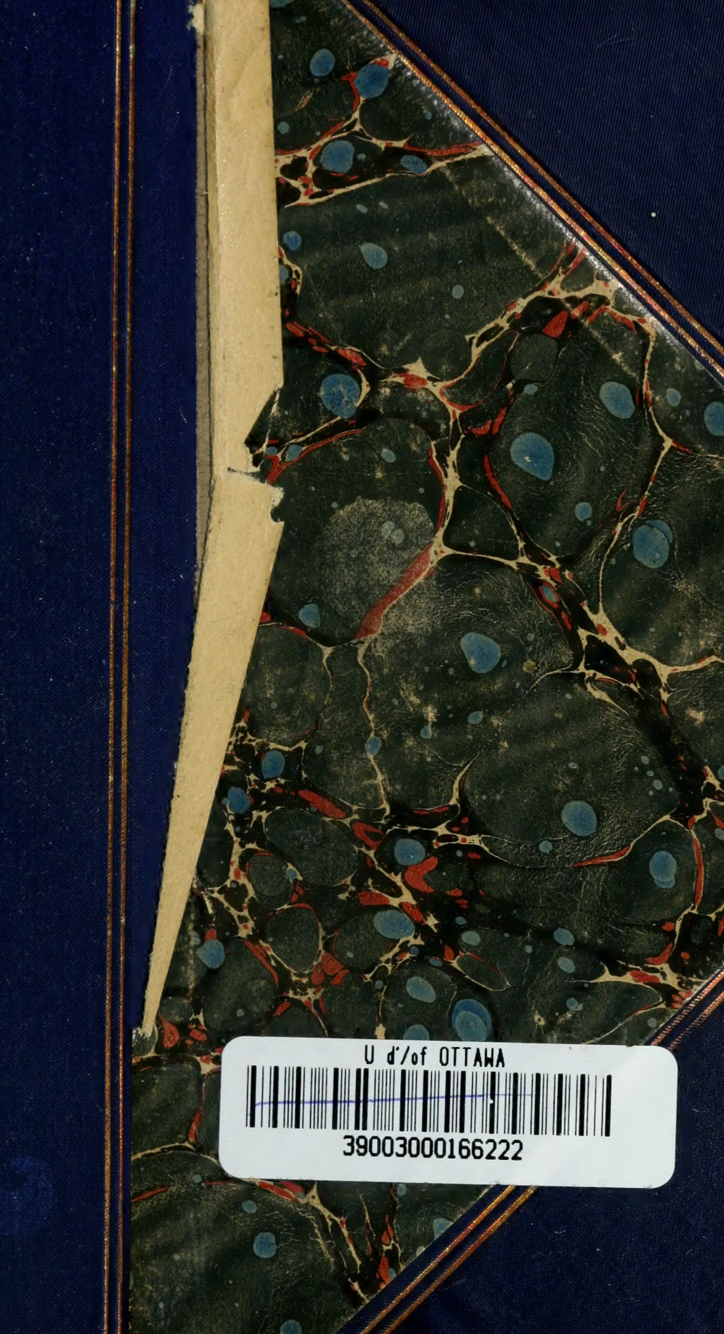


Sep 12, 1960

"LES SAINTS"

S[t] Léon le Grand

(V[e] SIÈCLE)

par

ADOLPHE REGNIER

Victor Lecoffre

S[t] Léon le Grand

"LES SAINTS"

Collection publiée sous la direction de M. Henri JOLY, de l'Institut.

DERNIERS VOLUMES PARUS :

Saint Léger, par le R. P. Camerlinck.
Saint Ferdinand III, par Joseph Laurentie.
Saint Sidoine Apollinaire, par Paul Allard. *Deuxième édition.*
La Bse Mère Barat, par Geoffroy de Grandmaison. *Cinquième édit.*
La Vénérable Anne-Marie Javouhey, par M. l'abbé V. Caillard. *Deuxième édition.*
Saint Thomas Becket, par Mgr Demimuid. *Deuxième édition.*
Saint Benoît Joseph Labre, par M. Mantenay. *Deuxième édition.*
Saint Séverin, par André Baudrillart.
Sainte Mélanie, par Georges Goyau. *Cinquième édition.*
Saint Pierre Damien, par Dom Réginald Biron. *Deuxième édition.*
Les Martyrs de Gorcum, par Hubert Meuffels. *Deuxième édition.*
Sainte Hélène, par le R. P. Rouillon. *Deuxième édition.*
Saint Martin, par Adolphe Regnier. *Deuxième édition.*
Saint Eloi, par Paul Parsy. *Deuxième édition.*
Le Bienheureux Père Eudes, par Henri Joly. *Troisième édition.*
Madame Louise de France, la Vénérable Thérèse de Saint-Augustin, par Geoffroy de Grandmaison. *Quatrième édition.*
Sainte Colette, par André Pidoux. *Deuxième édition.*
Le Bx Fra Angelico de Fiesole, par Henry Cochin. *4e édition.*
Saint Théodore, par l'abbé E. Marin. *Deuxième édition.*
Saint Pierre, par L.-Cl. Fillion. *Deuxième édition.*
Saint François de Borgia, par Pierre Suau. *Deuxième édition*
Saint Colomban, par l'abbé Eug. Martin. *Deuxième édition.*
Saint Odon, par Dom du Bourg. *Deuxième édition.*
Le Bx Curé d'Ars, par Joseph Vianey. *Vingtième édition.*
La Sainte Vierge, par René-Marie de la Broise. *Cinquième édition.*
Les Carmélites de Compiègne, par Victor Pierre. *5e édition.*
Saint Paulin de Nole, par André Baudrillart. *Deuxième édition.*
Saint Irénée, par Albert Dufourcq. *Deuxième édition.*
La Bse Jeanne de Lestonnac, par l'Abbé R. Couzard. *2e édition.*
Saint Léon IX, par l'Abbé Eug. Martin. *Deuxième édition.*
Saint Wandrille, par Dom Besse. *Deuxième édition.*
Le Bx Thomas More, par Henri Bremond. *Troisième édition.*
Sainte Germaine Cousin, par L. et F. Veuillot. *Quatrième édition.*
La Bse Marie de l'Incarnation, Madame Acarie, par Emmanuel de Broglie. *Troisième édition.*
Sainte Hildegarde, par l'Abbé Paul Franche. *Deuxième édition.*
Saint Victrice, par l'Abbé E. Vacandard. *Deuxième édition.*
Saint Alphonse de Liguori, par J. Angot des Rotours. *3e édition.*
Le Bx Grignion de Montfort, par Ernest Jac. *Troisième édition.*
Saint Hilaire, par le R. P. Largent. *Troisième édition.*
Saint Boniface, par G. Kurth. *Troisième édition.*
Saint Gaëtan, par R. de Maulde la Clavière. *Deuxième édition.*
Sainte Thérèse, par Henri Joly. *Neuvième édition.*
Saint Yves, par Ch. de la Roncière. *Troisième édition.*
Sainte Odile, par Henri Welschinger. *Quatrième édition.*
Saint Antoine de Padoue, par l'Abbé A. Lepitre. *Quatrième édition.*
Sainte Gertrude, par Gabriel Ledos. *Quatrième édition.*
Saint Jean-Baptiste de la Salle, par A. Delaire. *Cinquième édition.*
La Bienheureuse Jeanne d'Arc, par L. Petit de Julleville. *10e édit.*

***Chaque volume se vend séparément. Broché.* 2 fr.**
***Avec reliure spéciale. . .* 3 fr.**

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

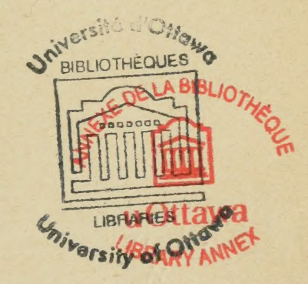
"LES SAINTS"

St Léon le Grand

(Ve SIÈCLE)

par

ADOLPHE REGNIER



PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
J. GABALDA & Cie
RUE BONAPARTE, 90

1910



IMPRIMATUR :

Parisiis, die 26ª maii 1910.

ALFRED BAUDRILLART,
vic. gen. rect.

SAINT LÉON LE GRAND

I

INTRODUCTION. — SAINT LÉON JUSQU'A SON PONTIFICAT.

Le cinquième siècle de l'ère chrétienne a vu mourir l'Empire d'Occident, l'héritier le plus direct de la grandeur romaine, qui succombait à la fois aux divisions intérieures et à l'envahissement irrésistible des Barbares. Il a vu les provinces plus ou moins romanisées se détacher peu à peu de la métropole, et, au milieu de luttes incessantes, tantôt contre l'Empire, tantôt contre de nouvelles invasions, conquérir les unes après les autres une vie nationale indépendante, en attendant que l'Italie elle-même, après bien des vicissitudes, finît par tomber tristement sous la domination de maîtres étrangers.

Saint Léon n'a pas assisté à l'accomplissement de cette ruine politique ; mais il a pu voir de près comment elle se préparait, car il a été appelé à prendre une part très importante aux événements de cette époque.

En effet, toute unité disparaissant peu à peu, sauf celle de l'Église, c'était elle qui devait accepter la tâche surhumaine de rallier, en les assimilant, tant d'éléments aussi hostiles que disparates.

Cette œuvre d'assimilation, l'Empire avait su l'entreprendre, et il l'avait poursuivie pendant bien des années avec une habileté et un succès incontestables. Mais sa merveilleuse politique finissait par être vaincue par les circonstances : sa grandeur même était une cause de division et de dislocation de plus en plus irrémédiables ; il était impuissant à maintenir dans la soumission les provinces qu'il ne pouvait plus défendre contre les invasions, il voyait autour de lui la force et l'audace des Barbares augmenter de jour en jour, et lui qui se glorifiait jadis de gouverner le monde, il abandonnait les uns après les autres les derniers débris de sa puissance politique.

Son rôle finissait donc, et la belle unité qu'il avait su maintenir pendant tant de siècles allait disparaître avec lui, si une autre société plus vivace n'avait su l'entretenir par de nouveaux moyens et sous une forme nouvelle.

C'est ainsi qu'à travers tous les bouleversements et toutes les catastrophes, Rome demeure toujours la tête des nations. « Vaincue, elle complète ce que ses victoires laissaient inachevé. De la violence on la voit passer à la persuasion, de l'oppression à la justice, du commandement hautain aux enseignements du droit et de la charité, et, reine dans la paix comme dans la guerre, elle domine toujours le monde. L'instrument qu'elle a voulu briser dans ses jours d'orgueil est souvent celui qui la relève de l'abaissement et la sauve.... Comme elle s'assimilait

naguère ses sujets, elle s'assimile maintenant ses maîtres[1]. »

Mais l'Église elle-même, au moment de voir disparaître ses alliés et de continuer seule la grande œuvre commencée, dans quel état se trouve-t-elle? Nous la voyons divisée par de nombreuses hérésies, dont les enseignements hardis et funestes jettent le trouble dans les consciences, tandis que leur puissance et leurs violences répandent quelquefois la terreur parmi des populations entières. Un regard purement humain ne jugerait peut-être pas sa situation beaucoup meilleure que celle de l'Empire agonisant.

Le chef de la chrétienté était donc non seulement obligé de suppléer, autant que possible, à l'insuffisance des pouvoirs politiques, de plus en plus incapables de soulager les misères et de défendre les opprimés; il devait encore lutter sans cesse pour maintenir l'unité de l'Église, constamment attaquée par des ennemis puissants et audacieux, et pour conserver, malgré l'envahissement des doctrines nouvelles, l'intégrité de la foi des apôtres, sous la suprématie légitime et nécessaire du siège de saint Pierre.

La tâche était si rude et si délicate à la fois, si pleine de difficultés de toute nature, que seul un grand politique et un grand saint, assisté par la grâce divine, pouvait être capable d'en venir à bout.

Nous ne connaissons pas la date de la naissance de saint Léon. La comparaison avec les dates des

1. Amédée Thierry, *Récits de l'histoire romaine au Ve siècle*, Paris, 1860, in-8°. Préface, pp. XVI et suiv.

principaux événements de sa vie nous permet tout au plus de présumer qu'il naquit dans les dix dernières années du IV[e] siècle.

Anastase le Bibliothécaire, qui écrivait au IX[e] siècle, nous dit qu'il était toscan et fils de Quintianus[1]. Il n'y a pas de raison de contester le nom de son père; mais ce qu'Anastase, et d'autres historiens d'après lui, nous disent de son lieu d'origine, ne paraît pas s'accorder avec les témoignages contemporains. Non seulement saint Prosper, qui fut l'ami de saint Léon, nomme expressément la ville de Rome comme la patrie de celui-ci[2]; mais lui-même se sert de la même expression d'une manière qui ne laisse guère de doute, lorsque, pour s'excuser de ne pas assister au concile qui se préparait à Éphèse, il écrit à l'impératrice Pulchérie que, dans les circonstances présentes, il ne peut « abandonner sa patrie et le siège apostolique[3] ». Il est donc fort probable que, si sa famille était d'origine toscane, lui du moins il est né à Rome.

Nous ignorons quel était le rang social de ses parents, mais sa science et la pureté de son style semblent bien montrer qu'il avait reçu une très bonne éducation.

1. « Leo, natione tuscus, ex patre Quintiano... » (*Historia de vitis romanorum pontificum,* XLIII.)

2. « Igitur Leo diaconus legatione publica accitus et gaudenti *patriae* praesentatus... » (*Chronicon*, Valentiniano V et Anatolio coss.)

3. « Rerum praesentium nimis incerta conditio a tantae urbis populis me abesse non sineret, et in desperationem quandam animi tumultuantium mitterentur, si pro occasione causae ecclesiasticae viderer *patriam* et sedem apostolicam velle deserere. » (*Epist.* XXXI, 4.) — Voy. Quesnel, *Dissert. de vita s. Leonis*, dans l'éd. des Ballerini, pp. 399.

Le P. Quesnel pense qu'il fut baptisé à Rome (ce qui n'a rien d'ailleurs que de très vraisemblable), et par les mains de celui qui fut plus tard le pape saint Zosime[1].

Bref, nous ne savons à peu près rien de sa vie jusqu'à l'année 418. A cette époque, un acolyte du nom de Léon fut envoyé à Carthage, pour porter à l'évêque Aurélius la condamnation des pélagiens par le pape Zosime. A la lettre du pape était jointe une brève épître de Sixte, prêtre de la sainte église romaine, celui qui devait succéder à Célestin Ier sur le trône pontifical. Saint Augustin parle à plusieurs reprises de cette épître dans les lettres qu'il écrit lui-même au prêtre Sixte, et il y nomme, au moins une fois, l'acolyte Léon[2]. Tout porte à croire qu'il s'agit bien ici de Léon le Grand : la date de l'ambassade, la confiance dont il jouissait certainement alors et qui est bien prouvée par les missions de même nature qui lui furent confiées dans la suite, enfin sa connaissance profonde des différentes doctrines qui avaient cours de son temps, et du pélagianisme en particulier.

On ne sait en quelle année il fut fait diacre; mais ce fut probablement sous le pontificat de Célestin, pendant lequel il jouissait déjà d'une grande autorité. C'est sous ce pontificat que Cassien écrivit son traité de l'Incarnation, dont Gennade parle en ces termes : « C'est à la prière de Léon, archidiacre de la ville de Rome dont il fut plus tard l'évêque, que Cassien écrivit ses sept livres sur l'Incarnation, pour réfuter

1. Quesnel, *Vita s. L.*, p. 400. — Vigilius, *Contra Eutychetem*, lib. IV.
2. Saint Augustin, *Epist.* CXCI et CXCIV.

Nestorius. C'est alors qu'il cessa d'écrire en terminant sa vie, à Marseille, sous le règne de Théodose et de Valentinien[1]. » La préface de cet ouvrage, sous forme d'une épître adressée à Léon, dit très clairement que ce furent les conseils pressants de celui-ci qui déterminèrent l'auteur à l'entreprendre.

En 431, c'est à lui que s'adresse saint Cyrille pour le prier de s'opposer aux projets ambitieux de Juvénal de Jérusalem. Nous trouvons le fait raconté par Léon lui-même dans une lettre à Maxime, évêque d'Antioche, où il s'applique à démontrer par des exemples que tout ce qui est contraire aux canons de Nicée a toujours été jugé inacceptable. « Au concile d'Ephèse, dit-il[2], qui condamna l'impie Nestorius et sa doctrine, l'évêque Juvénal crut pouvoir parvenir à se faire déclarer patriarche de la Palestine, et voulut appuyer son audace extrême sur des écrits fictifs. Cyrille, évêque d'Alexandrie, de sainte mémoire, indigné à bon droit de ses menées, me fit savoir par une lettre quel était l'objet de son ambition ; et il me pria avec instance de faire en sorte que personne ne prêtât son concours à cette injuste entreprise[3]. »

Ensuite, si l'on ne tient pas compte de quelques

1. *De vir. illustr.*, 61.
2. *Epist.* CXIX, 4.
3. On a soutenu que le traité *De la grâce et du libre arbitre*, les livres *De la vocation des gentils* et la *Lettre à la vierge Démétriade* dataient à peu près de cette époque et étaient dus à la plume de saint Léon. Comme il est fort probable qu'aucun de ces trois ouvrages n'est de lui, nous nous contenterons de renvoyer aux *Dissertations* II, III et IV de Quesnel, et aux observations que les Ballerini y ont jointes dans leur édition des œuvres de Léon le Grand.

événements, certainement légendaires et médiocrement intéressants, qu'il serait trop long de rapporter ici, il faut arriver sans transition à l'année 439. « En cette année, nous dit saint Prosper d'Aquitaine dans sa trop brève mais très précieuse chronique[1], Julien d'Eclane, qui avait favorisé très ouvertement l'erreur des Pélagiens, mais qui était possédé d'un désir immodéré de recouvrer son évêché perdu, s'efforça de rentrer dans la communion de l'Église en multipliant les artifices pour faire croire à sa conversion. Mais le pape Sixte, à l'instigation du diacre Léon, sut déjouer ces embûches et arrêta complètement cette funeste entreprise. »

Nous voyons par là quelle était déjà l'autorité du diacre Léon, dont les papes recherchaient et suivaient les conseils dans les circonstances les plus graves du gouvernement de l'Église.

Et, si l'on avait une pleine confiance dans sa sagesse et dans sa perspicacité, qui savaient deviner les ruses des hérétiques et écarter les séducteurs du troupeau fidèle, on n'en avait pas moins dans son éloquence et son habileté diplomatique, auxquelles on avait recours même dans les affaires profanes. En cette même année 439, un différend s'éleva, nous ne savons à quel propos, entre Aëtius et Albinus, généraux de l'armée romaine en Gaule. Leur querelle menaçait de dégénérer en guerre civile, et cela dans un moment où les Barbares étaient un danger perpétuel pour l'Empire, alors gouverné par Placidie, veuve de Constance, et par son fils Valentinien III, qui n'était âgé que de vingt et un ans.

1. *Chron.* ad ann. 439.

Léon fut envoyé, peut-être par Placidie elle-même, pour mettre la paix entre les deux rivaux. Nous sommes en droit de conclure, tant du texte de Prosper[1] que de l'ensemble des événements contemporains, qu'il réussit dans sa mission. Néanmoins, il était encore en Gaule lorsque mourut Sixte III, au mois d'août de l'année 440[2]. La voix publique fut unanime à désigner Léon comme son successeur, et une députation lui fut envoyée pour le prier d'accepter le souverain pontificat et le ramener triomphalement dans sa patrie. Rome resta en cette occasion plus de quarante jours sans pontife, attendant le retour de celui qu'elle avait choisi avec beaucoup de patience, de calme et de confiance. Ce délai ne nous paraît pas aussi long qu'il parut l'être aux contemporains, ou du moins à saint Prosper[3]; il est probable néanmoins que Léon ne fit attendre ainsi ses concitoyens que parce qu'il voulut, avant de quitter les Gaules, terminer à souhait l'importante mission qui lui avait été confiée. Il fut ordonné dès son retour, vraisemblablement dans les derniers jours de septembre de l'an 440, et devint ainsi le quarante-septième évêque de l'église de Rome. Or, depuis saint Pierre, le premier pape, le titre d'évêque de Rome était inséparable

1. « ... Quem tum inter Aetium et Albinum *amicitias redintegrantem* Galliae detinebant. » (*Chron.* ad ann. 440.)

2. Le 11 août, suivant les Ballerini. Voy. leur édition de saint Léon, t. II, col. 411, note 2. — Quesnel fait erreur lorsqu'il nous dit que Prosper place la mort de ce pontife au 1er jour des calendes d'avril.

3. « Defuncto Xisto episcopo, XL amplius diebus romana ecclesia sine antistite fuit, mirabili pace atque patientia praesentiam diaconi Leonis exspectans. » (Prosper, *Ibid.*)

de celui de chef légitime de toute la chrétienté.

Ce titre était non seulement un insigne honneur, que Léon accepta avec autant de simplicité que de modestie, se réjouissant « de servir plus que de commander[1] » ; c'était plus encore, surtout à cette époque critique, une charge énorme et une responsabilité effrayante, que le nouveau pape ne se dissimulait en aucune façon. « Si le sacerdoce, dit-il[2], impose des obligations à tous les prêtres, combien cette obligation est pour nous plus lourde et plus étroite ! Car la grandeur même de l'œuvre entreprise devient une occasion très fréquente de faillir. En effet, si chaque pasteur conduit son troupeau avec une sollicitude particulière, sachant qu'il devra rendre compte des brebis qui lui sont confiées, nous devons, nous, prendre part aux soucis de tous, et il n'est aucune partie du ministère qui nous soit étrangère. Comme le monde entier a recours au siège du bienheureux apôtre Pierre, et que l'on attend de nous qui l'occupons cet amour de l'Église universelle qui a été recommandé à cet apôtre par Notre-Seigneur, nous portons une charge d'autant plus lourde que nous avons de plus grands devoirs envers tout le monde. »

Bien rarement en effet, tant avant qu'après saint Léon, le chef de l'Église eut besoin d'un pareil ensemble de qualités rares et très diverses pour n'être pas inférieur à une tâche que les circonstances politiques et religieuses, non moins que l'état des esprits, rendaient de jour en jour plus difficile,

1. « ... Illi [Petro]... cujus sedi non tam praesidere quam servire gaudemus. » (*Serm.* V, 5.)
2. *Serm.* V, 2.

et qui pouvait paraître désespérante pour des forces humaines. Toutes les vieilles bases de l'ancienne société semblaient s'écrouler sans remède, et l'on ne croyait plus à tout ce qui avait fait sa force. « L'antique empire, dit Arendt[1], dont la naissance remontait à près de quinze siècles, ressemblait alors à un cadavre tombé depuis longtemps en putréfaction, et qui n'a plus besoin que d'être poussé par une main hardie pour retomber dans le néant d'où il est sorti. » Lui qui avait compris le monde, il ne comprenait plus guère que l'Italie, et pour combien de temps encore? Autour de lui s'établissaient de toutes parts, au milieu de luttes meurtrières qui portaient partout la désolation, les puissances jeunes et vivaces des Barbares. Les Bretons dans leur île éloignée, les Francs et les Burgondes en Gaule, les Wisigoths en Espagne avaient secoué le joug, et ils imposaient leur domination ou la défendaient contre des populations rivales. Genséric et ses Vandales, après avoir passé d'Espagne en Afrique, venaient de s'emparer de Carthage et de forcer l'empereur Valentinien à une paix humiliante; et ils ne devaient pas s'arrêter là. Enfin les Huns, ces barbares asiatiques si différents des peuples de l'Europe qu'ils leur paraissaient plus semblables à des bêtes fauves qu'à des hommes, les Huns, quoique éloignés encore, ne devaient pas tarder à envahir l'Occident, à y répandre la terreur parmi les vainqueurs comme parmi les vaincus, et à porter insolemment leurs armes victorieuses jusque sous les murs de Rome.

1. *Leo der Grosse und seine Zeit*, Mainz, 1835, in-8°, p. 202.

Tout semblait se désagréger ; l'ordre de choses établi s'en allait à vue d'œil, les lois jadis respectées perdaient leur force en perdant leur sanction, et, le trouble passant jusque dans les consciences, les croyances religieuses elles-mêmes se trouvaient ébranlées. Des doctrines nouvelles naissaient en plusieurs endroits, qui séduisaient par leur nouveauté même, tandis que les anciennes hérésies reprenaient de la vigueur dans l'espérance peut-être que l'Église allait bientôt sombrer en même temps que l'Empire.

Ce qui donnait une grande force matérielle à cette invasion de l'erreur, c'est que la plupart des peuples qui attaquaient l'Empire et le pénétraient de tous côtés étaient hérétiques ou idolâtres. Les Vandales, qui dévastaient les églises d'Afrique, étaient ariens. Les manichéens, chassés par eux de Carthage, s'étaient répandus en Italie, même à Rome. Les pélagiens infestaient le nord de l'Italie, les priscillianistes l'Espagne. Enfin les nestoriens répandaient leurs erreurs en Orient, où Eutychès, sous prétexte de les combattre, devait bientôt donner naissance à une nouvelle hérésie.

Que les persécutions, loin d'abattre l'Église comme ses ennemis l'espéraient, n'aient fait que la grandir, la fortifier et l'étendre, il n'y a rien là de bien surprenant : c'est l'effet ordinaire des persécutions. Mais il n'en est pas de même des divisions. « Tout royaume divisé contre lui-même sera désolé, » dit l'Évangile[1] ; et toute la suite de l'histoire humaine nous montre assez combien cette parole est vraie.

1. Luc., XI, 17.

Ils le savent bien, ceux qui, voyant l'insuffisance des moyens violents, cherchent à susciter sournoisement les schismes parmi les catholiques. Or, si l'Église, au sens propre du mot, n'a jamais été divisée, ceux qui prétendaient en faire partie l'étaient profondément au temps de saint Léon; les sectes se multipliaient, elles grandissaient de jour en jour en puissance et en audace, et c'est merveille que le gouvernement d'un homme ait pu non seulement résister victorieusement à ce flot toujours montant, mais rétablir autant qu'il l'a fait la paix et l'unité dans le monde chrétien.

« Il n'y a pas un pape, dit le R. P. Grisar[1], avant Léon le Grand, et pas un depuis lui jusqu'à Grégoire le Grand, à qui il ait été donné par les circonstances d'exercer une action aussi décisive et aussi durable sur la marche des affaires de l'Église et de l'Empire. .... Il maintint vivante, d'une manière providentielle, la conscience de l'unité ecclésiastique. »

Cette belle unité, absolument unique dans l'histoire du monde, enviée par les sectes rivales et constamment attaquée par les ennemis du nom chrétien, est une des plus grandes forces du catholicisme. Saint Léon l'a affirmée une fois de plus, il l'a maintenue vigoureusement à travers les plus grands dangers, et il a conservé intactes les antiques traditions dont l'Église s'inspire encore aujourd'hui, au milieu de ces luttes perpétuelles qui ne l'étonnent pas, puisqu'elles lui ont été prédites, il y a dix-huit siècles, par son divin fondateur.

1. *Hist. de Rome et des papes*, trad. par E.-G. Ledos, t. I (Paris, 1906), p. 321.

II

SAINT LÉON PAPE. — SA PRÉDICATION. — SES PREMIÈRES MESURES CONTRE LES HÉRÉTIQUES ET DANS LA DISCIPLINE DE L'ÉGLISE.

De tous les personnages auxquels la voix des siècles a décerné le nom de grand, aucun ne devait mieux le mériter que le pape Léon Ier[1]. Esprit pratique autant qu'élevé, doué d'une vue rapide et sûre des hommes et des événements, il était de plus admirablement préparé à sa tâche par la part qu'il avait déjà prise au gouvernement de l'Église. Il connaissait son état, ses besoins, ses ennemis. Aussi, bien que nous manquions de renseignements certains sur les premiers temps de son pontificat, pouvons-nous dire sans hésiter que sa généreuse activité sut pourvoir tout de suite au plus pressé.

Il s'entoura sans doute de conseillers bien choisis, capables de remplir auprès de lui l'office qu'il avait rempli lui-même auprès de ses prédécesseurs ; et

1. Ce titre pourtant ne paraît lui avoir été donné, au moins de façon habituelle, que bien longtemps après sa mort, et l'on ne le trouve guère dans les auteurs anciens.

parmi eux, personne ne méritait mieux la confiance du nouveau pape que saint Prosper d'Aquitaine, que sa piété, sa grande doctrine et une certaine conformité de caractère devaient rendre cher à saint Léon. Ils s'étaient connus, croit-on, le jour où Prosper était venu à Rome pour y défendre saint Augustin contre ses ennemis devant le pape Célestin. Il avait une connaissance approfondie des hérésies de son temps, comme le montrent l'histoire de sa vie et ses écrits, surtout son poème *Des ingrats,* dirigé contre les semi-pélagiens, qui ne voulaient pas reconnaître la nécessité de la grâce divine [1]. Personne mieux que lui n'était donc capable de seconder le souverain pontife dans sa tâche difficile, comme personne n'était mieux en état de nous laisser un compte rendu fidèle des grands événements contemporains. Il l'a fait sous forme d'une chronique très claire et très concise, dont la seconde moitié est une des meilleures sources de l'histoire de son siècle ; mais la sûreté de ses informations, la justesse de son esprit et son talent d'écrivain peuvent faire regretter qu'il n'ait pas eu l'idée de composer une véritable vie de saint Léon, qui serait aujourd'hui d'un prix inestimable : il aurait pu nous dire tout ce que la modestie du grand pape a laissé de côté dans ses propres écrits, sur sa naissance, ses premières années, son caractère, les habitudes de sa vie privée ; il nous eût

1. Les pélagiens proprement dits avaient été condamnés par les conciles de Milève en 416, de Carthage en 418, puis par le concile œcuménique d'Éphèse en 431. Mais le moine Jean Cassien, qui avait été un des principaux adversaires de saint Augustin dans les controverses sur la grâce, sut ressusciter un pélagianisme mitigé, connu sous le nom de semi-pélagianisme, qui persista longtemps encore.

peut-être laissé un *Léon Ier intime* (comme on dit aujourd'hui), qui eût été fort attachant, et que nous ne pouvons plus guère que soupçonner à présent. Mais nous trouvons assez de sujets d'admiration dans les grandes actions de cette belle vie, si bien remplie que l'on est tenté de se demander si les petits côtés ordinaires de la vie humaine ont jamais pu y trouver place.

La prédication fut bien certainement une des occupations auxquelles il réserva une bonne part de son activité et de son temps. Loin de s'en dispenser, il la regardait comme un devoir, ainsi qu'il nous le dit lui-même à plusieurs reprises [1]; et l'on ne s'explique guère comment Sozomène a pu écrire que les papes ne prêchaient pas devant le peuple [2]. Saint Léon aimait à parler au peuple, et il savait admirablement lui parler, comme le prouve la belle collection de sermons qu'il nous a laissée. Il y sait parfaitement concilier le ton familier qui convient aux homélies avec la grandeur des sujets dont il entretenait ses auditeurs. Quoique ces discours soient d'ordinaire assez courts, il s'entend merveilleusement à y mettre tout en œuvre pour frapper les esprits, pour émouvoir les cœurs et pour élever les âmes : l'appel aux nobles

1. « Tamen, ut nihil vobis nostri desit officii, loqui de eadem [festivitate] quod Dominus donaverit audebo. » (*Serm.* XXIII, *in Epiphaniae sollennitate* III, c. 1.) — « Non est tamen liberum sacerdoti in tanto divinae misericordiae sacramento fidelis populi auribus subtrahere sermonis officium. » (*Serm.* LXII, *de passione Domini* XI, c. 1.) — Voy. encore *Serm.* LVIII, 1; LXXII, 1.

2. *Hist. eccl.*, l. VII, c. XIX. Voy. la *Dissertatio Ia* de Quesnel, avec les notes des Ballerini, dans leur éd. de saint Léon, t. II, col. 417 et suiv.

sentiments, le raisonnement, l'histoire religieuse et le dogme y sont mélangés avec une habileté qui paraît sans art, mais qui laisse l'impression d'une œuvre vraie, belle, complète et digne d'inspirer toute confiance, parce qu'on la sent fondée solidement sur l'Écriture sainte, dont elle invoque souvent le témoignage, et dont elle garde toute la grandeur, toute la grâce et tout le parfum. On en peut juger par cette petite homélie, qui a été prêchée à l'occasion de la fête de Noël :

« C'est en ce jour, mes bien-aimés, que notre Sauveur est né : réjouissons-nous donc. Car la tristesse n'a pas de raison d'être, le jour où l'on célèbre la naissance de la vie, la fin de la crainte de la mort, et la joie de l'éternité qui nous est promise. Personne n'est exclu de la joie de cette fête, car la cause en est commune à tous : comme Notre-Seigneur, le vainqueur du péché et de la mort, n'a trouvé personne exempt de faute, il est venu pour sauver tous les hommes. Que le juste triomphe, parce que sa récompense est proche. Que le pécheur se réjouisse, parce que le pardon lui est offert. Que le gentil prenne courage, parce qu'il est appelé à la vie. Car, lorsque les temps furent accomplis, selon les desseins impénétrables de la Providence, le fils de Dieu s'est uni à la nature humaine pour la réconcilier avec son créateur, afin que le démon, inventeur de la mort, fût vaincu à son tour par la nature même qu'il avait vaincue le premier. Et cette lutte, engagée pour nous, a été soutenue avec une singulière et bien remarquable égalité, puisque le Dieu tout-puissant n'a pas attaqué cet ennemi cruel avec tout l'éclat de sa majesté, mais dans l'humilité de notre condi-

tion, lui opposant une nature semblable à la nôtre, mortelle comme elle, mais exempte de péché. Car on ne peut appliquer à la naissance de Jésus-Christ ce qui a été dit de tous les hommes : *Personne n'est exempt de souillure, pas même l'enfant qui n'a encore vécu qu'un jour sur la terre*[1]. En effet, cette naissance admirable fut préservée de la concupiscence de la chair, et elle échappe à la loi du péché.

« Une vierge de la maison royale de David est choisie pour être la mère du Seigneur, et elle conçoit en esprit, avant de le concevoir dans son corps, cet enfant à la fois divin et humain. Et de peur que, dans son ignorance des desseins de Dieu, elle ne soit étonnée par leurs effets merveilleux, un ange vient s'entretenir avec elle pour l'avertir de l'opération du Saint-Esprit. Elle sait qu'elle ne perdra rien de sa pureté en devenant la mère de Dieu. Comment refuserait-elle de croire à cette conception extraordinaire, quand elle lui est annoncée de la part du Très-Haut? D'ailleurs le témoignage d'un autre miracle vient d'avance confirmer sa foi : Élisabeth obtient une fécondité qu'elle ne pouvait plus espérer, et celui qui l'accorde à une femme stérile montre par là qu'il a le pouvoir de la donner même à une vierge.

« Ainsi donc le Verbe de Dieu, Dieu lui-même et fils de Dieu, qui était en Dieu dès le commencement, par qui tout a été créé et sans lequel rien n'a été créé, s'est fait homme pour délivrer l'homme de la mort éternelle : pour cela, il s'est abaissé jusqu'à notre humilité, mais sans diminuer sa majesté; de-

1. Job, XIV, 4, 5, selon les Septante.

venant ce qu'il n'était pas, tout en restant ce qu'il était, il a uni la vraie forme d'esclave à la forme dans laquelle il est égal à Dieu le Père[1], et il a lié entre elles les deux natures de telle sorte, qu'il n'a pas détruit la nature inférieure en la glorifiant, et qu'il n'a pas amoindri la nature supérieure en y ajoutant l'autre[2]. Les propriétés de ces deux natures restant donc entières, mais se réunissant dans la même personne, la majesté s'est alliée à l'humilité, la puissance à la faiblesse, l'éternité à la mortalité : afin d'acquitter la dette que nous avions contractée, la nature inaccessible à la souffrance s'est unie à celle qui peut souffrir; et le vrai Dieu s'est uni à un homme véritable dans la personne unique de Notre-Seigneur, afin que, seul médiateur entre Dieu et les hommes, il pût mourir comme homme et ressusciter comme Dieu, ainsi qu'il le fallait pour nous sauver. La naissance du Sauveur devait donc laisser intacte la virginité de sa mère, parce qu'en donnant le jour à la Vérité, elle ne pouvait rien perdre de sa chasteté. Voilà, mes bien-aimés, la naissance qui convenait au Christ, vertu et sagesse de Dieu ; c'est ainsi qu'il devint semblable à nous par son humanité, tout en restant supérieur à nous par sa divinité. Car il faut qu'il soit vraiment Dieu pour nous secourir, et vraiment homme pour nous donner l'exemple.

« Le jour de la naissance du Seigneur, les anges entonnent un chant d'allégresse : *Gloire à Dieu au*

1. *Philipp.*, II, 6, 7.
2. Les quelques lignes qui suivent se retrouvent, à quelques mots près, dans la lettre de Léon à Flavien (*epist.* XXVIII) qu'on lira plus loin.

plus haut des cieux; et ils promettent *la paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*[1]. Ils voient en effet que la Jérusalem céleste sera composée de toutes les nations de la terre. Combien la faiblesse humaine ne doit-elle pas se réjouir de cet effet inénarrable de la bonté divine, qui inspire une si grande joie au chœur glorieux des anges ?

« Nous devons donc, mes bien-aimés, rendre grâces à Dieu le Père, par son fils et dans le Saint-Esprit, de ce qu'il nous a tant aimés et de ce qu'il a eu pitié de nous : car *nous étions morts par le péché, et il nous a rendu la vie par le Christ*[2], en nous créant en quelque sorte une seconde fois pour faire de nous des êtres nouveaux. Dépouillons donc le vieil homme et renonçons à ses œuvres; admis à participer à la génération du Christ, renonçons aux œuvres de la chair. Reconnais ta dignité, ô chrétien : associé à la nature divine, ne retourne pas, par une indigne complaisance, à la honte du passé. Rappelle-toi quelle est la tête, quel est le corps dont tu es un membre. Rappelle-toi que tu as été arraché à la puissance des ténèbres, rendu à la lumière et transporté dans le royaume de Dieu. Par le sacrement du baptême, tu es devenu le temple du Saint-Esprit : crains de chasser, par ta mauvaise conduite, l'auguste habitant de ce temple, et de retomber par ta faute dans l'esclavage du démon; car tu as été racheté par le sang du Christ, et celui qui t'a racheté dans sa miséricorde te jugera selon la vérité. C'est lui qui règne avec le Père et le

1. Luc., II, 14.
2. *Eph.*, II, 5.

Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Amen[1]. »

En 443, première date certaine que nous puissions assigner aux actions de son pontificat, nous trouvons saint Léon occupé de pourvoir aux nécessités les plus diverses de l'Église. Tout en poursuivant dans le monde entier les réformes les plus urgentes, et en fixant la jurisprudence ecclésiastique dans une foule de questions dont la solution imparfaite était une cause de trouble dans la société chrétienne, il ne laisse pas de s'inquiéter de la date de la pâque pour l'année 444.

C'est au milieu de ces différentes préoccupations, sur lesquelles nous aurons à revenir plus d'une fois, qu'un danger plus pressant et tout voisin l'obligea de veiller sans retard à la sûreté de la ville de Rome.

Les manichéens, chassés d'Afrique par l'invasion des Vandales ariens, s'étaient répandus dans toute l'Italie, mais surtout à Rome, où ils pouvaient plus facilement se dissimuler, où ils se glissaient parmi les catholiques, assistaient à leurs cérémonies et prenaient part à leurs sacrements, malgré la différence profonde de leurs doctrines. Ces hérétiques en effet, comme le perse Manès qui avait fondé leur secte au IIIe siècle de notre ère, croyaient non pas à un Dieu unique et suprême, mais à deux principes créateurs, celui du bien et celui du mal, essentiellement contraires et perpétuellement en lutte; ils rejetaient tout l'Ancien Testament; ils niaient la réalité de la nativité du Christ selon la chair, prétendant qu'elle n'avait été que figurée, ainsi que sa passion et sa

1. *Serm.* XXI.

résurrection [1]; enfin ils croyaient voir en Manès lui-même le divin Paraclet annoncé au monde par Jésus [2].

Saint Léon, à plusieurs reprises, avertit le peuple de se garder d'eux et de la contagion de leurs erreurs, et il indique à quels signes on peut les reconnaître. Par exemple, ils ont coutume de jeûner le dimanche en l'honneur du soleil, et le lundi en l'honneur de la lune, parce qu'ils rendent un culte à ces astres, qu'ils regardent comme émanant particulièrement de la puissance de la lumière; ils communient sous l'espèce du pain, mais non sous celle du vin, parce que le vin, à leurs yeux, est un produit de la puissance des ténèbres [3].

Plus d'une fois, dans ses sermons, le pontife flétrit, avec son éloquence un peu véhémente mais qui part du cœur, cette secte impie et dangereuse dont le chef orgueilleux ne craignait pas de s'attribuer la divinité. « Afin, dit-il, de se donner l'air de suivre les enseignements d'un maître grand et sublime, ils professent que le Saint-Esprit est venu sur la terre en la personne de Manès; ainsi le Paraclet, promis par Notre-Seigneur, ne serait pas descendu avant la naissance de cet imposteur, qui séduit tant de malheureuses âmes; et l'Esprit de Dieu se serait incarné en lui de telle sorte que Manès lui-même ne serait autre que cet Esprit divin, qui par le moyen d'une langue et d'une voix humaines, annoncerait toute vérité à ses disciples et leur découvrirait des secrets ignorés de tous les siècles passés. Pour apercevoir la fausseté et la vanité de pareilles prétentions, il suffit

1. Voy. Saint Léon, *serm.* IX, 5.
2. *Serm.* LXXVI, 6.
3. *Serm.* XLII, 5.

de recourir à l'autorité des Évangiles. Ce Manès, qui répandit des mensonges diaboliques et fonda une superstition obscène, ne fut connu et condamné que deux cent soixante ans après la résurrection de Notre-Seigneur, sous le consulat de l'empereur Probus et de Paulinus. Alors sévissait déjà la huitième persécution, et déjà des milliers de martyrs avaient prouvé par leurs victoires la vérité de la promesse de Jésus-Christ, qui nous a dit : « Lorsqu'on vous livrera aux « gouverneurs ne vous mettez point en peine de ce « que vous leur direz ; car ce que vous devez leur dire « vous sera donné à l'heure même ; puisque ce n'est « pas vous qui parlez, mais l'Esprit de votre Père « qui parle en vous[1]. »

« On ne peut donc admettre que cette promesse du Seigneur soit demeurée sans effet pendant tant d'années, ni que cet Esprit de vérité, que n'a pas reçu la race des impies, ait retenu l'abondance de ses sept dons de manière à priver l'Église de son inspiration pendant tant de générations, et cela pour attendre la naissance de ce monstrueux auteur de honteux mensonges... Rempli de l'esprit du diable, il résista à l'esprit du Christ. Sachant que l'inspiration du Paraclet avait permis aux prophètes de prédire l'avenir, il craignit que sa propre doctrine ne fût convaincue de fausseté par la suite même des événements[2], et il eut l'impudence d'inventer des fables sacrilèges pour les mêler à l'histoire des siècles passés ; et comme si l'Écriture sainte et les prophé-

1. Matth., x, 19-20.

2. Parce que sa vie se trouvait en contradiction absolue avec les prédictions des prophètes, dont la venue de Jésus-Christ est, au contraire, l'exact accomplissement.

ties divinement inspirées ne nous instruisaient pas de l'éternité du créateur et de l'ordre de la création, il forgea des mensonges prodigieux et contradictoires, qui sont un outrage à Dieu et un affront à la belle harmonie de la nature créée. A qui donc pouvait-il persuader ces folies, si ce n'est aux insensés qui détournent leurs yeux de la vraie lumière, à ceux qui, soit aveuglés par l'ignorance, soit poussés par d'ignobles appétits, ont pu s'adonner à ce culte, ou plutôt à ces infamies, sur lesquelles la décence m'empêche d'insister, et dont nous avons d'ailleurs entendu l'aveu le plus complet de leur propre bouche [1] ? »

Ces infamies, qu'il ne faut sans doute pas faire remonter à Manès lui-même, étaient pratiquées par la secte et faisaient en quelque sorte partie de ses rites. Elles auraient pu au besoin suffire à elles seules à justifier l'intervention énergique du pontife et son appel au pouvoir séculier.

Les manichéens avaient déjà été combattus par saint Augustin, qui les connaissait bien pour s'être laissé quelque temps séduire par leurs erreurs; ils avaient été condamnés, en 406, par Innocent Ier; Léon entreprit d'en délivrer la chrétienté. Il en découvrit d'abord un bon nombre, qu'il convertit par ses exhortations. Puis il se fit apporter une grande quantité de leurs livres, et les fit jeter au feu. Enfin il convoqua, en 443, une assemblée composée d'évêques et de prêtres et dont il ouvrit les portes même aux laïques, afin de donner aux débats toute la publicité possible [2].

1. *Serm.* LXXVI, 6-7.
2. Voy. Mansi, *Sacrorum conciliorum... collectio*, t. VI (1761), col. 459.

Devant cette assemblée comparut une députation composée des personnages les plus importants de la secte, tant hommes que femmes, lesquels firent des aveux d'une singulière franchise. « Après avoir dévoilé, dit le pape dans l'un de ses sermons, toute la perversité de leurs enseignements et des pratiques de leurs cérémonies, ils avouèrent encore un crime dont on a honte de parler et tout ce qu'ils révélèrent fut vérifié avec tant d'exactitude, qu'il ne put subsister aucun doute, ni chez leurs adversaires, ni même chez ceux qui avaient d'abord refusé de croire au mal[1]. » Léon s'excuse de parler de ces horreurs ; mais il a pensé devoir le faire, pour ne laisser croire à personne qu'il avait agi à la légère, à la suite d'accusations vagues et incertaines. Et nous devions citer ici quelques-unes de ses paroles, afin de répondre, une fois de plus, à l'accusation d'intolérance qui a été portée contre lui à propos de ces événements.

Il y avait sans doute, parmi les manichéens, beaucoup d'honnêtes gens qui ne soupçonnaient pas ces pratiques ; aussi la révélation qui en fut faite amena-t-elle un grand nombre de conversions. Les obstinés seuls furent punis par la loi et envoyés en exil. Une constitution des empereurs Théodose le Jeune et Valentinien III, datée du 19 juin 445 et renouvelant

1. « Quod tanta diligentia investigatum est, ut nihil minus credulis, nihil obtrectatoribus relinqueretur ambiguum. Aderant enim omnes personae, per quas infandum facinus fuerat perpetratum, puella scilicet ut multum decennis, et duae mulieres quae ipsam nutrierant et huic sceleri praepararant. Praesto erat et adulescentulus vitiator puellae, et episcopus ipsorum detestandi criminis ordinator. Horum omnium par fuit et una confessio.... In hac secta... lex est mendacium, diabolus religio, sacrificium turpitudo. » (*Serm.* XVI, 4.)

une législation plus ancienne, prononça des peines sévères contre les partisans de la secte : considérés comme sacrilèges et coupables de crime envers l'État, ils devaient être dénoncés par quiconque les rencontrait, et personne n'avait droit de leur donner asile ; ils ne pouvaient parvenir à aucune dignité militaire, ni habiter les villes, où leur contagion était plus à craindre, ni hériter, ni tester; leurs biens même étaient considérés comme appartenant au fisc; ils étaient privés de tout recours en justice et du droit de faire aucun contrat; enfin il leur était interdit de faire partie d'une milice quelconque, et une amende de dix livres d'or était prononcée contre tout officier qui les y aurait admis[1].

La loi civile n'était pas alors systématiquement séparée de la loi religieuse, et les mœurs du temps admettaient parfaitement cet état de choses, qui devait durer bien des siècles encore. Cette séparation est peut-être nécessaire aujourd'hui, dans l'intérêt même de la loi religieuse ; mais il est certain que la loi civile y perd la plus grande partie de sa majesté, ce qui ne va pas sans un très sensible inconvénient pratique. Quoi qu'il en soit, les législateurs du ve siècle eux-mêmes tiennent à justifier la sévérité de leurs mesures en rappelant les crimes de droit commun qui étaient reprochés aux coupables[2].

Mais Rome n'était pas le seul repaire des manichéens. Beaucoup d'entre eux s'étaient établis en

1. Constitution de Valentinien III, parmi les *lettres* de saint Léon, sous le nº VIII.

2. « Neque enim aliquid nimium in eos videtur posse decerni, quorum incesta perversitas religionis nomine lupanaribus quoque ignota vel pudenda committit. » (*Ibid.*, *in fine.*)

Italie et dans d'autres lieux, soit avant leur procès, soit dès son début, et il importait de les poursuivre, sous peine de voir le mal renaître en maint endroit. Dès le commencement de l'année 444, l'infatigable pontife avait déjà écrit aux évêques de l'Italie pour leur faire connaître sa conduite envers les hérétiques et les exhorter à l'imiter[1]. Non seulement en Italie, mais dans tout l'Occident et même en Orient, son exemple fut suivi[2], et le mal parut succomber à tant d'efforts. Mais cette secte devait reparaître plus ou moins dans la suite, à plusieurs reprises et sous des noms différents, dont le plus célèbre est celui des albigeois.

Saint Léon, fort peu de temps après, ne montra pas moins de vigueur contre les pélagiens, qui, condamnés avec les nestoriens par le concile d'Éphèse, cherchaient à rentrer subrepticement dans le sein de l'Église. Il voulut que l'on exigeât d'eux, pour les y recevoir, la rétractation formelle de leurs erreurs[3]; il avertit de veiller à ce que, même convertis officiellement, ils ne continuassent pas à répandre leur doctrine, qui consistait principalement à nier le péché originel et à soutenir que la grâce n'est pas nécessaire pour faire son salut; enfin, si parmi les convertis il se trouvait des clercs, il défendit de les admettre à un ordre supérieur à celui qu'ils avaient reçu avant leur chute[4].

Quelques années plus tard, en 447, ce sont encore

1. *Epist.* VII, ad episcopos per Italiam.
2. Prosper, *Chron.* ad ann. 447.
3. *Epist.* II.
4. *Epist.* XVIII.

d'autres hérétiques, les priscillianistes, qui l'obligent à intervenir en Espagne.

Le priscillianisme est un des principaux rejetons du manichéisme, auquel il emprunte ses dogmes fondamentaux. Apporté en Espagne dans la seconde moitié du IVe siècle par un égyptien appelé Marc, il doit son nom et ses prodigieux succès à l'un des principaux héritiers de sa doctrine, l'espagnol Priscillien, homme de grande famille, qui sut profiter de l'autorité que lui donnaient sa science profonde, son éloquence et le prestige de sa vie austère, pour entraîner à sa suite la plus grande partie de l'Espagne [1], et même gagner à sa cause un certain nombre d'évêques. Condamnés d'abord par le concile de Saragosse, en 381, puis persécutés violemment par l'empereur Maxime, qui fit mettre à mort leur chef malgré les instances de saint Martin, les priscillianistes, après bien des vicissitudes, relevaient la tête et profitaient de la situation troublée de l'Espagne pour y propager de nouveau leurs erreurs. Ce malheureux pays était envahi à la fois par plusieurs peuples barbares, les Suèves, les Vandales, les Goths, qui le ravageaient cruellement et y entretenaient un épouvantable désordre : à la faveur de cette anarchie, qui rendait fort difficile la surveillance de l'autorité spirituelle, le mal se répandait dans l'ombre, principalement en Galice. Ce fut un des pasteurs de cette région, saint Turribius, évêque d'Astorga, qui donna l'éveil. Dans une lettre adressée aux évêques Idacius et Ceponius [2], il dévoile les

1. Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 46.
2. Imprimée dans les œuvres de saint Léon, à la suite de la lettre quinzième.

pratiques des hérétiques, d'autant plus dangereuses qu'elles étaient dissimulées, et il cite les livres qu'ils cherchaient à substituer aux saintes Écritures : ce sont des actes apocryphes de saint Thomas, de saint André et de saint Jean, et un écrit intitulé *Memoria Apostolorum*, qui contiennent peut-être un certain nombre de vérités, mais qui y joignent de très graves erreurs, comme la nécessité du baptême par l'huile, ou la négation de l'autorité de tout l'Ancien Testament.

Turribius crut prudent de signaler le danger au pape lui-même et de lui demander son avis. Sa lettre, malheureusement perdue, ne nous est plus connue que par la réponse de saint Léon [1] ; mais celle-ci est fort intéressante, parce qu'elle contient l'exposition des principaux enseignements des priscillianistes. Il y a là tout un corps de doctrines, absolument incompatibles avec celles de l'Église, mais qui sont parfois spécieuses et paraissent résoudre de façon assez satisfaisante certains grands problèmes moraux qui, de tout temps, ont inquiété l'esprit humain. Assurément un pareil système ne saurait résister à la comparaison avec les dogmes du catholicisme, qui reposent sur un bien autre fondement et répondent bien autrement aux besoins de notre âme ; mais on comprend qu'à cette époque troublée il ait pu séduire beaucoup d'esprits, même distingués et assez sincères, mais insuffisamment éclairés. Ceux-là d'ordinaire reviennent à la vérité dès que la lumière peut parvenir jusqu'à eux ; mais il reste presque toujours assez d'orgueilleux obstinés

1. *Epist.* XV.

pour conserver les germes de l'erreur, en attendant l'occasion de la répandre de nouveau. Ce sont eux qui méritent pleinement les paroles sévères du pontife.

Celui-ci montre d'abord comme quoi cette hérésie est un résumé de toutes les autres, et il rappelle les peines rigoureuses qui ont été infligées à ses chefs. Peut-être même se donne-t-il un peu trop l'air d'approuver cette excessive répression, comme on le lui a reproché plus d'une fois; mais il faut reconnaître qu'il n'a jamais, dans la pratique, rien encouragé de semblable pendant sa vie. Il passe ensuite à l'exposé méthodique des principaux dogmes de la secte. Comme les sabelliens, les priscillianistes enseignaient que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont pas trois personnes distinctes, mais une seule et même personne que l'on désigne tour à tour sous des noms différents; il en résultait donc que le Père et le Saint-Esprit avaient participé à la passion tout autant et de la même manière que Jésus-Christ lui-même[1]. Comme Paul de Samosate et Photin, ils soutenaient que le fils de Dieu était appelé fils unique parce que seul il était né d'une vierge[2]. Ils jeûnaient le jour de Noël et le dimanche, célébrant à leur façon la naissance et la résurrection du Sauveur; mais, à l'exemple de Cerdon, de Marcion et des manichéens, ils croyaient que sa naissance, sa mort et sa résurrection n'avaient rien de véritable et n'avaient eu lieu qu'en

1. C'est cette opinion qui a fait donner aux sabelliens le nom de *patripassiani*.

2. Paul de Samosate et Photin enseignaient que le fils de Dieu n'existait pas avant de naître de la vierge Marie.

apparence. Ils prétendaient, comme certains philosophes et les manichéens eux-mêmes, que l'âme de l'homme était de substance divine : c'était là abaisser la nature divine plus encore que relever la nature humaine, car c'était affirmer que Dieu était changeant et passible, en lui attribuant toutes les vicissitudes de l'âme de l'homme. Pour eux, le démon n'avait pas été créé par Dieu et n'avait jamais été bon; né du Chaos et des Ténèbres, il ressemblait fort au principe du mal de la doctrine manichéenne. C'était lui, et non pas Dieu, qui créait le corps de l'homme; et ce corps ne devait pas ressusciter, car c'était un mal dont l'âme devait être délivrée après la mort. Les priscillianistes détestaient donc le mariage et la procréation des enfants; et ce principe les conduisait à la plus honteuse immoralité. Pourtant ils admettaient que les « fils de la promission », quoique naissant de la femme, étaient conçus par l'Esprit-Saint : c'étaient à peu près les πνευματικοί des anciens gnostiques. Pour expliquer l'inégalité des conditions et les injustices apparentes de ce monde, ils avaient recours à un système qui, pour n'être pas original, n'en est pas moins curieux et ingénieux : les âmes des hommes, disaient-ils, avant d'être unies à des corps, ont habité le ciel, où elles étaient sujettes au péché; et c'est en punition de leurs fautes plus ou moins graves qu'elles ont été chassées du séjour des bienheureux et soumises à des puissances plus ou moins sévères, qui les ont réunies à la matière et leur ont imposé, en ce monde, les conditions les plus diverses. Mais l'enseignement catholique nous explique bien mieux encore cette diversité des conditions

humaines; « toutes ces inégalités, la grâce de Dieu les égalise, car, à travers toutes les peines de cette vie, ceux qui restent fidèles ne peuvent être malheureux : ... c'est pourquoi l'Église, qui est le corps du Christ, n'a nul souci des inégalités du monde, parce qu'elle ne recherche pas les biens temporels [1] ». Dans la dernière partie de sa lettre, saint Léon nous parle de l'influence fatale, bonne ou mauvaise, que les priscillianistes attribuaient aux astres et à d'autres puissances. Il nous dit sur quels livres ils fondaient leur enseignement : ce sont principalement des parties altérées de l'Écriture sainte, ou des livres apocryphes; ils faisaient grand cas, en particulier, des écrits d'un évêque nommé Dictinius, sans prendre garde que cet évêque hérétique s'était converti dans la suite et avait condamné lui-même ses propres ouvrages.

Enfin le pape prescrit d'assembler un concile, auquel prendront part les évêques de Tarragone, de Carthagène, de Lusitanie et de Bétique [2], à qui il a déjà écrit à ce sujet (nous n'avons plus ces lettres); que si les malheurs du temps ne permettent pas de réunir ce concile, il faut du moins assembler au plus tôt le clergé de la Galice, afin de prendre les mesures les plus urgentes contre l'hérésie. Cette dernière prescription elle-même ne put s'exécuter qu'imparfaitement : un concile fut réuni en effet, mais à Tolède, et les évêques de la Galice ne purent y prendre part; on y rédigea du moins une profession de foi, que l'on envoya à l'évêque de Braga, métropolitain

1. *Epist.* XV, 10.
2. Voy. sur ce mot l'éd. de saint Léon des Ballerini, t. I, col. 710, note 80; t. II, col. 440, note 4.

de cette province. Ce n'est qu'un peu plus tard que l'on parvint à assembler un concile provincial en Galice; Lucrétius, évêque de Braga, nous apprend que saint Léon adressa même une lettre à ce concile, mais elle est aujourd'hui perdue, comme beaucoup d'autres [1].

Malgré tout, les priscillianistes étaient encore nombreux, au commencement du VIe siècle, dans les environs de Valence [2]; mais ils disparurent à peu près complètement à la suite du concile de Braga, tenu contre eux en 561. Comme il arrive pour la plupart des hérésies, quelques-unes de leurs erreurs leur survécurent, et reparurent dans la suite sous d'autres noms.

Défendre la société chrétienne contre la contagion des fausses doctrines était, alors plus que jamais, l'un des principaux et des plus urgents devoirs du vicaire de Jésus-Christ; et nous verrons que saint Léon devait avoir bien d'autres luttes à soutenir pour défendre la vérité, ou plutôt pour défendre les âmes qui étaient menacées de la perdre. Cependant le gouvernement même de l'Église n'avait peut-être pas moins d'importance dans un temps où l'ignorance, les ambitions personnelles et les troubles de toutes sortes introduisaient partout des abus, souvent peu graves par eux-mêmes, mais capables d'engendrer de fâcheux désordres si l'on négligeait de les réprimer dès leur début. Le consciencieux pontife a l'œil partout. Il reçoit des lettres de nombreux évêques, qui lui rendent compte de l'état de leurs diocèses, et

1. Voy. Ballerini, t. I, col. 1444.

2. Au témoignage de Montanus, évêque de Tolède. Voy. Arendt, *Leo der Grosse*, p. 222.

surtout des questions en litige ou des points douteux de leur administration. Quelques-unes de ces lettres nous ont été conservées : aussi bien que les réponses du pape, elles nous font voir très clairement que la primauté du saint siège était alors absolument la même qu'aujourd'hui; qu'elle s'exerçait, alors comme aujourd'hui, avec douceur et fermeté, parlant en dernier ressort, comme une autorité solidement établie par Dieu même, depuis longtemps et pour toujours.

L'église de la province d'Afrique [1], envahie, persécutée et désorganisée par les Vandales ariens, était en proie aux plus lamentables désordres. Des chrétiens échappés à la fureur des barbares arrivaient tous les jours à Rome, et y racontaient non seulement leurs souffrances, mais les abus dont ils étaient constamment témoins, et auxquels un clergé irrégulièrement institué ne prenait que trop de part. Le pape se fit rendre un compte exact de la situation, et il écrivit ensuite [2] (aux environs de l'année 446 probablement) une lettre dans laquelle il donne aux évêques de la province les prescriptions les plus nettes, principalement sur les ordinations et sur les conditions de leur validité. Il insiste sur la grande nécessité d'avoir un clergé digne de son état; « car, dit-il, toute la solidité et le bon ordre de la maison du Seigneur se trouvera en péril, si ce qu'on est en droit d'exiger dans le corps ne se rencontre même pas dans la tête [3] ». Il renouvelle la défense d'ordonner diacres, prêtres ou évêques les hommes qui se sont

1. Mauritania Caesariensis.
2. *Epist.* XII.
3. *Ibid.*, c. II.

mariés deux fois ou qui ont épousé des veuves[1]; il ne veut pas qu'un laïque soit ordonné évêque directement et sans passer par les ordres inférieurs; il juge ensuite différents cas particuliers qu'il serait trop long de rapporter ici, et il termine en disant que, s'il s'élève d'autres difficultés de même nature, il faudra les examiner sur les lieux et prendre une décision à leur sujet, mais communiquer cette décision au saint siège, dont l'approbation est nécessaire à sa validité [2].

Rapprochons cette lettre, malgré la différence des dates, d'une autre décrétale qui fut adressée par Léon à Rusticus, évêque de Narbonne, en réponse aux questions des chrétiens de la Gaule, qui avaient eu recours au pape pour la solution de diverses questions de discipline ecclésiastique[3]. La plupart de ces questions et leurs solutions sont assez connues et assez bien fixées aujourd'hui pour qu'il ne soit pas nécessaire de les énumérer ici. Elles se rapportent principalement à la régularité et à la validité des ordinations, aux vœux monastiques, à l'administration des sacrements : il est dit, par exemple, que ceux dont le baptême est douteux doivent être baptisés de nouveau[4]; mais que ceux dont il est certain,

1. Voy. I *Timoth.*, II, 12; *Tit.*, I, 6.
2. *Epist.* XII, c. XIII. — Le janséniste Quesnel avait donné, dans son édition de saint Léon, un texte abrégé de cette lettre qui ne contenait pas ce dernier passage. Mais il se trouve dans toutes les éditions antérieures et dans les meilleurs manuscrits. Voy. l'*Admonitio* des Ballerini, t. I, p. 645 de leur édition.
3. *Epist.* CLXVII, dont la date a été fort discutée. — Cf. *Epist.* CLXVI, *ad Neonem, Ravennatem episcopum.*
4. C'est-à-dire, évidemment, *sous condition*, le baptême

eût-il été donné par des hérétiques, sont valablement baptisés.

En Gaule, l'autorité du pape se manifeste plus énergiquement encore dans ses démêlés avec saint Hilaire et dans les événements qui en sont la suite. Hilaire, évêque d'Arles, et présidant en cette qualité un concile de la province, en 444, avait déposé Célidonius, évêque de Besançon, accusé devant ce concile d'avoir autrefois épousé une veuve, et de plus d'avoir condamné à mort un coupable, alors qu'étant laïque il remplissait les fonctions de magistrat. Bien qu'aucun de ces deux actes ne constituât une faute, ils étaient de nature à lui interdire l'épiscopat. Célidonius en appela à Rome, et, devant un concile convoqué tout exprès, il réussit à prouver la fausseté des accusations portées contre lui, auxquelles sans doute Hilaire avait ajouté foi un peu trop légèrement. Mais l'évêque d'Arles fut encore accusé, devant le même concile, de plusieurs actes arbitraires et violents, dont l'un surtout avait suscité une grande animosité contre lui : Projectus, un évêque de Gaule qui n'était même pas de sa province, étant tombé malade, il avait, sans autre raison, sacré un autre évêque pour le remplacer de son vivant.

Tous ces faits peuvent prouver que saint Hilaire s'est quelquefois trompé, parce qu'il a agi avec trop de hâte et de violence ; mais ils ne prouvent rien, cela va sans dire, ni contre sa sincérité ni contre la sainteté de sa vie.

Après avoir entendu tous les témoins et fait con-

donné dans ces circonstances n'ayant de valeur qu'autant qu'il n'a pas été précédé par un baptême valable.

sciencieusement la lumière sur tous les points, le pape écrivit aux évêques de la province de Vienne une lettre décrétale [1] pour réformer tous les abus et régler toutes les contestations.

Quoi qu'en disent les Ballerini [2], il semble bien qu'Hilaire n'ait pas commis précisément un abus de pouvoir en déposant un évêque sur lequel il n'avait aucune autorité. Une action si exorbitante serait bien difficile à croire, et de plus nous savons que le pape Zosime avait institué l'évêque d'Arles son vicaire dans les Gaules. Saint Léon lui-même reconnaît la chose assez clairement, puisqu'il dit que la sentence portée par Hilaire *aurait été maintenue* [3] si la vérité des faits imputés par lui avait été constatée. Seulement le pape était strictement dans son droit lorsqu'il réformait des sentences même régulières, quand elles étaient mal fondées et par conséquent injustes.

Il rétablit donc sur leurs sièges les deux évêques déposés, Célidonius et Projectus. Quant à Hilaire, il le prive de tous ses droits de métropolitain, par conséquent de toute suprématie sur la province de Vienne. C'est à l'évêque de Vienne lui-même que fut alors attribuée cette suprématie, comme nous pouvons le conclure d'un passage d'une autre lettre un peu postérieure [4].

Une constitution de l'empereur Valentinien III,

1. *Epist.* X.
2. T. I, col. 636, note 20; et *Observationes ad diss. V Quesnelli*, cap. 1, dans le t. II, col. 901.
3. « Mansisset namque in illum [Celidonium] prolata sententia, si objectorum veritas exstitisset. » (*Epist.* X, 3).
4. *Epist.* LXVI, 2.

promulguée en 445, reconnaît formellement cet état de choses, et affirme une fois de plus l'autorité exclusive du saint siège en pareille matière [1].

Cette dissension entre le pape et l'évêque d'Arles a été l'objet de bien des discussions. Le P. Quesnel, quoique grand admirateur de saint Léon, a publié une longue apologie de saint Hilaire, dans laquelle il ne reconnaît pas suffisamment tous les droits du saint siège ; les Ballerini, qui lui ont répondu, méconnaissent à leur tour ceux de l'évêque, comme nous venons de le voir. Ni le pape ni l'évêque n'a outre-passé ses droits ; tous deux ont agi avec sincérité et dans la droiture de leur cœur, tous deux peut-être avec un peu trop de hâte et d'emportement [2].

Hilaire accepta sa disgrâce avec une humilité qui lui fait grand honneur. Il écrivit plusieurs lettres au pape pour expliquer sa conduite, puis il se tut, quoique son éloquence lui rendît facile une défense plus brillante. Léon lui-même lui rendit justice, et, dans une lettre adressée plus tard aux évêques de la province d'Arles pour les féliciter de l'élection de Ravennius, successeur d'Hilaire, il appelle celui-ci un homme *de sainte mémoire* [3].

1. Dans les lettres de saint Léon, nº XI.

2. Tel est, à peu près, le jugement de Baronius (ann. 464, où il dit un mot de cette affaire à propos d'une autre semblable), d'Arendt (*Leo der Grosse*, p. 212), d'A. de Saint-Cheron (*Hist. du pontificat de saint Léon le Grand*, t. I (1846), p. 137). — Cf. les *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, de l'abbé L. Duchesne, t. I (1894), pp. 110 et 117. — Tillemont, qui a des tendances jansénistes, montre une assez grande partialité contre le pape. (*Mém. pour servir à l'hist. ecclés.; saint Hilaire d'Arles*, art. 15 et suiv.)

3. « Defuncto sanctae memoriae Hilario, virum etiam nobis

C'est en 449 que Ravennius fut appelé à succéder à Hilaire. Il ne tarda pas à se prévaloir des anciennes prérogatives des évêques d'Arles pour sacrer lui-même l'évêque de Vaison. L'évêque de Vienne s'émut de cette usurpation, et envoya à Rome une députation pour se plaindre au pape, tandis que, de leur côté, ceux de la province d'Arles lui demandaient de rendre à Ravennius l'autorité qu'il avait cru bon de retirer à saint Hilaire [1]. Là encore, agissant en juge suprême, Léon fixe à chacun sa part : il laisse à l'évêque de Vienne, outre son siège propre, les évêchés suffragants de Valence, de Tarentaise, de Genève et de Grenoble, tandis que l'évêque d'Arles devient le métropolitain de tout le reste [2].

Cependant l'Occident n'était pas seul agité par ces compétitions, ces dissensions et ces désordres de différentes natures. En Orient aussi, il se produisait des abus de pouvoir qui obligeaient le pontife romain à intervenir, et montraient la nécessité absolue d'un pouvoir suprême, universellement reconnu et respecté, sans lequel l'Église ne tarderait pas à se diviser, et à tomber dans la dépendance des pouvoirs séculiers, toujours avides de l'asservir pour en faire un instrument de leur politique. C'est ce qui est arrivé trop souvent aux chrétiens d'Orient depuis qu'ils se sont séparés de leur chef légitime pour tomber sans défense sous la domination de maîtres étrangers, dépourvus de toute mission divine.

probatum fratrem Ravennium... unanimiter consecrastis. » (*Epist.* XL.)

1. Leur requête nous a été conservée, parmi les lettres de saint Léon, sous le n° LXV.

2. *Epist.* LXVI.

L'Illyrie orientale, bien que réunie en partie à l'empire d'Orient en 379, n'avait point passé sous la juridiction de Constantinople ; elle était gouvernée par un vicaire apostolique, qui siégeait à Thessalonique. Les abus d'autorité de celui-ci, ou l'insubordination des évêques qui lui étaient soumis, avaient amené diverses réclamations de la part de ces derniers, qui avaient même été, lors de l'avènement de saint Léon, jusqu'à demander à l'empereur leur réunion au patriarcat de Constantinople. Ce recours irrégulier à la puissance temporelle était resté sans résultat, et Léon lui-même, dans une lettre adressée en 444 aux métropolitains d'Illyrie, avait confirmé à Anastase les pouvoirs de vicaire apostolique qu'il lui avait confiés : « Soyez, leur disait-il, soumis à mon vicaire, comme les évêques suffragants vous sont soumis à vous-mêmes... Comme c'est vous qui ordonnez les évêques de vos provinces, de même notre frère Anastase est chargé de l'ordination des métropolitains [1]. »

Parmi les prescriptions que contenait cette lettre, se trouvait celle de ne jamais se dispenser d'assister à un concile auquel on était convoqué [2]. Or Anastase interpréta cet ordre avec beaucoup trop de rigueur. Voyant que l'évêque de Nicopolis, nommé Atticus, refusait, pour cause de maladie, de se rendre à un concile provincial auquel il avait été appelé, il réclama l'assistance du préfet de la province et fit

1. *Epist.* V, 4-5. — La lettre VI, adressée à Anastase, est en bonne partie la répétition de celle-ci.

2. « Ad synodum quicumque fuerit evocatus occurrat, nec congregationi se deneget, in qua ad Deum pertinentes causas noverit esse tractandas. » (*Ibid.*, cap. VI.)

conduire de force le malade à Thessalonique, en plein hiver. Atticus se rendit à Rome pour protester contre un pareil traitement; et Léon, après avoir instruit l'affaire, profita de l'occasion pour écrire deux lettres importantes. Dans l'une, il recommande, entre autres choses, aux évêques de la province d'Illyrie de se rendre exactement aux conciles où ils sont convoqués, toutes les fois qu'ils n'en sont pas empêchés par une juste raison; mais il ne veut pas que ces conciles soient trop fréquents, afin d'épargner aux évêques des dérangements inutiles [1]. L'autre lettre est adressée à Anastase lui-même, et elle débute par une belle page, d'une gravité attristée, pleine de reproches sévères, mais paternels, et que nous voudrions pouvoir citer tout entière. « Agissant envers toi comme mes prédécesseurs envers les tiens, je t'ai confié, dit-il, tous mes pouvoirs pour le gouvernement de ta province, espérant que tu m'assisterais, avec une douceur dont je t'ai donné l'exemple, dans les soins que je dois à toutes les églises, selon que Dieu l'a établi; et qu'ainsi représenté par toi, je serais en quelque sorte présent dans ces contrées éloignées..... Il arrive certes bien souvent que nous devons montrer notre autorité et réprimander la négligence ou la nonchalance de nos frères; mais cette réprimande ne doit jamais blesser la charité..... Il peut même arriver parfois que la conduite des évêques eux-mêmes mérite des reproches; mais nous devons montrer dans la répression plus de bienveillance que de sévérité, et les exhorter sans colère, plus encore par charité qu'en

1. *Epist.* XIII.

vertu de notre pouvoir. C'est ce qu'oublient volontiers *ceux qui cherchent leurs propres intérêts, et non ceux de Jésus-Christ* [1]. Comme ils veulent dominer, mais qu'ils se soucient fort peu de ceux qu'ils gouvernent, les honneurs dont ils jouissent les gonflent d'orgueil, et ce qui avait été établi en vue de la concorde devient l'occasion d'une offense. Ce n'est pas sans une grande douleur que je me trouve obligé de te tenir un pareil langage. Car, lorsque je te vois violer si gravement les règles qui t'ont été données, je sens que je puis être accusé moi-même d'avoir quelque sorte de part à ta faute. Si donc tu étais peu soucieux de ta propre renommée, tu devais du moins épargner la mienne, et ne pas m'exposer à paraître approuver une action dont toi seul es responsable [2]. »

Toutes ces lettres de saint Léon, dont nous ne pouvons donner ici que de courts extraits ou de rapides analyses, nous montrent très clairement quels étaient alors les pouvoirs du saint siège et la hiérarchie ecclésiastique ; et elles nous font voir par là combien les siècles, qui ont tant de fois bouleversé la société, ont amené peu de changement dans le gouvernement de l'Église.

1. Saint Paul aux Philippiens, II, 21.

2. *Epist.* XIV. — « Il semble bien, dit le P. Grisar, que cette lettre soit l'œuvre absolument personnelle de saint Léon ; on y retrouve le style de ses homélies, tandis que bien d'autres lettres sont visiblement l'œuvre de la chancellerie pontificale. » (*Op. cit.*, t. I, p. 323.)

III

CONCILE DE CONSTANTINOPLE SOUS FLAVIEN; CONDAMNATION D'EUTYCHÈS. — LETTRE DOGMATIQUE DE SAINT LÉON A SAINT FLAVIEN. — FAUX CONCILE D'ÉPHÈSE ET CONDUITE DU PAPE A CETTE OCCASION.

Les différents actes d'administration et de gouvernement que nous venons de passer en revue avaient pour but de subvenir aux besoins particuliers de diverses églises, à mesure que ces besoins se présentaient ou se faisaient connaître. Néanmoins ils font tous partie d'un plan bien unique et parfaitement concerté : ils prouvent que Léon le Grand connaissait admirablement les traditions de ses prédécesseurs, et ils ont fait de son pontificat même un exemple précieux pour les siècles suivants.

Mais des intérêts plus vastes encore, ou tout au moins plus généraux, devaient donner lieu, sous son énergique direction, à des événements qui ont rendu son nom l'un des plus illustres de toute l'histoire ecclésiastique. Les conciles qui se sont réunis de son vivant et sous son autorité comptent avec juste raison parmi les plus importants, moins encore peut-

être à cause des faits historiques qui en furent l'occasion, que par la gravité des questions qui y furent agitées, et dont la solution y a été définitivement fixée ; mais après combien d'événements douloureux et tragiques le principal d'entre eux, le concile de Chalcédoine, devait-il arriver à proclamer les grandes vérités qui étaient alors si obstinément contestées !

Saint Léon n'a pu assister en personne à ces grandes assemblées. Mais leur préparation, leurs délibérations et leurs suites tiennent une si grande place dans sa correspondance et dans son existence, il y fut si constamment présent d'esprit et de cœur, et, quoique de loin, il y sut jouer un si grand rôle, en dépit même des révoltés qui voulaient profiter de son absence, que l'histoire de ces conciles se lie étroitement, non seulement à celle de son pontificat, mais à celle de sa vie même et de ses préoccupations quotidiennes.

Il nous faut remonter un peu plus haut, afin de comprendre plus exactement dans quelles circonstances est née l'hérésie des Eutychiens, qui a principalement donné lieu, sous Léon Ier, à ces mémorables discussions.

Sous le pape saint Célestin, Nestorius, archevêque de Constantinople, avait propagé une doctrine qui se trouve déjà dans les écrits de Théodore de Mopsueste, son maître : il enseignait qu'il y avait deux personnes en Jésus-Christ, celle du Fils de Dieu et celle du fils de Marie ; que le Verbe de Dieu ne s'était pas réellement fait chair, et que par conséquent la sainte Vierge ne devait pas être appelée mère de Dieu. Il niait donc l'union intime qui existe entre la divinité et l'humanité du Sauveur, en qui il

n'y a qu'une seule et même personne, qui est celle du fils de Dieu, de telle sorte que toutes ses actions sont divines. C'est ce que l'on appelle l'union hypostatique, qu'on a coutume de comparer à l'union de l'âme et du corps de l'homme, parce que l'âme et le corps, quoique de natures très différentes, ne constituent, par leur réunion, qu'une seule et même personne. Lorsque Nestorius osa enseigner publiquement ces nouveautés, les fidèles se bouchèrent les oreilles, et, saisis d'horreur, ils quittèrent l'église en toute hâte. Saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, réfuta ces erreurs et écrivit au pape pour appeler son attention sur leur danger : elles furent condamnées par le concile d'Alexandrie, en 430, et par le concile général d'Éphèse, en 431.

Parmi les plus zélés adversaires du nestorianisme se trouvait Eutychès, abbé d'un monastère voisin de Constantinople, qui poursuivait sans relâche tous ceux qu'il savait attachés à cette hérésie. Homme austère, il inspirait partout la confiance ; mais on sut plus tard qu'il travaillait moins pour la vérité que pour la propagation de ses propres erreurs, qui étaient en quelque sorte l'opposé de celles de Nestorius, mais plus absurdes encore. Car, en défendant contre ce dernier l'unité de personne en Jésus-Christ, il soutenait qu'il y avait aussi unité de nature ; de là le nom de monophysite qui a été donné à sa doctrine[1]. Selon lui, lors de l'incarnation, la nature

1. « Hoc tempore, dit Prosper, eutychiana haeresis exorta est, auctore Eutyche quodam presbytero, qui apud Constantinopolim monasterio celeberrimo praesidebat, praedicans Jesum Christum Dominum nostrum, beatae Mariae Virginis filium, nihil maternae habuisse substantiae, sed sub specie hominis solam

humaine avait été absorbée par la nature divine; mais toutes les subtilités de l'expression ne feront jamais concevoir cette confusion impossible de la divinité avec l'humanité, c'est-à-dire de l'infini avec le fini.

Il répandit d'abord cet enseignement parmi les moines de son couvent; puis il le communiqua à plusieurs ecclésiastiques, auprès desquels il ne paraît pas avoir eu tout le succès qu'il pouvait désirer. Domnus, évêque d'Antioche, lui fit de justes objections, et, ne parvenant pas à le convaincre, il crut bon d'en écrire à l'empereur Théodose. De son côté, Eutychès écrivit au pape pour se justifier, et l'affaire sembla devoir en rester là; mais Eusèbe, évêque de Dorylée, qui avait été jadis un des premiers et des plus ardents adversaires du nestorianisme, s'émut de cette nouvelle hérésie, et fit tous ses efforts pour persuader Eutychès et le ramener dans la bonne voie. Ne pouvant y parvenir, il crut de son devoir de l'accuser devant un concile qui se réunissait alors à Constantinople pour juger un différend entre Florentius, évêque de Sardes et métropolitain de Lydie, et deux évêques de la même province.

Eutychès était ignorant, têtu, et d'une intelligence extrêmement bornée : ses réponses embarrassées, incohérentes même et grossièrement contradictoires,

in eo Verbi Dei fuisse naturam. Ob quam impietatem a Flavio ejusdem urbis episcopo, quia corrigi noluit, condemnatus est. Sed fidens amicitia regia et aulicorum favore, ab universali synodo se poposcit audiri, annuente imperatore Theodosio, qui ob hujus causae retractationem omnes episcopos jussit Ephesum convenire. » (*Chron.* ad ann. 449.)

suffiront à elles seules à le prouver. Mais nous verrons que, dans toute cette affaire, qui devait avoir des suites si graves, il n'agit pas seulement par entêtement naturel ; il fut l'instrument de plus habiles et de plus puissants que lui, dont il servit les haines, les intérêts et les intrigues, et dont il espérait sa récompense.

Le concile s'assembla donc, sous la présidence de Flavien, patriarche de Constantinople, le 8 novembre 448. Eusèbe de Dorylée présenta une requête contre Eutychès, et demanda qu'on le fît venir, afin qu'il pût se justifier lui-même. Flavien pria par deux fois Eusèbe d'aller le voir encore, et de tâcher de le ramener à de meilleurs sentiments dans un entretien particulier. Il était fort sage de chercher à éviter les débats publics, comme la suite de l'histoire le montrera trop bien ; mais Eusèbe savait à quoi s'en tenir sur les dispositions d'Eutychès, et il fit comprendre à l'assemblée qu'une nouvelle démarche serait tout à fait inutile.

On y renonça donc, et l'on enjoignit au moine rebelle de venir se justifier à la prochaine session : elle devait avoir lieu le 12 novembre, et dix-huit évêques devaient y prendre part. Eutychès répondit qu'il était bien vieux pour faire le voyage, et que d'ailleurs il s'était fait une loi inviolable de ne jamais sortir de son monastère. Puis il se mit à raisonner sur ses croyances, et déclara qu'il niait que Jésus-Christ eût deux natures unies selon l'hypostase, parce qu'il ne l'avait pas vu dans l'Écriture sainte, qui vaut mieux que les pères. Il préférait donc sa propre interprétation des textes sacrés à celle des pères, s'exposant par là à nier ce qu'il ne savait pas

découvrir dans l'Écriture, bien que cela y fût réellement et que les pères eussent parfaitement raison de l'y voir.

On lui fit encore une seconde citation, puis une troisième, et il promit enfin de se présenter le 22 novembre. Flavien demanda au concile de patienter jusque-là. Le 22, les évêques s'assemblèrent donc, au nombre de trente environ, et Eutychès se présenta enfin, amenant avec lui une escorte de soldats et de moines, ainsi que plusieurs officiers du palais : le silentiaire Magnus et le patrice Florentius réclamèrent le droit d'entrer comme envoyés de l'empereur ; Florentius avait même la prétention de veiller à la conservation de la paix et de la foi. On les fit entrer, ainsi que l'accusé, que l'on fit placer au milieu de l'assemblée, en face de l'accusateur, et la discussion commença. Le diacre Aétius, notaire, lut d'abord les actes de tout ce qui s'était fait jusqu'à ce jour ; lorsqu'il vint à lire la lettre de saint Cyrille où il est parlé de la distinction des deux natures en Jésus-Christ, Eusèbe de Dorylée l'interrompit pour questionner Eutychès et tâcher d'obtenir de lui des réponses satisfaisantes. Mais celui-ci sembla mettre à dessein, dans ses paroles et dans ses actes, une confusion et une obscurité singulières, comme quelqu'un qui veut se réserver, pour l'avenir, la faculté d'interpréter sa propre conduite de différentes manières, suivant les circonstances.

Il prétendit d'abord qu'il n'avait pas besoin de parler, parce que sa réponse était écrite. On le pria de la lire ; mais il refusa de le faire lui-même. Pressé alors de parler, il répondit d'abord avec fort peu de netteté aux questions de Flavien et de quel-

ques autres; puis, obligé de préciser sa pensée, il finit par dire : « Je confesse que Notre-Seigneur a été de deux natures avant l'union; mais après l'union, je ne confesse qu'une nature. » Dès lors il n'y eut plus moyen de le faire sortir de là.

Il fallut donc prononcer l'anathème contre lui : il fut privé de toute dignité sacerdotale, du gouvernement de son monastère et de la communion de l'Église[1]. La sentence fut signée par trente-deux évêques et vingt-trois abbés, et publiée dans les églises de Constantinople. Mais les moines du monastère d'Eutychès refusèrent de se séparer de lui, et se virent privés de l'usage des sacrements pendant près de neuf mois.

Eutychès, en toute cette affaire, avait été poussé et soutenu par son filleul[2], l'eunuque Chrysaphius, chambellan de l'empereur Théodose II, qui jouissait alors de la faveur du prince et qui était l'ennemi de saint Flavien. Lorsque celui-ci, en 447, avait succédé à saint Procle, archevêque de Constantinople, Chrysaphius, qui aurait voulu voir Eutychès en sa place, s'était montré fort jaloux de lui et avait commencé à lui témoigner son hostilité par des taquineries. Il avait, dit-on, engagé l'empereur à lui demander des eulogies à l'occasion de son ordination. Or les eulogies étaient, comme on sait, de petits présents ordinairement sans valeur, et qui n'avaient d'autre prix que celui du souvenir du donateur[3]. Flavien s'em-

1. Voy. les actes du concile de Constantinople dans Labbe et Cossart, *Sacrosancta concilia,* t. IV (1671), col. 150 et suiv. — Mansi, t. VI (1761), col. 495 et 650.

2. Voy. Liberatus, *Breviarium de causa Nestorii et Eutychetis,* cap. XI.

3. Le nom d'*eulogies* (c'est-à-dire *bénédictions*) désigna d'a-

pressa donc de répondre à la demande de l'empereur en lui envoyant, selon la coutume, quelques pains bénits. Mais Chrysaphius les rejeta avec dédain; il fit répondre que de pareils présents n'étaient pas dignes du prince, et il laissa clairement entendre qu'il attendait de l'or. Flavien répliqua qu'il n'avait d'autre or que celui des vases sacrés, les revenus de l'Église étant uniquement destinés à l'entretien du culte et au soulagement des pauvres[1]. Cette réponse redoubla la haine de l'eunuque envers saint Flavien, et il chercha par tous les moyens à le faire déposer[2]. Pour parvenir à l'accomplissement de ce mauvais dessein, il s'efforça d'abord d'éloigner de l'empereur sa sœur Pulchérie, femme sainte et énergique qui avait sur lui une grande et salutaire influence. N'ayant pu y parvenir, il n'en continua pas moins à susciter, autant qu'il le put, des ennemis et des difficultés à Flavien, et il est permis de croire

bord l'Eucharistie elle-même : puis il s'appliqua à la quantité de pain qui, à la messe, se trouvait en trop et demeurait non consacrée : on bénissait ce pain, on le distribuait, en signe d'union fraternelle, à ceux qui ne communiaient pas, et c'est là l'origine du pain bénit que l'on offre encore aujourd'hui aux messes solennelles. Dans la suite, ce terme s'étendit aux objets bénits (ordinairement des pains azymes) que les évêques envoyaient en signe d'amitié. — A des époques postérieures à celle qui nous occupe, il en vint même à désigner un repas bénit par un évêque ou un prêtre, puis un repas en général, puis enfin toute espèce de présent.

1. Évagre raconte même qu'il lui envoya en effet les vases sacrés, afin de le faire rougir de son indigne cupidité. (*Hist. de l'Église*, livre II, ch. II.)

2. Voy. Théophane, *Chronographie*, éd. Combefis (1655), p. 84 et suiv., ou dans la *Patrol. grecque* de Migne, t. CVIII, col. 256 et suiv. — Voy. aussi dans les *Mém.* de Tillemont, *Saint Léon*, ch. XV.

qu'il fut pour beaucoup dans la malheureuse obstination d'Eutychès.

Celui-ci, une fois condamné par le concile de Constantinople, ne se tint pas pour battu, et, confiant dans la puissance de ses protecteurs, il multiplia ses démarches. Il écrivit d'abord au pape, pour se justifier, une lettre où il arrangeait les choses à sa façon. Puis il obtint que l'empereur écrivît lui-même au souverain pontife pour plaider sa cause. Ces deux lettres arrivèrent à Rome avant celle que Flavien, de son côté, y avait envoyée pour rendre un compte exact des événements; de sorte que Léon écrivit le même jour, le 18 février 449, de courtes épîtres à Flavien et à Théodose, pour leur témoigner sa surprise, tant de la déposition d'Eutychès que du silence de l'évêque de Constantinople après une si grave détermination[1]. Celui-ci s'empressa de répondre au pape pour rétablir la vérité des faits et demander le maintien de la condamnation d'Eutychès. « Votre sagesse, dit-il en terminant, ramènera partout la tranquillité et la paix. Vos lettres vénérées feront cesser, avec l'aide de Dieu, l'hérésie qui vient de se lever et le tumulte qui en est la suite; et vous empêcherez la réunion du synode dont on fait courir le bruit et qui jetterait le trouble dans les églises du monde entier[2]. » Nous verrons que ce synode, que Flavien redoutait avec tant de raison, fut en effet convoqué à Éphèse par un rescrit du 30 mars 449. Léon répondit à l'évêque par un billet très bref, mais dans lequel il déclare

1. *Epist.* XXIII et XXIV.
2. Parmi les lettres de saint Léon, sous le n° XXVI.

approuver sa conduite et lui annonce l'envoi prochain d'une autre épître où il se propose d'exposer plus au long la doctrine catholique sur les questions controversées. C'est la fameuse *lettre à Flavien*, sur laquelle nous reviendrons un peu plus tard.

Cependant Eutychès, au lieu de se soumettre, cherchait à renforcer son parti, et, quêtant partout des appuis, il avait écrit, entre autres, aux patriarches de Jérusalem et d'Alexandrie, et au métropolitain de Thessalonique. Il avait écrit aussi à saint Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne, car il sentait bien de quel prix pouvait être l'approbation d'un homme aussi justement vénéré; mais il reçut de lui une réponse qui est un modèle de charité, de modération et de sagesse, et dont il eût certainement fait son profit s'il n'avait pas été si étrangement aveuglé. L'éloquent évêque exprime sa tristesse en apprenant les divisions qui troublent l'Église; il ne se permet pas de porter un jugement sur cette affaire sans avoir entendu les deux parties; et il ajoute ce conseil très judicieux : « Nous vous exhortons d'ailleurs, honorable frère, à obéir docilement, en toutes choses, à ce qui a été écrit par le vénérable pape de la ville de Rome; car le bienheureux Pierre, qui vit et préside dans son siège, donne la vérité de la foi à ceux qui la cherchent. Pour nous, l'intérêt de la paix et de la foi nous défend d'écouter des discussions qui regardent le dogme sans le consentement de l'évêque de Rome[1]. »

Mais Eutychès ne cherchait pas la paix; et s'il voulait à toute force continuer la lutte, ce n'est pas

1. *Ibid.*, nº XXV.

sans doute qu'il prît grand intérêt aux questions de dogme; mais il ne voulait pas céder, et il s'acharnait, au contraire, à triompher de ses ennemis en les mettant dans leur tort.

Il obtint de l'empereur une revision des actes du concile de Constantinople, dans une assemblée où il se fit représenter par deux de ses moines, et qui tint deux séances; mais plusieurs évêques protestèrent et montrèrent combien une pareille tentative était inopportune, alors qu'un concile général était ordonné, et que par conséquent il convenait de lui réserver toutes les affaires de quelque importance. Du reste, quoique l'empereur eût retiré, cette fois, la présidence à Flavien pour la donner à Thalassius, évêque de Césarée, on ne trouva rien d'irrégulier dans la condamnation qui avait été prononcée contre Eutychès.

Les amis de celui-ci n'avaient donc plus d'espoir que dans le concile qui se préparait. Il leur fallait diriger les événements et choisir les hommes de manière à assurer le triomphe définitif de leur parti. C'est ce qu'ils faisaient d'ailleurs depuis longtemps, bien avant même que le concile ne fût décidé. Chrysaphius avait écrit à l'impératrice Eudocie pour s'assurer son appui; il avait écrit aussi à Dioscore, ou Dioscure, patriarche d'Alexandrie, dont il connaissait sans doute le caractère violent et turbulent, l'âme orgueilleuse, ambitieuse et sans scrupule, et dont il pouvait faire un instrument très utile en le plaçant à la tête du mouvement qu'il méditait. Eutychès, de son côté, s'était adressé à ce même Dioscore pour lui demander de prendre connaissance de l'affaire, et celui-ci n'avait pas hésité à conseiller

la convocation d'un concile général. Eutychès avait arraché, sans trop de peine, cette grave détermination à la faiblesse de Théodose[1], cet « esprit mal tourné », comme l'appelle Corneille[2], qui avait la manie de se mêler constamment de la direction des affaires ecclésiastiques.

Il était en effet irrégulier, bien que l'histoire offre plusieurs exemples de ce fait, qu'un concile général fût convoqué par l'empereur. Théodose comprit du moins que ses actes seraient absolument nuls s'il n'était point en communion avec le pape, et il eut le souci de s'assurer l'adhésion de celui-ci; mais il semble avoir désiré en même temps que sa puissante et salutaire influence s'y fît sentir le moins possible.

Quand la nouvelle de cette grande décision se répandit dans la chrétienté, elle produisit partout une émotion considérable; mais les esprits sages ne craignirent pas de blâmer cette audacieuse entreprise, dont ils n'attendaient rien de bon. Nous avons vu ce qu'en pensait Flavien. Théodoret, de son côté, écrivait à Domnus, évêque d'Antioche : « Les nouvelles que nous avons reçues récemment de votre Sainteté sont pour nous un sujet de grande tristesse; car on ne peut rien augurer de bon du synode qui se prépare, à moins que le Dieu bienfaisant ne montre encore sa bonté habituelle en réduisant à néant *les machinations de ces démons turbulents*[3]. » Quant à Léon lui-même, on peut affirmer sans crainte qu'il désapprouva la convoca-

1. Voy. Liberatus, *Breviarium*, cap. XII.
2. *Pulchérie*, acte II, scène II; v. 555.
3. « Εἰ μὴ ἄρα ὁ φιλάνθρωπος Δεσπότης... τῶν ταραχωδῶν δαιμόνων διαλύσει τὰς μηχανάς. » (Théodoret, *lettre* CXII.)

tion d'un concile dans ces conditions, et en particulier sa réunion dans une ville orientale; mais alors il crut plus sage de s'associer, quoique avec un regret visible, au vaste mouvement qui avait été préparé par des politiques habiles et semblait entraîner la masse des esprits, afin de le diriger, s'il était possible, dans la voie de la vérité et de la justice.

Ce fut à Dioscore que s'adressa l'empereur pour le charger de réunir le concile. Par une lettre du 30 mars 449, il lui enjoint de se rendre à Éphèse, amenant avec lui dix métropolitains, ainsi que tous ceux qu'il jugerait à propos de s'adjoindre, puis de convoquer l'assemblée qui devait juger de nouveau l'affaire d'Eutychès. Il lui prescrit d'admettre à cette assemblée l'archimandrite Barsumas, comme représentant de tous les moines; or c'était une innovation que l'empereur se permettait là, car on n'avait jamais vu d'archimandrites ou d'abbés prendre séance dans les conciles généraux; et cette innovation avait d'autant moins de raison d'être que ce Barsumas était connu pour avoir été un des principaux et des plus actifs fauteurs de l'hérésie monophysite. Mais, tandis que l'on admettait au synode et que l'on mettait à sa tête tous les amis d'Eutychès, sous prétexte qu'ils avaient été les adversaires les plus décidés de Nestorius, on excluait au contraire tous ses ennemis, tels que Théodoret et Ibas, que l'on affectait de regarder comme entachés de nestorianisme. En un mot, tout était préparé par une faction violente, ambitieuse et impudente, qui se souciait fort peu de la liberté des délibérations et même des intérêts de la foi, mais qui profitait des

dispositions d'un prince faible et inintelligent pour organiser son triomphe par tous les moyens possibles. Aussi verrons-nous que cette assemblée devait mériter pleinement le nom de *synode de brigands*, ou de *brigandage d'Ephèse,* qu'on lui donna alors et qui lui est resté.

Le pape fut convoqué. Plus d'un sans doute eût préféré qu'il pût être exclu, lui aussi. Comme la chose n'était pas possible, on mit du moins si peu d'empressement, que la lettre de l'empereur n'arriva à Rome que le 13 mai 449, et que Léon eut à peine le temps de faire rapidement les démarches nécessaires. Il ne crut pas devoir quitter Rome pour se rendre en personne au concile, comme il en était prié ; et il en donne les raisons dans une lettre à Pulchérie[1] : ce serait contraire à la coutume de ses prédécesseurs, et d'ailleurs il ne peut songer à abandonner son peuple dans les circonstances critiques où il se trouve. Il fait ici allusion à la marche victorieuse des Huns, que l'on croyait à tout instant voir pénétrer en Italie, et qui, en réalité, n'approchèrent de Rome que trois ans plus tard. Mais, s'il ne peut lui-même aller présider les délibérations, il annonce à Flavien[2], à Théodose[3] et à Pulchérie[4] qu'il y envoie ses légats, chargés de l'y représenter et d'y parler en son nom. Il choisit, pour cette importante mission, Jules, évêque de Pouzzoles en Campanie, le prêtre René, qui mourut en chemin, à Délos, et le diacre Hilaire, auxquels il

1. *Epist.* XXXI, 4.
2. *Epist.* XXVIII, 4.
3. *Epist.* XXIX, 4.
4. *Epist.* XXX.

adjoignit Dulcitius en qualité de notaire. « Regardez-moi, dit-il, comme présent au milieu des autres, en la personne de ces frères que j'envoie pour tenir ma place[1]. » Ailleurs, il qualifie ces députés du titre de légats *a latere* (ou *ex latere*), c'est-à-dire tirés de l'Église romaine, ou de celles qui lui étaient immédiatement soumises[2].

Les légats se mirent donc en route, porteurs de lettres nombreuses et importantes, qui montrent l'extrême activité de saint Léon, la netteté et la profondeur de son esprit, et son pieux souci de donner des instructions utiles et précises à tous ceux qui pouvaient avoir une influence salutaire sur la marche des délibérations. A la seule date du 13 juin de cette année, nous trouvons une lettre au « second concile d'Éphèse », une aux archimandrites de Constantinople, une à Théodose, une à Pulchérie, deux à Julien, évêque de Cos, et enfin l'admirable lettre dogmatique à saint Flavien, qui expose la doctrine catholique sur la personne et les natures de Jésus-Christ d'une manière si noble, si claire et si complète, qu'elle répond à toutes les hérésies passées, présentes et futures sur cette grave question. Le grand Bossuet, qui était si bien fait pour comprendre Léon le Grand, ne craint pas de traiter cette lettre de divine[3]. Après avoir été adop-

1. « In his fratribus meis, quos vice mea misi, me quoque adesse cum ceteris qui adfuerint, aestimate. » (*Epist.* XXXI, *ad Pulcheriam augustam*, cap. IV.)

2. « ... Quos ex latere meo vice mea misi. » (*Epist.* XXXIV, *ad Julianum episcopum coensem*, cap. II.)

3. « ... Cette divine lettre à Flavien, qui a fait l'admiration de toute l'Église, où le mystère de Jésus-Christ est si hautement et si précisément expliqué, que les pères de ce grand

tée, ainsi que nous le verrons, par le concile de Chalcédoine comme une profession de foi, elle est devenue pour l'Église comme une partie de son symbole, et elle a joui à travers les siècles d'une si grande autorité, que nous ne pouvons nous dispenser, malgré les proportions restreintes du présent ouvrage, de la traduire ici presque en entier :

« C'est en lisant les lettres de votre Dilection, dont l'envoi si tardif nous a surpris, et en examinant tout ce qui a été fait par les évêques, que nous avons enfin compris quel scandale s'était élevé parmi vous contre l'intégrité de la foi ; ce qui jusqu'ici était resté obscur nous apparaît maintenant avec une entière évidence. Il résulte de là qu'Eutychès, qui nous semblait digne de l'honneur de son sacerdoce, s'est montré imprudent, ignorant à l'excès, au point de mériter qu'on lui applique les paroles du prophète : *Il n'a pas voulu s'instruire pour faire le bien ; il a médité l'iniquité sur son lit*[1]. Car qu'y a-t-il de pis que de concevoir des pensées impies, et de ne pas céder à ceux qui sont plus sages et plus instruits ? Mais on parvient à ce degré de folie lorsque, se trouvant empêché par quelque obscurité dans la connaissance de la vérité, on n'a recours ni aux paroles des prophètes, ni aux écrits des apôtres, ni à l'autorité des Évangiles, mais bien à soi-même ; et c'est ainsi que l'on devient docteur de l'erreur, pour n'avoir pas voulu être disciple de la vérité. Quelles connaissances, en effet,

concile [le concile de Chalcédoine] s'écriaient à chaque mot : Pierre a parlé par Léon ! » (*Hist. des variations,* l. XIII, ch. xx.)

1. Ps. xxxv, 4-5.

peut-il avoir puisées dans les textes de l'Ancien et du Nouveau Testament, celui qui ne comprend pas même le commencement du symbole, et qui, dans sa vieillesse, ne sait pas encore le sens des mots que prononce, dans le monde entier, la voix de tous les catéchumènes ?

« S'il ignorait ce que l'on doit croire au sujet de l'incarnation du Verbe de Dieu, et s'il ne voulait pas chercher la lumière de l'intelligence dans le vaste domaine des saintes Écritures, il aurait pu du moins prêter quelque attention à cette profession de foi commune que récitent, sans distinction, tous les fidèles, et par laquelle ils affirment qu'ils croient en Dieu, le Père tout-puissant, et en Jésus-Christ, son fils unique, notre Seigneur, qui est né de l'Esprit-Saint et de la vierge Marie. Ces trois articles suffisent à détruire presque toutes les inventions des hérétiques. Car, si nous croyons que Dieu est père et est tout-puissant, il s'ensuit que son fils lui est coéternel et ne diffère en rien de son père : engendré par le Dieu tout-puissant et éternel, il est, comme lui, tout-puissant et éternel. Il n'est ni postérieur dans le temps, ni moindre par la puissance, ni inférieur en gloire, ni différent par l'essence. Mais ce même Fils unique et éternel, engendré par le Père éternel, est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie. Cette naissance dans le temps n'a rien retranché ni rien ajouté à sa naissance divine et éternelle ; elle n'a eu lieu qu'en vue de sauver l'homme, qui s'était laissé égarer, de vaincre la mort, et de triompher du démon qui avait le pouvoir de la mort. Car nous n'aurions pu vaincre l'auteur du péché et de la mort, si celui que

le péché ne peut souiller, et que la mort ne peut arrêter, n'avait pas pris notre nature et ne l'avait rendue sienne. Il a donc été conçu du Saint-Esprit dans le sein de la Vierge sa mère, laquelle l'a enfanté, comme elle l'avait conçu, sans perdre sa virginité.

« Mais si Eutychès ne pouvait parvenir à comprendre ces choses en puisant à cette source très pure de la foi chrétienne, parce que son propre aveuglement lui voilait la splendeur de la vérité, il aurait dû s'en rapporter à l'enseignement des Évangiles; car saint Mathieu nous dit : *Livre de la généalogie de Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham*[1]. Puis il aurait pu recourir à la prédication des apôtres et lire l'Épître aux Romains : *Paul, serviteur de Jésus-Christ, appelé à l'apostolat, choisi pour l'Évangile de Dieu, qu'il avait promis auparavant par ses prophètes dans les saintes Écritures, touchant son Fils, qui lui est né de la race de David selon la chair*[2]. Ensuite, prêtant une pieuse attention aux écrits prophétiques, il aurait lu la promesse de Dieu à Abraham : *En ta postérité seront bénies toutes les nations de la terre*[3]. Et il aurait compris, sans en pouvoir douter, ce que devait être cette postérité, s'il avait écouté les paroles de l'apôtre : *Les promesses ont été faites à Abraham et à celui qui devait naître de lui. Dieu ne lui dit pas : A ceux qui naîtront, comme parlant de plusieurs, mais comme d'un seul : Et à celui qui naîtra de toi,*

1. Matth., I, I.
2. *Rom.*, I, I-3.
3. *Gen.*, XXII, 18 (cf. *ibid.*, XII, 3).

c'est-à-dire au Christ[1]. Il aurait pu comprendre aussi le sens de la prophétie d'Isaïe : *Voici qu'une vierge concevra et enfantera un fils, auquel on donnera le nom d'Emmanuel*[2], qui signifie *Dieu avec nous.* Enfin il aurait pu lire avec foi les paroles du même prophète : *Un enfant nous est né, et un fils nous a été donné, et sa principauté est sur son épaule ; il sera appelé Ange du grand conseil, Admirable, Conseiller, Dieu fort, Prince de la paix, Prince du siècle à venir*[3]. Renonçant alors aux subtilités du langage, il aurait cessé de soutenir que le Verbe s'est fait chair en ce sens qu'il est né des entrailles d'une vierge et qu'il a pris la forme de l'homme, mais qu'il n'a jamais eu un vrai corps humain comme sa mère. Mais il a cru peut-être que notre Seigneur Jésus-Christ ne participait pas à notre nature, parce que l'ange qui fut envoyé à la bienheureuse Marie toujours vierge lui a dit : *L'Esprit-Saint surviendra en vous et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu*[4]. Il a pu penser que, la conception de la Vierge étant l'effet d'une opération divine, la chair de celui qui fut conçu ne devait pas être de même nature que celle de sa mère ; mais ce n'est pas ainsi qu'il faut comprendre cette génération singulièrement admirable et admirablement singulière. La nouveauté de cette procréation n'a rien retranché des caractères de la race ; car, si c'est du Saint-Esprit que la Vierge a reçu la fécondité, son corps

1. *Galat.*, III, 16.
2. Isai., VII, 14 (cf. Matth., I, 23).
3. Voy., Isaïe, IX, 6.
4. Luc., I, 35.

n'en a pas moins donné naissance à un corps véritable. La Sagesse éternelle s'est construit cette demeure, *le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous*, dans cette chair qu'il a prise de l'homme, et qu'il a animée de l'esprit de vie intelligente.

« Les propriétés des deux natures restant donc entières, mais se réunissant dans une seule personne, la majesté s'est alliée à l'humilité, la puissance à la faiblesse, l'éternité à la mortalité : afin de pouvoir payer la dette que nous avions contractée, la nature inaccessible à la souffrance s'est unie à celle qui peut souffrir, et, comme il le fallait pour nous sauver, Jésus-Christ fait homme, seul médiateur entre Dieu et les hommes, a pu mourir dans sa nature humaine, en demeurant immortel dans sa nature divine. Le vrai Dieu a donc pris en naissant la nature parfaitement complète d'un homme véritable, et il est tout entier dans la sienne, tout entier dans la nôtre ; mais la nôtre telle qu'elle avait été établie en nous au commencement par le Créateur et qu'il s'est chargé de la rétablir : car, dans le Sauveur, il n'y a aucune trace du mal apporté par le démon trompeur et accepté par l'homme qui s'est laissé tromper, et il a pu prendre part aux infirmités humaines sans participer pour cela à nos fautes. Il a pris la forme de la servitude sans la souillure du péché, rehaussant l'humanité sans amoindrir la divinité : car cet abaissement, par lequel l'invisible s'est rendu visible et le créateur et seigneur de toutes choses a voulu devenir l'un des mortels, a été une condescendance de sa miséricorde et non une diminution de sa puissance. Ainsi celui qui a fait l'homme en restant dans

la forme de Dieu, s'est fait homme lui-même en prenant la forme de l'esclave. Car il a, sans exception, les caractères des deux natures ; et, comme la forme de Dieu n'anéantit pas la forme de l'esclave, de même la forme de l'esclave ne diminue pas la forme de Dieu. Le diable en effet se glorifiait de voir l'homme trompé par sa ruse, privé des dons célestes, dépouillé de son immortalité et soumis à la loi rigoureuse de la mort ; il pensait trouver une espèce de consolation à ses propres maux en y faisant participer celui qu'il avait poussé à désobéir ; il se réjouissait à l'idée que Dieu, après avoir établi l'homme dans une si haute dignité, était forcé par la loi de la justice à changer de sentiment envers lui : il fallut donc que, par l'accomplissement d'un secret dessein, le Dieu immuable, dont la volonté ne peut se départir de sa bonté, complétât l'effet de sa miséricorde à notre égard par un mystère impénétrable. Autrement l'humanité, induite au péché par l'artifice du démon, aurait péri contrairement à la volonté divine.

« Le fils de Dieu est donc venu en ce bas monde, descendant du séjour céleste, mais sans abandonner la gloire de son père ; et il est né dans un nouvel ordre de choses et par une naissance nouvelle. Il est né dans un nouvel ordre de choses en ce que, invisible par lui-même, il s'est rendu visible parmi nous ; incompréhensible, il a voulu être compris ; existant de toute éternité, il a commencé d'être dans le temps ; maître de toutes choses, il a pris la forme servile en voilant l'immensité de sa majesté ; Dieu impassible, il n'a pas dédaigné de se faire homme, sujet à la douleur ; immortel, il s'est soumis à la

loi de la mort. Il est né par une naissance nouvelle, en ce que la virginité, restée intacte, n'a pas connu la concupiscence, mais a fourni pourtant la matière de la chair. Notre-Seigneur a reçu de sa mère la nature humaine, mais sans la faute; et quoique la naissance de Jésus-Christ soit miraculeuse, puisqu'il a été engendré dans le sein d'une vierge, sa nature n'est pas différente de la nôtre. La même personne est donc à la fois vrai Dieu et vrai homme; et cette unité est très véritable, car on y trouve en même temps l'humilité de l'homme et la grandeur de Dieu. Comme Dieu n'est pas abaissé par la miséricorde, l'homme n'est pas absorbé par la dignité. Chacune des deux formes agit en communion avec l'autre, mais selon sa nature propre [1]; le Verbe fait ce qui appartient au Verbe, et la chair ce qui appartient à la chair; et c'est ainsi que l'un étonne le monde par ses miracles, tandis que l'autre succombe sous les outrages. Comme le Verbe ne perd rien de sa gloire, qui est égale à celle de son père, de même sa chair conserve tout entière la nature de notre race. Car, on ne saurait trop le répéter, il est à la fois le vrai fils de Dieu et le vrai fils de l'homme : il est Dieu, puisqu'il est écrit : *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu;* et il est homme, puisque *le Verbe s'est fait chair et a habité parmi nous* [2]. Il est Dieu, car *toutes choses ont été faites par lui et rien n'a été fait sans lui* [3]*;* et il est homme, car *il est né d'une femme et*

1. Comme on le voit, saint Léon répond d'avance, en plus d'un endroit de cette lettre, à l'hérésie des monothélites.
2. Joan., I, 1, 14.
3. Joan., I, 3.

a été soumis à la loi[1]. La naissance de la chair est la manifestation de la nature humaine ; l'enfantement de la vierge est la marque de la puissance divine. La faiblesse de l'enfant apparaît dans l'humilité de son berceau ; la grandeur du Très-Haut est proclamée par la voix des anges. Celui que l'impie Hérode voudrait faire périr entre dans la vie comme les hommes ; mais celui que les Mages pleins de joie viennent adorer humblement, c'est le maître du monde. Le jour où il vint se faire baptiser par Jean son précurseur, la voix du Père retentit du haut du ciel, pour bien montrer que la divinité était cachée sous le voile de la chair : *Celui-ci*, dit-il, *est mon fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection*[2]. C'est donc bien le même que la ruse du démon vient tenter comme un homme, et auquel les anges offrent, comme à Dieu, leurs services et leurs hommages. Avoir faim, avoir soif, se fatiguer, dormir, c'est évidemment d'un homme ; mais rassasier cinq mille personnes avec cinq pains, donner à la Samaritaine une eau vive dont il suffit de boire pour n'avoir plus jamais soif, marcher sans enfoncer sur la surface de la mer, calmer la fureur des flots en commandant à la tempête, ce sont là, sans contredit, des signes de la divinité. Ainsi donc, pour ne citer que quelques exemples, comme ce n'est pas le propre d'une seule et même nature de pleurer de compassion sur la mort d'un ami, et de ressusciter par une parole ce même ami, en le tirant du sépulcre où il gisait depuis quatre jours ; ou bien d'être attaché à la croix, et de changer le jour en nuit et

1. *Galat.*, IV, 4.
2. Matth., III, 17.

d'effrayer le monde ; ou d'être percé par les clous, et d'ouvrir les portes du paradis à la foi du bon larron : ainsi il n'appartient pas à la même nature de dire : *Mon père et moi, nous ne faisons qu'un*, ou bien de dire : *Mon père est plus grand que moi*[1]...

« C'est donc grâce à cette unité de personne dans une double nature, que nous lisons que le fils de l'homme est descendu du ciel, et d'autre part que le fils de Dieu a tiré son corps de la vierge dont il est né. Il est dit de même que le fils de Dieu a été crucifié et enseveli, alors qu'il a pu souffrir ces choses par suite de l'infirmité de notre nature, mais non dans sa divinité elle-même, par laquelle le fils unique de Dieu est coéternel et consubstantiel à son père. C'est pourquoi nous disons tous, en récitant le symbole, que ce fils unique de Dieu a été crucifié et a été enseveli, selon cette parole de l'apôtre : *S'ils l'avaient connue (cette sagesse de Dieu), ils n'auraient jamais crucifié le Seigneur de majesté*[2]. Lorsque le Sauveur, qui formait la foi de ses disciples en les interrogeant, leur demandait : *Quel est celui que l'on dit être le fils de l'homme?* Ils répondaient en rapportant les opinions diverses de plusieurs à son sujet. *Mais vous*, continuait le Maître, *qui dites-vous que je suis?* Moi qui suis fils de l'homme et que vous voyez sous la forme de l'esclave et dans la vérité de ma chair, qui dites-vous que je suis? Alors le bienheureux Pierre, divinement inspiré, fit cette confession qui devait être celle de toutes les nations : *Vous êtes le Christ, le*

1. Joan., x, 30; xiv, 28.
2. I *Corinth.*, ii, 8.

fils du Dieu vivant[1]. Et c'est à bon droit qu'il fut proclamé bienheureux par le Seigneur, et qu'il reçut de la Pierre fondamentale la solidité de la pierre dont il garda le nom, celui qui, par l'inspiration du Père, a confessé que la même personne était le fils de Dieu et le Christ. Car l'une de ces deux croyances, séparée de l'autre, ne pouvait servir de rien pour le salut; et il était également funeste de croire que notre Seigneur Jésus-Christ était Dieu sans être homme, ou de croire qu'il était homme sans être Dieu. Mais après la résurrection du Seigneur (qui fut réellement celle de son vrai corps, car le corps qui ressuscita était bien celui qui avait été crucifié et qui était mort), à quoi servirent ces quarante jours qu'il passa encore sur la terre, si ce n'est à dégager de toute obscurité l'intégrité de notre foi? C'est pour cela qu'il parlait avec ses disciples, qu'il habitait et mangeait avec eux, qu'il permettait à ceux qui doutaient encore de le toucher d'une main scrupuleuse et curieuse; et que, dans le même temps, il pénétrait auprès d'eux malgré les portes fermées, leur donnait le Saint-Esprit en soufflant sur eux, leur communiquait la lumière de l'intelligence pour leur révéler les secrets des saintes Écritures. C'est pour cela qu'ensuite il leur montrait de nouveau la blessure de son côté, la marque des clous, et tous les signes de sa passion toute récente encore, en leur disant : *Voyez mes mains et mes pieds, et reconnaissez que c'est bien moi. Touchez et voyez : un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai*[2]. Il voulait leur faire

1. Matth., XVI, 13, 15, 16.
2. Luc., XXIV, 39.

comprendre qu'il conservait toujours réunies en lui les propriétés de la nature divine et de la nature humaine; il voulait que, sans identifier le Verbe et la chair, nous reconnussions que le Verbe et la chair ne forment qu'une seule personne, celle du fils de Dieu. C'est une vérité de notre foi qu'Eutychès paraît ignorer complètement, puisqu'il ne veut reconnaître notre nature dans le fils de Dieu, ni dans l'abaissement de la mortalité, ni dans la gloire de la résurrection. Ne redoute-t-il donc pas la sentence de l'apôtre évangéliste saint Jean, qui nous dit : *Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair est de Dieu; et tout esprit qui divise Jésus-Christ n'est point de Dieu, et celui-là est l'Antéchrist*[1]? Qu'est-ce en effet que diviser Jésus-Christ, si ce n'est séparer de lui la nature humaine, et anéantir, par des fictions impudentes, un mystère qui seul nous a sauvés? Mais celui qui est ainsi aveuglé sur la nature du corps de Jésus-Christ, doit nécessairement déraisonner, en proie au même aveuglement, dans ce qui regarde sa passion. Car s'il admet que Notre-Seigneur a été vraiment crucifié, et qu'il a accepté un supplice véritable pour le salut du monde, il faut, pour croire à sa mort, qu'il reconnaisse la réalité de sa chair; s'il confesse qu'il fut soumis à la souffrance, il ne peut douter qu'il ait eu un corps semblable aux nôtres; et s'il nie la réalité de la chair, il faut qu'il nie aussi la souffrance corporelle. Si donc il accepte la foi chrétienne et veut bien prêter l'oreille aux enseignements de l'Évangile, il reconnaîtra quelle

1. I *Epist.* Joan., IV, 2-3.

est la nature qui a été percée de clous et attachée à la croix... L'Église catholique vit et se perpétue par cette croyance, que dans le Christ Jésus l'humanité n'est pas sans véritable divinité, ni la divinité sans véritable humanité.

« Lorsque Eutychès, répondant à vos questions, vous a dit : « Je confesse que Notre-Seigneur a eu deux natures avant l'union ; mais, après l'union, je ne confesse qu'une nature », je m'étonne qu'une affirmation aussi absurde et aussi perverse n'ait pas soulevé l'indignation des juges, et qu'ils aient laissé passer cette parole insensée et blasphématoire, comme si elle ne contenait rien de choquant : car il est aussi impie de dire que le fils de Dieu a eu deux natures avant l'Incarnation, que de soutenir qu'il n'en a plus qu'une depuis que *le Verbe s'est fait chair.*

« Mais s'il montre un repentir sincère et profitable, en reconnaissant, même tardivement, combien l'autorité épiscopale avait raison d'intervenir, ou s'il donne pleine satisfaction en condamnant de vive voix et par écrit ses propres erreurs, je ne saurais trop vous recommander l'indulgence envers lui : car Notre-Seigneur, qui est le vrai et bon pasteur, qui *donne sa vie pour ses brebis*[1], et qui est venu pour sauver les âmes des hommes et non pour les perdre[2], veut que nous soyons charitables à son exemple. Il faut que la justice réprime le mal, mais il ne faut pas refuser la miséricorde au repentir. Puis la vraie foi n'est jamais défendue plus

1. Joan., x, 11.
2. Voy. Luc., ix, 56.

utilement que lorsque l'erreur est condamnée par ses propres partisans[1]. »

Cette lettre, si importante pour l'histoire du dogme, contribue aussi à nous faire connaître saint Léon mieux que ne saurait le faire aucune dissertation sur son style et sur son esprit. Outre le grand rôle qu'elle joua dans les événements religieux du siècle où elle fut écrite, plusieurs témoignages nous font voir qu'elle fut toujours l'objet d'une singulière vénération chez les peuples chrétiens. A Rome, et dans diverses parties de l'Italie et des Gaules, on la lisait jadis publiquement dans les églises pendant le temps de l'avent[2]. Les papes saint Gélase et saint Grégoire déclarèrent anathème quiconque oserait la contredire ou l'altérer. Enfin des légendes se formèrent autour d'elle, ce qui semble prouver qu'elle fut véritablement populaire. L'une de ces légendes, qui se lit dans le *Pré spirituel*, ouvrage attribué à Jean Moschus[3] ou à Sophronius, nous raconte que saint Léon, après avoir écrit cette lettre fameuse, la déposa sur le tombeau de saint Pierre en le priant d'y faire lui-même les corrections nécessaires ; après quelques jours écoulés, il vit apparaître le prince des apôtres, qui lui répondit qu'il avait exaucé sa prière ; et Léon trouva en effet son écrit à l'endroit même où il l'avait laissé, miraculeusement corrigé par la main de son glorieux prédécesseur[4].

1. *Epist.* XXVIII.
2. Voy. Quesnel. *Diss. de vita s. Leonis*, ann. 449 ; et l'*Admonitio* qui précède la lettre XXVIII dans l'éd. des Ballerini.
3. Jean Moschus vivait aux VIe et VIIe siècles. Le même récit se retrouve dans la *Légende dorée*, ch. LXXXIX.
4. Voy. encore d'autres anecdotes sur cette lettre dans Baronius, *Ann. eccles.*, ann. 449.

Les légendes ne font bien souvent que traduire d'une façon matérielle et sensible une idée morale qui est vraie dans le fond. Celle-ci nous représente à sa manière l'assistance divine qui préserve le pape de l'erreur quand il enseigne l'Église universelle.

Le conciliabule d'Éphèse, comme on l'appelle ordinairement parce qu'il ne mérita pas le nom de concile, avait été annoncé pour le 1er août, et ne s'ouvrit que le 8 du même mois, dans l'église de Sainte-Marie, c'est-à-dire dans le lieu même où, peu d'années auparavant, en 431, saint Cyrille avait présidé, au nom du pape saint Célestin, le troisième concile œcuménique.

Contrairement à certains témoignages contemporains et à l'opinion la plus généralement reçue jusqu'alors, M. l'abbé Paulin Martin, dans un savant article sur lequel nous aurons à revenir [1], estime qu'il est impossible d'admettre que tous les événements connus de la première session se soient accomplis en un seul jour. Selon lui, l'assemblée se réunit officiellement le 8, mais elle ne commença ses travaux que le 10, et elle consacra près de deux semaines à la première session. En tout cas, il reste probable que les principaux et les plus tragiques événements de cette session, les scènes de violence qui aboutirent à la rupture complète avec les légats du pape, se passèrent tous en une seule journée, quelle que soit la date de celle-ci.

Dioscore s'arrogea la présidence [2], sous le pré-

1. *Le brigandage d'Éphèse d'après les actes du concile récemment retrouvés*, dans la *Revue des questions historiques* de juill. 1874, p. 56, note 2, et *passim*.

2. « In quo concilio Dioscorus alexandrinus episcopus *pri-*

texte peut-être qu'il occupait le siège le plus élevé, puisque l'évêque de Rome était absent et que l'on affectait de considérer celui de Constantinople comme partie et non comme juge, mais en réalité parce que l'empereur, poussé par Chrysaphius et par Dioscore lui-même, avait décidé qu'il en serait ainsi.

L'empereur en effet disposa toutes choses d'une façon absolument arbitraire, enlevant à l'avance toute liberté et toute sincérité aux décisions de l'assemblée. Il fit interdire l'entrée à Eusèbe de Dorylée, malgré l'instance de Flavien. Quant à Flavien lui-même, et à tous ceux qui avaient assisté au jugement d'Eutychès, ils furent admis dans l'enceinte, mais il leur fut interdit de parler. Ce trait de despotisme intéressé était contraire, non seulement à la raison, mais à toutes les règles des jugements ecclésiastiques et aux exemples des temps passés [1]. Bien plus, ceux qui avaient pris part à la condamnation furent même regardés comme accusés, et Elpidius, le premier des commissaires impériaux, déclara cyniquement que l'empereur le voulait ainsi. La volonté de l'empereur était une raison très commode, et il est probable qu'on la dénatura plus d'une fois en l'interprétant selon les besoins de la cause.

matum sibi vindicans, absoluto Eutyche, in Flavianum episcopum constantinopolitanum sententiam tulit, reclamante Hilaro diacono ecclesiae romanae, qui vice Leonis papae, cum Julio episcopo puteolano a sede apostolica fuerat destinatus. » (Prosper, ann. 449.)

1. Voy. dans Tillemont, *Saint Léon,* ch. LXII, plusieurs exemples d'évêques ayant pris part à une condamnation et servant ensuite de juges dans la même affaire.

Il y eut de la sorte quarante-deux évêques condamnés au silence. Parmi les autres, plus d'un sans doute était attaché à la vérité ; mais tous n'eurent peut-être pas le courage de la défendre comme il aurait fallu, en présence de cette majorité tyrannique d'énergumènes, soutenue par des troupes de moines audacieux et violents, et par de nombreux soldats auxquels les députés de Théodose pouvaient à tout instant donner l'ordre de conduire en prison les perturbateurs, c'est-à-dire ceux qui oseraient montrer quelque indépendance et quelque sincérité.

Enfin Dioscore chassa de l'assemblée presque tous les notaires [1], et ne voulut garder que les siens et un petit nombre d'autres dont il s'était probablement assuré. Il en résulte que les actes de ce faux concile méritent peu de créance. Pourtant ce qu'ils contiennent, joint aux témoignages des contemporains, suffit à la condamnation de cette assemblée et de celui qui la dirigeait.

Les actes de la première session, celle qui se termina par la déposition de saint Flavien, ne nous ont été conservés que parce qu'ils furent lus au

1. La profession de *notaire* était très ancienne. A Rome, il y avait des écoles pour les former. Ils écrivaient sous la dictée des auteurs, ou recueillaient les discours prononcés, au moyen de signes très rapides (*notae*). Grâce à cette sorte de sténographie, les notaires chrétiens purent rédiger sur place, de la manière la plus complète, les actes des martyrs. Les notaires ecclésiastiques étaient chargés d'écrire les actes des conciles et conservaient en entier les discussions qui s'y élevaient et les discours qui y étaient prononcés ; ordinairement chaque évêque en amenait un ou plusieurs avec lui. On comprend donc le grand intérêt qu'avait Dioscore à n'admettre que des notaires gagnés à sa cause. Voy. l'art. *Notarii* dans le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* de l'abbé Martigny.

concile de Chalcédoine, et par conséquent insérés dans les actes de ce dernier [1]. Il y eut ensuite plusieurs autres séances, dont les résultats nous sont connus tant par des renseignements puisés à des sources diverses que par suite de la découverte relativement récente d'une version syriaque des actes du faux concile d'Éphèse. On doit à l'abbé Paulin Martin une étude très complète et fort intéressante de cet important et curieux document [2]. Celui-ci nous a été conservé dans un manuscrit du VIe siècle, qui vient d'un couvent voisin d'Apamée. Comme les moines de ce couvent appartenaient sans aucun doute à la secte monophysite, qui était alors fort en honneur dans la région, il n'est pas surprenant qu'ils aient eu un grand intérêt à posséder un exemplaire de ces actes, et que cet exemplaire soit rédigé dans un esprit tout à fait favorable à Dioscore et aux siens. Si nous ne trouvons, dans les actes syriaques, presque aucune trace de la première session, c'est peut-être parce qu'elle fut peu glorieuse pour ceux de ce parti.

L'auteur du *Breviculus historiae eutychianistorum* nous dit que trois cent soixante évêques étaient présents à ces assemblées; mais les actes mêmes nous donnent le nombre beaucoup moindre de cent trente-cinq [3].

1. Voy. Labbe et Cossart, t. IX, col. 115 et suiv. — Mansi, t. VI, col. 503 et 606.

2. Outre l'article précédemment cité, voy. *Le pseudo-synode connu dans l'histoire sous le nom de brigandage d'Éphèse, étudié d'après les actes retrouvés en syriaque*, par M. l'abbé Martin. Paris, 1875. — Voy. aussi *Le brigandage d'Éphèse et le concile de Chalcédoine*, par le R. P. A. Largent, de l'Oratoire, dans la *Revue des questions historiques* de janv. 1880.

3. Voy. Hefele, *Histoire des conciles*, dans la traduction de

Au début de la première séance, les légats offrirent les excuses du pape, et exposèrent les raisons pour lesquelles il n'avait pu venir en personne. Puis ils présentèrent la lettre dont il les avait chargés. Il s'agit de celle qu'il adressait au concile, mais on a de bonnes raisons de croire qu'ils y joignirent la lettre à Flavien : cela résulte des débats postérieurs du concile de Chalcédoine, et aussi de la façon dont Léon lui-même, à la fin de la première, renvoie à la seconde comme à une exposition plus complète de sa doctrine [1]. D'ailleurs la lettre au concile elle-même, quoique beaucoup plus brève, résumait encore bien assez nettement l'enseignement catholique sur les points controversés pour ruiner sans merci les équivoques et les subtilités d'Eutychès. C'est ce dont Dioscore se doutait fort bien : aussi le voyons-nous se dérober sans cesse à cette épreuve, en remettant indéfiniment la lecture des écrits pontificaux. Il reçut la lettre du pape, et il promit qu'on la lirait, mais il commença par faire lire une lettre de l'empereur, celle où il est décidé que Barsumas sera admis au concile.

Ensuite, comme on proposait d'examiner la question de la foi, il répondit qu'il ne s'agissait pour l'instant que de juger la controverse qui s'était élevée entre Flavien et Eutychès ; ses notaires écrivirent que l'assemblée entière avait été de cet avis, mais la chose fut contestée plus tard à Chalcédoine. On fit

Dom H. Leclercq, qui est enrichie de nombreuses et savantes additions, l. X, c. III, § 178.

1. « Acceptis autem fratris et coepiscopi nostri Flaviani literis, plenius ad eum de his, quae ad nos videtur retulisse, rescripsimus, etc. » (*Epist.* XXIII, 2.)

donc venir Eutychès, qui présenta une profession de foi écrite, dont le secrétaire Jean commença aussitôt la lecture. Il y parle, avec une sorte d'attendrissement sénile, et peut-être sincère, de son amour de la paix et de la solitude, et des persécutions auxquelles il a été en butte pour n'avoir pas voulu contredire à la foi qui a été exposée par les pères du concile de Nicée. Quand il se risque à préciser un peu ses idées (ce qu'il paraît plutôt éviter d'ordinaire), il soulève des objections au sein de l'assemblée, mais il refuse d'y répondre, et la lecture continue.

La suite de la déclaration d'Eutychès semble bien montrer que cet homme borné fut le jouet de politiques rusés, qui voulaient le faire servir à leurs desseins et le préparaient sournoisement au rôle qu'il devait jouer. Ainsi il raconte que le silentiaire Magnus, qui l'accompagnait dans son voyage à Constantinople, lui a dit alors que sa présence au concile présidé par Flavien était inutile, attendu qu'il était condamné avant d'être entendu; cette parole pourrait suffire à expliquer l'attitude constamment défiante de cet homme prévenu, qui paraît entrevoir des pièges imaginaires dans tout ce qu'on lui dit, et surtout dans ce qu'on cherche à lui faire dire. « Quand je me fus présenté à l'assemblée, continue-t-il,... et quand j'eus déclaré de vive voix que ma créance était conforme à la décision de Nicée, confirmée à Éphèse, on voulut m'y faire ajouter quelques paroles. Moi, craignant de contrevenir à l'ordonnance du premier concile et du concile de Nicée, je demandai que votre saint concile en fût informé... Comme je parlais ainsi, on fit lire la

déposition que Flavien avait dressée contre moi.... L'évêque Flavien n'a eu aucun égard à mon appel interjeté vers vous..., mais il m'a condamné d'autorité absolue. Il m'a livré pour être mis en pièces comme hérétique par la multitude amassée exprès dans la cathédrale et sur la place; mais la Providence m'a conservé.... »

Voilà comme il travestissait les événements, pour rendre odieux ceux dont il voulait se venger. L'appel auquel il fait allusion avait eu lieu en effet, mais d'une façon fort irrégulière : après la fin du concile de Constantinople, il avait dit tout bas au patrice Florentius qu'il en appelait au concile de Rome, d'Égypte et de Jérusalem, et Florentius avait aussitôt rapporté cette parole à Flavien, alors que celui-ci rentrait déjà chez lui. On peut croire qu'Eutychès voulait se réserver la faculté de se servir de ce douteux appel ou de ne s'en pas servir, selon les circonstances, ou selon les instructions qu'il recevrait plus tard de ses maîtres.

C'est après la lecture de cette déclaration mensongère que Flavien demanda qu'on fît venir Eusèbe de Dorylée; mais Elpidius s'y opposa : on savait trop ce qu'il aurait pu dire, et il était plus commode de l'exclure.

Dioscore proposa alors que l'on entreprît la lecture des actes du concile de Constantinople. Les légats ne s'y opposèrent pas, mais ils insistèrent de nouveau pour qu'on lût auparavant la lettre du souverain pontife; et la chose était d'autant plus à propos, comme le fit remarquer le diacre Hilaire, que le pape n'avait écrit cette lettre qu'après avoir pris lui-même connaissance de ces actes que le présent concile

se préparait à entendre. Ici le soupçonneux Eutychès insinua que les légats lui étaient devenus suspects, parce qu'ils logeaient chez Flavien, avaient mangé avec lui et avaient reçu de lui différents services. Sur quoi Dioscore déclara qu'il était dans l'ordre de commencer par les actes, et il promit une fois encore que la lecture de la lettre du pape viendrait à son tour après eux.

On lut donc les actes du concile de Constantinople, ainsi que des lettres de saint Cyrille où l'on prétendait trouver des arguments contre les deux natures. Cette lecture fut entrecoupée des vociférations de l'assemblée, qui comprenait, outre les évêques, une foule de gens qui n'auraient jamais dû se trouver là, et dont les violences ôtèrent toute liberté aux délibérations. « Qu'il soit brûlé vif, qu'il soit coupé en deux, celui qui admet deux natures! Comme il a divisé, qu'on le divise!... Anathème à qui soutient les deux natures! »

Ces cris féroces souvent répétés, la crainte des épées des soldats qui mettaient dans un sérieux danger la vie même des réfractaires, et sans doute aussi la peur de paraître tomber dans le nestorianisme, amenèrent presque tous les évêques présents à approuver la profession de foi d'Eutychès et à voter son absolution; plusieurs même de ceux qui l'avaient condamné à Constantinople ne craignirent pas de se rétracter. Mais il faut rendre hommage à la fermeté des légats de saint Léon, qui ne s'associèrent à aucune des hontes de cette journée, et qui bravèrent tous les périls pour faire leur devoir jusqu'au bout.

Les moines d'Eutychès n'eurent garde de se laisser oublier. Ils présentèrent et firent lire par le notaire

Jean une requête assez insolente contre Flavien, dans laquelle ils réclament la levée de l'interdiction et le châtiment d'un archevêque qui a traité si injustement d'aussi saintes gens. Comme cette requête nous apprend elle-même qu'il y avait trois cents moines dans le monastère, et qu'elle ne portait que trente-cinq signatures, nous sommes en droit de nous demander quelle est la cause de si nombreuses abstentions. Quoi qu'il en soit, sans même donner lieu à Flavien d'expliquer sa conduite, on se contenta d'interroger les moines sur leur foi; et, comme ils répondaient qu'elle était conforme à celle d'Eutychès, ils furent absous et admis de nouveau à la communion de l'Église.

Dioscore ordonna alors la lecture des décisions du précédent concile d'Éphèse touchant la foi : il n'avait pas oublié que ce concile, à propos d'une profession de foi toute nestorienne, avait défendu, sous peine d'anathème, de rien ajouter ou de rien retrancher au symbole de Nicée. Il va sans dire que cette sentence n'exclut en aucune façon les explications et les développements de ce symbole; mais Dioscore avait le dessein prémédité de tirer de ce passage des arguments spécieux contre Flavien. Son parti pris évident fut sans doute compris par la plupart de ceux qui écoutaient. « On ne nous lit ceci que pour déposer Flavien, » murmura Onésiphore, évêque d'Icone. Le président prit les avis, et, comme il ne s'agissait encore que d'accepter les décisions des conciles de Nicée et d'Éphèse, il obtint sans peine l'adhésion des légats pontificaux eux-mêmes.

Cependant le diacre Hilaire, avec son implacable ténacité, ajouta : « Cela est d'accord avec les lettres

que le siège apostolique vous a écrites : faites-les lire, et vous verrez qu'elles sont conformes à la vérité. »

Mais la voix ferme de ce diacre intrépide paraît retentir dans le désert, et ce suprême appel à la justice n'est point écouté. Comme Dioscore n'a rien de bon à répondre, il fait semblant de n'avoir pas entendu, et il s'empresse de faire lire une sentence de déposition contre Flavien et Eusèbe, regardés comme coupables d'innovations contraires aux règles posées par les conciles, et de tous les troubles qui en ont été la suite. Puis il ordonne que chacun donne son avis sur cette décision, et il ose ajouter cette impudente menace : « Sachez que les empereurs seront informés de tout ce qui se fait aujourd'hui. »

« J'en appelle de vous, » s'écrie saint Flavien [1] ; et le diacre Hilaire, dominant d'une voix forte cette assemblée déjà tumultueuse, répète aussitôt : *Contradicitur,* c'est-à-dire : « On s'oppose à votre décision. »

Ce mot, qui rappelle à tous l'autorité souveraine du pape dont il leur faudra tenir compte, achève d'exaspérer les passions, et le désordre grandit d'instant en instant. Ceux qui gardent encore quelque souci de la justice et de l'honneur abordent Dioscore et le

1. Le texte de l'appel que Flavien et Eusèbe adressèrent personnellement à saint Léon n'est connu que depuis 1882. Voy. Grisar, *Hist. de Rome et des papes*, trad. Ledos, t. I (1906), p. 326, et la note 1 de cette page ainsi conçue : « Sur la découverte d'Amelli dans le manuscrit du chapitre de Novare, n° 30, cf. au t. I de mes *Analecta,* p. 322 et suiv., où l'on trouvera le texte des appels d'après Amelli, Mommsen, et la propre édition que j'en ai donnée au t. VII (1883) de la *Zeitschrift für Kath. Theologie,* p. 191 et suiv. »

supplient de revenir sur un jugement dont le scandale sera une source de longs désordres pour l'Église ; plusieurs même se jettent à ses pieds et embrassent ses genoux. Mais il ne veut rien entendre ; ces pieux efforts ne font qu'accroître sa fureur, et debout au milieu de tous, les yeux étincelants, il s'écrie : « Quand on me couperait la langue, je ne dirais pas autre chose. » Puis, comme si c'était lui qui cherchait à maintenir l'ordre, lui qui avait besoin de protection, il ajoute : « Allez-vous donc faire une sédition? Où sont les comtes? » Aussitôt les comtes accourent, accompagnés d'une grosse troupe de soldats portant des chaînes : clair avertissement pour ceux qui voteront mal. Et les moines qui accompagnent Barsumas se mêlent aux soldats et augmentent encore par leurs cris le tumulte de cette scène sauvage. Pendant ce temps, les portes sont soigneusement fermées : personne ne peut se dérober par la fuite, et il faut choisir entre la honte et les mauvais traitements. C'est ce que Dioscore ne craint pas d'annoncer à tous par ces mots cyniques : « Si quelqu'un refuse de signer, c'est à moi qu'il aura affaire ; prenez-y garde. »

Les violences redoublent alors ; les soldats frappent brutalement ceux qui font seulement mine de résister. On commence à voter, au milieu du vacarme et des menaces de mort, et plusieurs ont la lâcheté de condamner des innocents pour sauver leurs propres vies ou leurs dignités. Mais Dioscore exige que tous souscrivent de leurs propres mains la fatale sentence, et, comme les circonstances ne permettent pas d'en préparer une copie où tout le monde puisse signer, il fait tout simplement passer parmi les évêques un

papier blanc, où il ordonne que chacun inscrira son nom avec ces mots : « J'ai jugé et souscrit. »

Sa fureur et son obstination ne se ralentirent pas. Il tint les évêques enfermés jusqu'au soir dans l'enceinte, sans permettre de sortir même à ceux qui étaient malades, et il obtint ainsi cent trente-cinq signatures, à force de terreur; car les soldats n'épargnaient ni les coups de bâton, ni même les coups d'épée à ceux qui osaient résister. Lui-même il ne pouvait se retenir de frapper comme les soldats qui l'entouraient, et il finit par décharger sa fureur contre Flavien, dont l'appel au pape l'avait singulièrement exaspéré. Après l'avoir accablé de coups, il le jeta par terre et lui marcha sur le ventre[1]. Maltraité aussitôt par d'autres scélérats, saint Flavien devait mourir trois jours après des suites de ces infâmes violences[2], et mériter ainsi les honneurs du martyre. Par ordre de Dioscore, il fut conduit en prison le jour même, et de là en exil; et il succomba dans la ville d'Epipe, en Lydie, où il passait aux mains de ses gardes, probablement le 11 août de cette année[3]. On croit que, si sa fête se célèbre le 18 février, c'est en mémoire de la translation solennelle de son corps à Constantinople, qui eut lieu peu d'années après, sans doute en 451, par ordre de l'impératrice Pulchérie.

Le courage des légats est attesté par plus d'un

1. Voy. Nicéphore Calliste, *Hist. ecclés.*, l. XIV, c. XLVII.
2. Théophane, *Chronogr.* (*Patrol. gr.* de Migne, t. CVIII, col. 261.)
3. « Sanctus vero Flavianus, inter manus eorum a quibus in exsilium ducebatur, glorioso ad Christum fine transivit. » (Prosper, ann. 449.)

auteur[1], et saint Léon lui-même rend témoignage à la générosité de leur conduite en plusieurs endroits de ses lettres. « Par cette sentence, dit-il, qu'il prononçait contre un seul homme, Dioscore s'attaquait en réalité à toute l'Église; et les envoyés du siège apostolique jugèrent cet acte si impie et si contraire à la foi catholique, qu'aucune violence ne put les décider à s'y associer; mais fidèles à leur devoir, ils persistèrent à protester devant l'assemblée que le saint siège ne reconnaîtrait jamais ce qui venait de se faire[2]. »

Dioscore sentait bien toute l'importance qu'aurait eue pour lui l'adhésion, même forcée, des représentants du pape, et le dépit de n'avoir pu l'obtenir par aucun moyen redoublait encore sa fureur. Aussi fit-il tous ses efforts pour les amener à assister à une nouvelle séance, où il espérait sans doute parvenir à ses fins[3]. Par bonheur ils purent s'échapper, et ils n'eurent garde de retomber au pouvoir de cet homme dangereux. Hilaire raconte même qu'il eut grand'peine à se cacher, et qu'il ne parvint à Rome qu'après bien des misères. « Confiant, dit-il, dans le secours du Christ notre Dieu, je me suis conservé pur et innocent de la condamnation d'un homme

1. Outre les actes du concile, voy. Théodoret, *Epist.* CXVI. — « Memoratus diaconus [i. e. Hilarus], dit Prosper, inter tot vitae pericula constitutus, voce contradictionis emissa, cum in ejus propter hoc perniciem saeviretur, relictis illic omnibus suis, latenter abscessit, ut praefato papae, vel ceteris Italiae sacerdotibus, qualiter ibi catholica fides fuerat violata, sua delatione promeret. »

2. *Epist.* XLIV, 1. — Voy. aussi *Epist.* XLV, 2; L, 1.

3. Voy. ce qu'en dit Hilaire lui-même dans une lettre à Pulchérie, publiée parmi les lettres de saint Léon sous le n° XLVI.

très vénérable et très saint; d'ailleurs ni les coups ni les supplices n'auraient pu me faire souscrire à une pareille sentence. Mais je me suis échappé, abandonnant toutes choses, et, à travers des régions sauvages et inhabitées, je suis revenu à Rome, où j'ai pu raconter au Saint-Père, en connaissance de cause, tout ce qui s'était passé à Éphèse[1]. » Il ne put être de retour à Rome qu'au commencement du mois d'octobre.

Cependant le conciliabule continua son œuvre, et, dans les séances qui suivirent, il procéda à de nouvelles condamnations. Théodoret de Cyr, Ibas d'Édesse, Domnus d'Antioche, Savinien de Perrha furent déposés, ainsi que plusieurs autres.

A la place de Savinien, digne et pieux évêque, Dioscore rétablit son prédécesseur Athanase, qui avait été déposé, en 445, par un concile parce qu'il menait une vie scandaleuse.

Ibas fut condamné comme hérésiarque; et l'on se contenta pour cela du témoignage de certaines personnes qui rapportaient des paroles qu'elles prétendaient avoir entendues de sa bouche[2].

Domnus fut condamné sur des lettres de lui où l'on voulut trouver à redire, mais en réalité sans doute parce qu'après avoir eu la faiblesse de signer la condamnation de Flavien, il s'était rétracté et avait réclamé qu'on effaçât sa signature[3].

Théodoret fut déclaré coupable de nestorianisme. Or, s'il avait failli autrefois mériter ce blâme pour

1. *Ibid.*, c. II.
2. Liberatus, *Breviarium*, c. XII.
3. Théophane, *Chronogr.* (Dans Migne, *Patrol. gr.*, t. CVIII, col. 261.)

avoir trop longtemps favorisé Nestorius, qui avait été son ami, ce temps était déjà loin; et personne n'ignorait qu'il n'avait pas hésité à anathématiser lui-même l'hérésiarque, dès qu'il avait reconnu que la chose était nécessaire, et qu'il s'était sincèrement réconcilié avec saint Cyrille, défenseur de la foi catholique. Mais nous avons vu qu'une des tactiques des eutychiens était de faire passer leurs adversaires pour nestoriens. Théodoret fut donc condamné quoique absent, et défense fut faite à qui que ce fût de communiquer avec lui ou de lui donner asile. Il flétrit lui-même, dès qu'il la connut, l'injustice de ses juges en plusieurs passages de ses écrits, pleins d'une vigoureuse éloquence : « Cette assemblée, dit-il dans une lettre au patrice Anatolius, était présidée par un homme qui reniait la vérité pour se faire l'esclave d'une puissance éphémère; et il se fit obéir par des gens qui pensaient comme moi, qui avaient la même foi que moi, et qui avaient hautement approuvé ma conduite[1]. » Il écrivit en cette occasion plusieurs autres lettres, dont une au pape lui-même[2], où il sut joindre au profond respect et à la complète soumission qu'il devait au chef de l'Église, la fierté légitime d'une conscience droite et d'une intention pure. Il rappelle, dans une sobre énumération, ses longs services, les luttes qu'il a soutenues, souvent au péril de sa vie, l'état prospère des huit cents paroisses qu'il gouverne, où il ne reste plus un hérétique, enfin les ouvrages qu'il a écrits depuis vingt ans, dans lesquels on peut voir s'il a suivi les

1. *Epist.* CXXXVIII.
2. *Epist.* CXIII.

règles de la foi. Mais il promet de se soumettre docilement au jugement du pape, quel qu'il soit; la seule chose qu'il souhaite ardemment, et qu'il réclame comme un droit, c'est de ne point passer pour hérétique. Saint Léon n'hésita pas à le recevoir dans sa communion, et jugea qu'il devait être rétabli sur son siège. Les démarches qu'il fit auprès de l'empereur eurent beaucoup plus de peine à réussir : Théodose était toujours gouverné par Chrysaphius, il venait de confirmer par une loi le faux concile d'Éphèse et d'ordonner des peines sévères contre ceux qui n'accepteraient pas ses décisions, et il avait fait brûler publiquement les écrits de Théodoret avec ceux de Porphyre et de Nestorius. Le grand docteur passa donc par de cruels moments, abandonné de tous ceux qui étaient ou hérétiques ou courtisans, c'est-à-dire de presque tout le monde. Mais il demeura inflexible, et ne consentit en aucune façon à adoucir son sort en recherchant l'amitié des puissants ; du fond de son monastère, il ne cessa de protester contre les actes scandaleux du funeste conciliabule, répondant avec fermeté, dans des lettres qui nous ont été conservées, à ceux qui lui conseillaient de se rallier aux puissances du jour, ou du moins de se taire par prudence[1].

Les actes syriaques se terminent par une lettre de l'empereur à Dioscore, dans laquelle il le charge d'envoyer aux évêques une circulaire contenant une formule d'adhésion sans réserve aux décisions du concile, que chacun d'eux devait lui renvoyer après l'avoir signée de sa main[2].

1. *Epist.* CXXII, CXXIII, CXXXV.
2. Voici cette formule : « Moi, *tel*, évêque de *telle* ville, j'ai

On cacha le plus longtemps possible la mort de saint Flavien. Saint Léon, qui a rendu plus d'une fois hommage à son courage et à la noblesse de son caractère, le croyait encore vivant le 15 octobre 449; car, dans une lettre aux habitants de Constantinople, après avoir dit qu'il n'admettrait jamais à sa communion et ne regarderait même pas comme évêque celui qui, du vivant de Flavien, oserait prendre sa place, il ajoute : « Dans la personne de votre évêque, ayez toujours devant les yeux Celui pour lequel il n'a pas craint de souffrir toute espèce d'injures. Nous souhaitons que vous soyez en toutes choses ses imitateurs, afin que vous méritiez de partager avec lui la récompense promise à la fidélité[1]. » Nous avons encore une autre épître, très courte mais toute affectueuse, où Léon annonce à Flavien qu'il a appris ce qui s'est passé à Éphèse de la bouche d'un diacre qui a pu s'échapper furtivement, et où il le console paternellement de tout ce qu'il a enduré pour la foi. « Continuez, dit-il, à supporter courageusement tous ces maux, par où vous mériterez sans aucun doute une gloire éternelle[2]. »

Le courageux Hilaire, en arrivant à Rome, ignorait donc encore que saint Flavien fût déjà en possession de sa récompense; mais il avait pu apprendre au pape tout ce qu'il savait, et c'était déjà beaucoup. Comme Théodoret, comme tous les honnêtes gens qui

signé le présent édit, et j'adhère à tout ce qu'il contient. Je promets d'observer tout ce qui est contenu dans cette lettre, sans y rien ajouter et sans en rien retrancher. » (P. Martin, *Le brigandage d'Éphèse, etc.*, p. 55.)

1. *Epist.* L, 2.
2. *Epist.* LIX.

n'étaient point aveuglés, loin d'attribuer la moindre valeur à aucune des décisions de ce faux concile, saint Léon fut indigné et pénétré de douleur au récit de ces scènes de brigandage. « Notre Rédempteur, écrit-il plus tard dans une lettre à Théodoret, nous dit que le démon est à la fois l'auteur de l'homicide et du mensonge; et Dioscore a accompli en même temps l'un et l'autre.... En voulant ravir la vie de ce monde à Flavien, de sainte mémoire, il s'est privé de la lumière de la véritable vie. En cherchant à vous chasser de vos églises, il s'est séparé de la société des chrétiens. En entraînant tant de gens et en les forçant à consentir à ses propres erreurs, il a fait de nombreuses blessures à son âme : parce qu'il fut une cause de péché pour tous, il fut à lui seul plus coupable que tous, coupable par tous et pour tous [1]. » Et ailleurs : « Ce qui a été fait sans aucun égard pour la justice et contrairement à l'autorité de tous les canons, ne peut avoir aucune espèce de valeur [2]. »

Aussitôt après le conciliabule, tous ses membres s'étaient dispersés, et Dioscore, en particulier, n'avait eu garde de s'attarder à Éphèse : il avait affaire ailleurs, et il sentait bien qu'il allait avoir besoin, après ce qui s'était passé, de toute son habileté pour ne pas laisser ses affaires se gâter. Tillemont pense qu'il alla aussitôt à Constantinople, et il attribue à son influence la loi que Théodose publia en faveur du faux concile, « la plus injurieuse, dit-il, à l'honneur de ce prince qu'on puisse imaginer [3] ».

Cependant l'assemblée d'Éphèse, par la violence

1. *Epist.* CXX, 3, 4.
2. *Epist.* XLV, 2. — Voy. *Epist.* LXXXV, CXXXIX, etc.
3. Tillemont, *Saint Léon*, ch. LXXVIII.

et l'injustice de ses décisions, avait rempli une partie du monde chrétien de troubles et de divisions. Les uns suivaient la cour et Dioscore, les autres défendaient Flavien, et entre les deux partis flottait la foule incertaine de ceux qui voyaient le bien mais n'osaient se déclarer hautement, de ceux qui avaient cédé à la force, et qui, par peur ou par fausse honte, n'avaient pas le courage de se rétracter.

C'est dans ces circonstances que Théodose entreprit de donner un successeur à Flavien. Poussé toujours par Dioscore, il parvint à faire élire, malgré les résistances, un personnage du nom d'Anatole, prêtre ou diacre d'Alexandrie, et le propre nonce de Dioscore à Constantinople. Ce fut Dioscore lui-même qui fit la consécration, assisté d'Eutychès.

Célébrée de la sorte, cette consécration n'était pas seulement contraire aux canons : c'était la digne suite de tous les scandales d'Éphèse. Cependant, là du moins, il s'agissait de remplacer un évêque défunt : c'est ce qu'Anatole lui-même ne manqua pas de faire remarquer discrètement, un peu plus tard, dans une lettre qu'il adressa au pape pour lui rendre compte des événements [1]. Mais il n'en était pas de même des autres sièges, où Dioscore ne craignit pas de donner des successeurs à des évêques encore vivants. C'est ainsi qu'Ibas fut remplacé à Édesse par un certain Nonnus, et que Savinien de Perrha fut obligé de céder la place à Athanase, et de s'éloigner malgré les larmes de tout son peuple. Savinien pensa un instant à implorer Dioscore ; nous avons encore la noble

1. Une partie de cette lettre nous a été conservée. Elle est imprimée parmi les lettres de saint Léon sous le n° LIII.

exhortation que Théodoret lui envoya à cette occasion[1].

Nous verrons toutefois que, par une mesure exceptionnelle, le concile de Chalcédoine consentit à maintenir sur le siège d'Antioche le nouvel évêque Maxime, qu'Anatole avait ordonné pour le mettre à la place de Domnus.

Pour remédier à tous ces désordres, à ceux du moins qu'il avait pu connaître par Hilaire, le pape assembla à Rome, en octobre 449, un concile des évêques d'Occident, où il commença par annuler tout ce qui s'était fait à Éphèse. Puis il écrivit plusieurs lettres, au nom du concile en même temps qu'au sien, datées du 13 et du 15 octobre, et adressées à Théodose, à Pulchérie, à Anastase de Thessalonique, à Julien de Cos, aux archimandrites et à toute l'église de Constantinople, et même à Flavien dont il ignorait la mort[2]. Dans toutes il flétrit le conciliabule d'Éphèse, consolant ceux qui ont souffert et exhortant le clergé et les fidèles à demeurer fermes dans la foi. A Théodose et à Pulchérie, il demande leur concours pour la réunion d'un nouveau concile général en Italie; et en attendant, il insiste auprès de l'empereur pour qu'il fasse remettre toutes choses en leur premier état, en attendant le jugement d'une assemblée plus digne et plus compétente que celle qui obéissait à Dioscore.

Peu de temps après, probablement au commencement de l'an 450, l'empereur d'Occident Valentinien, sa mère Placidie et sa jeune femme Eudoxie quittè-

1. Théodoret, *Epist.* CXXVI.
2. *Epist.* XLIII, XLIV, XLV, XLVII, XLVIII, XLIX, L, LI.

rent leur résidence de Ravenne et vinrent à Rome, dans l'intention de visiter les églises, et peut-être aussi de s'entretenir avec Léon sur les graves événements récents. Le 22 février, jour de la fête de la chaire de saint Pierre[1], ils entrèrent dans l'église dédiée à cet apôtre. Le pape se trouvait là, environné d'un grand nombre d'évêques, de ceux sans doute qu'il avait réunis à Rome pour le concile, et qui s'étaient assemblés en ce lieu pour y célébrer la fête du jour et pour y recevoir la visite des souverains.

Lorsque saint Léon les vit entrer, il quitta l'autel où il était en prière, et il vint à eux : l'émotion qu'il avait longtemps contenue déborda enfin, et il ne put retenir ses larmes ; larmes touchantes, versées par un pasteur d'ordinaire si calme, si maître de lui, mais vaincu un instant par la douleur à la pensée des maux excessifs de l'Église.

Sans doute il prévoyait l'orgueilleuse et fatale obstination de quelques-uns, de ceux qui préfèrent les inspirations de leur raison révoltée aux enseignements de Celui qui leur a donné cette raison et qui a chargé l'Église de les instruire ; il prévoyait le jour où il serait obligé d'avoir recours, comme instrument de la justice divine, à des châtiments spirituels bien autrement terribles que ceux dont dispose la pauvre justice humaine ; et il pleurait, comme Jésus à la veille de sa passion, sur l'inutilité de ses efforts, sur l'inutilité de la grâce divine pour tant d'âmes qui la repoussent, sur la perte de ceux qui ne veulent pas se sauver.

1. Voy. l'édit. des Ballerini, t. I, p. 957. Hefele, *Hist. des conciles*, l. X, c. IV, § 181.

Il rappela éloquemment aux souverains tout ce qui venait de se passer, et il sut si bien pénétrer leurs cœurs qu'ils s'unirent à lui dans un ardent désir de ramener l'union, la paix et la charité dans le troupeau du Christ, si cruellement divisé. Il implora l'intervention de leur autorité auprès de Théodose [1], sachant fort bien que la complicité de celui-ci était pour beaucoup dans les malheurs présents; et il obtint sans peine que tous trois écrivissent sans tarder à l'empereur d'Orient, pour le presser de renvoyer le jugement de Flavien au concile et au siège apostolique, et de concourir à la convocation de ce concile en Italie [2]. Placidie écrivit non seulement à Théodose, mais à Pulchérie [3], et ses deux lettres sont intéressantes parce qu'elles contiennent le récit bref mais ému de l'entrevue avec saint Léon.

Théodose leur fit la réponse qu'on pouvait prévoir, prétendant qu'il n'avait eu d'autre intention que de sauvegarder la foi de ses pères; qu'il avait pour cela convoqué un concile où tout s'était passé régulièrement, et qu'il n'y avait pas lieu de revenir sur ses décisions [4].

Ce prince faible et têtu continuait donc à protéger les révoltés, dont l'audace passait toutes les bornes et s'égarait dans les plus ridicules excès. De retour à Alexandrie, Dioscore s'était empressé d'assembler un synode des évêques soumis à sa juridiction, et il

1. On sait que Placidie était la tante de Théodose II, et qu'Eudoxie était sa fille.
2. *Epist.* LV, LVI, LVII.
3. *Epist.* LVIII.
4. Libératus, c. XII. — Théophane, *Chronogr.*, dans Migne, *Patr. gr.*, t. CVIII, col. 261.

avait entrepris d'excommunier le pape : il avait déclaré dans un acte qu'il se séparait de la communion de saint Léon, et il était parvenu à forcer une dizaine d'évêques eutychiens à signer avec lui cette déclaration.

Est-ce cette action folle, qui montre beaucoup plus de fureur que d'habileté politique, qui commença à faire réfléchir Théodose? Peu de temps avant sa mort prématurée, il sembla revenir peu à peu à de meilleurs sentiments. Il accepta de nouveau la sage influence de Pulchérie, qui remplaça celle de Chrysaphius; l'ancien favori fut disgracié, et l'empereur, rendu à lui-même, se montra disposé à suivre les conseils et les exhortations de saint Léon. Mais il n'en eut guère le temps. Après avoir accompli plusieurs œuvres pies, et fait à Éphèse une sorte de pèlerinage de pénitence, il mourut, selon Nicéphore, à la suite d'une chute de cheval, le 29 juillet 450, à l'âge de quarante-neuf ans.

IV

SAINT LÉON CONSENT A LA CONVOCATION D'UN NOUVEAU CONCILE ; SOIN QU'IL PREND DE SA PRÉPARATION ; IL VEUT QUE SES LÉGATS LE PRÉSIDENT EN SON NOM. — CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE CHALCÉDOINE ; LES LÉGATS DU PAPE PROTESTENT CONTRE LE VINGT-HUITIÈME CANON.

Pulchérie, qui succéda à son frère, n'était pas seulement une très sainte femme, un caractère d'une rare noblesse, un esprit singulièrement cultivé ; c'était aussi une véritable souveraine, et elle avait fait ses preuves au temps où elle était associée au gouvernement du jeune Théodose II. Tant qu'elle avait dirigé les affaires, son gouvernement ferme et libéral avait su, mieux qu'aucun autre en ces temps troublés, assurer le bonheur des peuples, faire respecter le nom romain à l'extérieur, et se montrer, à l'intérieur, très respectueuse des véritables droits de chacun, de ceux de l'Église comme des autres. Son éloignement avait donc été un grand malheur, et son retour ramenait la liberté et la justice.

Cependant, ni en Orient ni en Occident, jamais

une femme n'avait encore régné seule, et Pulchérie voulut respecter la tradition. Donner un nouveau maître à l'empire était une chose bien dangereuse. Elle aurait pu chercher, et trouver peut-être sans peine, une nullité qui n'aurait eu que le nom du chef de l'État et derrière laquelle elle aurait pu gouverner à sa guise; mais cette espèce de mensonge répugnait à sa droiture, et elle aurait cru avilir l'empire tout entier en mettant à sa tête un homme dont le caractère n'aurait pas imposé à tous la confiance et le respect. Elle préféra choisir un véritable souverain, capable de régner par lui-même, et de continuer, de concert avec elle, la sage politique qu'elle avait toujours cherché à faire prévaloir.

On raconte que Théodose, dans les derniers temps de sa vie, avait eu une révélation divine, à la suite de laquelle il avait pu faire connaître à sa sœur le nom de celui qui devait lui succéder. Quoi qu'il en soit, le choix de Pulchérie se porta sur un vieux soldat devenu sénateur, dont la vie était toute de modestie, de probité et d'honneur. Elle avait cinquante-deux ans, Marcien en avait cinquante-huit; elle le fit accepter par le sénat, et elle l'épousa en lui faisant promettre de respecter le vœu de virginité qu'elle avait fait dès sa jeunesse.

Sous le règne précédent, saint Léon avait eu souvent recours à elle, comme à une pieuse et sage médiatrice en qui il avait toute confiance; il allait maintenant trouver dans les nouveaux souverains une aide précieuse pour la vaste et rude besogne que les derniers événements lui imposaient.

Cependant il ignorait encore la mort de Théodose, et il était préoccupé à bon droit de la consécration

d'Anatole ; non pas qu'il hésitât à la reconnaître à cause des conditions fâcheuses dans lesquelles elle s'était faite, mais parce qu'il se défiait de l'orthodoxie du nouvel évêque. En effet, ni Anatole lui-même, ni aucun de ceux qui lui avaient écrit à ce sujet, ne disaient un seul mot touchant l'erreur d'Eutychès[1] ; la chose n'avait rien de surprenant peut-être, mais cet excès de prudence ne laissait pas d'être inquiétant. Ne voulant donc accorder qu'à bon escient la communion qu'Anatole lui avait demandée, il se résolut à envoyer à Théodose des légats chargés de reconnaître l'ordination au nom du pape, à condition que l'évêque nouvellement ordonné consentît à déclarer qu'il professait la foi catholique. Il voulait qu'Anatole fît une profession publique et signée de sa main, par laquelle il déclarerait qu'il approuvait la lettre à Flavien, la seconde lettre de saint Cyrille à Nestorius, et les passages des pères insérés dans les actes du concile d'Éphèse[2]. C'est ce qu'il dit clairement dans trois lettres datées du 16 et du 17 juillet, et adressées à Théodose, à Pulchérie et aux abbés de Constantinople[3]. Il y joint la demande d'un concile général en Italie si le besoin s'en fait sentir,

1. Léon se plaint plusieurs fois de cet étrange silence. « Ipse Constantinopolitanus episcopus, dit-il dans une lettre aux abbés de Constantinople, et hi qui eum consecrarunt, praeter id quod ad ordinationem novi antistitis pertinebat, nihil nobis de compressis vel abdicatis erroribus indicarunt ; quasi in illa ecclesia nullum scandalum, nulla exstitisset offensio. » (*Epist.* LXXI.)

2. « Ephesinae etiam synodi gesta recenseat, quibus contra Nestorii impietatem a sanctae memoriae Cyrillo inserta et allegata sunt de Incarnatione Domini catholicorum testimonia sanctorum. » (*Epist.* LXIX, ad Theodosium, c. 1.)

3. *Epist.* LXIX, LXX, LXXI.

et il recommande ses légats, qui sont les évêques Abundius et Astérius, et les prêtres Basile et Sénateur.

En arrivant à Constantinople, ceux-ci apprirent la mort de Théodose et l'avènement de Marcien. Ils remirent donc à ce dernier la lettre destinée à son prédécesseur.

La situation était beaucoup meilleure. Les amis de la vérité retrouvaient la paix, et ils voyaient revenir à eux la foule de ceux qui, naguère encore, étaient ralliés à la politique de Théodose et de Chrysaphius.

Marcien avait déjà écrit à Léon pour lui annoncer son élévation à l'empire et lui demander ses prières. Après avoir reçu les légats et les lettres dont ils étaient porteurs, il répondit aussitôt pour inviter le pape à venir en Orient, s'il lui était possible, pour y présider le prochain concile, dont l'utilité lui paraissait très réelle, et qui était réclamé instamment par plusieurs évêques, entre autres par Eusèbe de Dorylée. Si Léon ne pouvait quitter Rome, il le priait de le lui faire savoir; en ce cas, il avertirait les évêques de l'Orient, de la Thrace et de l'Illyrie de s'assembler au lieu dont on serait convenu[1].

Cependant les légats s'occupaient activement d'exécuter leurs commissions. Une loi récente avait rappelé les évêques injustement exilés; Anatole, qui montrait les meilleures dispositions, convoqua, à la prière des représentants du pape, un concile de tous les évêques, abbés, prêtres et diacres qui se trouvaient à Constantinople. La date en est peu certaine,

1. *Epist.* LXXVI.

mais il est probable que cette assemblée se tint en novembre 450[1]. Abundius y présenta la lettre de Léon à Flavien, qui fut lue et acceptée de presque tous. Anatole la souscrivit le premier, en prononçant anathème contre Nestorius et Eutychès; et toute l'assemblée suivit son exemple, sauf les abbés Carose, Dorothée et Maxime, et un petit nombre d'eutychiens obstinés. Il fut décidé ensuite que l'on enverrait cette lettre aux évêques absents, en les invitant à la souscrire. Enfin, l'on s'occupa de ceux qui, au conciliabule d'Éphèse, avaient cédé à la violence, et l'on convint que, s'ils abjuraient leurs erreurs, on leur accorderait la communion de leurs églises particulières : leur complet rétablissement était réservé au pape, dans le concile universel qui devait se tenir, ainsi que la déposition de ceux qui refuseraient de signer la confession de foi catholique qui leur était présentée.

Anatole envoya à Rome une députation pour rendre compte à saint Léon de tout ce qui s'était passé dans le concile de Constantinople. Les députés rapportèrent avec eux plusieurs réponses du souverain pontife. Dans une lettre à Anatole datée du 13 avril[2], il confirme la décision du concile au sujet des évêques repentants, et il demande, en vue de leur rétablissement futur, une enquête de ses légats et d'Anatole lui-même. Il montre plus de sévérité envers les chefs de l'hérésie, Dioscore, Juvénal de Jérusalem et Eustathe de Béryte, dont il défend que les noms soient lus devant l'autel, c'est-à-dire ins-

1. Lettre de Pulchérie à Léon (*Epist.* LXXVII). — Hefele, *Hist. des conciles,* l. X, c. IV, § 183.
2. *Epist.* LXXX. — Cf. *Epist.* LXXXV.

crits dans les diptyques de l'église, et lus les jours de grandes fêtes avec ceux des pieux évêques.

Une autre lettre [1] contient ses recommandations à Julien, évêque de Cos, en qui il paraît avoir toujours eu une confiance toute particulière. Celles qu'il adresse à Marcien et à Pulchérie [2] contiennent surtout des remerciements et des encouragements.

Mais, environ deux mois plus tard, après avoir revu ses légats à leur retour de Constantinople, il écrit encore aux souverains et leur parle nettement de ses intentions. Après les avoir remerciés de nouveau l'un et l'autre de leurs bonnes dispositions et du soin pieux qu'ils ont pris de faire rapporter solennellement à Constantinople les restes de saint Flavien, il leur recommande les nouveaux légats qu'il envoie en Orient pour régler, de concert avec Anatole, la situation des évêques repentants, suivant les instructions qu'il leur a données; ces légats étaient l'évêque Lucentius et le prêtre Basile. Et il ajoute, dans son épître à l'empereur : « Pour la convocation du concile, nous l'avons réclamée nous-même, comme vous pouvez vous en souvenir. Mais les malheurs du temps présent ne permettent en aucune façon de rassembler les évêques de toutes les provinces; car ceux qu'il importerait surtout de réunir ne peuvent abandonner pour l'instant leurs diocèses, qu'ils voient affligés par les maux de la guerre. Je vous prie donc de bien vouloir remettre les choses à un temps plus propice où, avec l'aide de Dieu, la tranquillité sera rétablie. C'est de quoi

1. *Epist.* LXXXI.
2. *Epist.* LXXVIII et LXXIX.

les députés que je vous envoie vous entretiendront plus au long, ainsi que de plusieurs autres questions[1]. »

Dans la fin de sa lettre à Pulchérie, il demande qu'Eutychès soit éloigné, et qu'on mette à la tête de son monastère un abbé catholique[2].

La raison qu'il donne pour remettre la convocation du concile à une époque indéterminée est sans doute fort grave, et elle aurait suffi à défaut d'autres : c'est l'invasion d'Attila en Gaule, d'où il menaçait l'Italie, et l'obligation, pour beaucoup d'évêques d'Occident, de ne pas quitter leur poste au moment du danger. Mais des raisons d'un autre ordre rendaient aussi cette convocation beaucoup moins nécessaire qu'elle ne l'avait paru quelque temps auparavant : en particulier, l'avènement d'un nouvel empereur en Orient avait singulièrement favorisé le retour à la vérité de tous ceux qui ne craignaient plus d'être sincères ; et l'acceptation presque générale de la lettre à Flavien rendait désormais superflu un nouvel examen de la foi.

Mais la mission que le pape confiait à Lucentius et à Basile était infiniment délicate. En effet, si Anatole avait donné toute satisfaction et si les affaires étaient, en somme, en très bonne voie, il y avait encore bien des choses à régler, sur lesquelles le dernier concile de Constantinople et les précédents légats n'avaient pas osé prendre de décision définitive sans l'approbation du souverain pontife. Il importait surtout de fixer sans retard le sort des évêques qui, à

1. *Epist.* LXXXIII.
2. *Epist.* LXXXIV.

Éphèse, avaient cédé à la crainte, et il fallait pour cela examiner chaque cas en particulier avec le plus grand tact. Voilà pourquoi Léon choisit des hommes dignes de toute sa confiance; et il les chargea d'une lettre adressée à Julien de Cos, par laquelle il le prie de les assister dans cette tâche importante et difficile[1].

Mais Marcien, pressé par lui-même et par d'autres, lança la lettre de convocation avant de savoir que Léon voulait retarder le concile, avant même que Lucentius et Basile eussent seulement quitté Rome. Cette lettre est du 17 mai, et elle convoque les évêques pour le 1er septembre, à Nicée[2]. Elle est adressée aux métropolitains, que l'empereur prie d'amener avec eux ceux de leurs évêques qu'ils jugeront les plus dignes de prendre part aux délibérations.

Marcien et Anatole mandèrent au pape la convocation du concile; le premier insiste pour qu'il consente à venir le présider lui-même.

Cette précipitation, sans doute, ne plut pas à saint Léon, non plus que le choix de la ville de Nicée pour un concile qu'il aurait beaucoup préféré voir réunir en Italie. Mais il jugea plus sage de ne pas user de son pouvoir pour arrêter un mouvement déjà si accentué, et qui, après tout, avait pour cause principale un élan sincère et général vers la vérité et l'unité de l'Église. Il s'associa donc, sans arrière-pensée, à ce mouvement, et si l'état des affaires et la coutume ne lui permirent pas de se rendre en

1. *Epist.* LXXXVI.
2. Voy. Mansi, *Sacrorum conciliorum... collectio*, t. VI (1761), col. 551.

personne à Nicée, il tint du moins à ce que les assemblées fussent présidées en son nom et par ses propres légats.

Afin qu'il ne pût y avoir de doute à ce sujet, il écrivit pour donner ses pleins pouvoirs à Lucentius et à Basile, qui étaient déjà partis, et auxquels il joignit Paschasin, évêque de Lilybée, Boniface, prêtre de Rome, et Julien de Cos[1]. Ce dernier pourtant, bien que saint Léon lui ait envoyé une lettre particulière pour le prier d'assister les autres légats de ses lumières[2], paraît n'avoir eu qu'un rôle officieux : il n'est pas nommé dans l'épître que le pape écrivit au concile[3], et il ne prit aucune part à la présidence.

D'ailleurs les nombreuses prescriptions générales que donne le pape en vue du prochain concile marquent non seulement l'importance qu'il attachait à ce grave événement, mais encore sa volonté bien arrêtée de diriger tout, dès le principe, d'une main ferme et sage, afin de prévenir les troubles qui pouvaient compromettre la liberté des assemblées. Il veut que rien ne se fasse qu'en présence de ses légats, et que tout tende à l'unité et à la paix. Il recommande d'éviter de nouvelles discussions sur la foi : il suffit que sa lettre à Flavien ait été généralement acceptée, et il faut s'en tenir désormais aux décisions des conciles de Nicée et d'Éphèse. Il prescrit l'indulgence envers tous les coupables qui se repentiront, mais la sévérité envers ceux qui persisteront dans l'esprit de révolte. Aux évêques qui ont pris la place de ceux

1. *Epist.* LXXXIX, XC, XCI.
2. *Epist.* XCII.
3. *Epist.* XCIII.

qui furent déposés par le conciliabule d'Éphèse, il permet de conserver l'honneur de l'épiscopat, pourvu qu'ils renoncent sincèrement à leurs erreurs; mais il exige, dans tous les cas, le rétablissement de tous ceux qui ont été chassés injustement. Il ne veut, sous aucun prétexte, que Dioscore soit admis au concile, si ce n'est comme accusé. Il recommande enfin de résister à ceux qui, se fondant sur l'importance de leurs villes épiscopales, entreprendraient d'usurper de nouveaux droits[1].

La condamnation des eutychiens, qui allait se confirmer une fois de plus, n'était en aucune façon la justification de leurs adversaires les nestoriens; saint Léon lui-même prend la peine de le faire remarquer fort à propos dans une lettre écrite en ce temps-là[2]. Mais il paraît que les partisans de Nestorius ne l'entendaient pas ainsi, et ceux qui se trouvaient à Constantinople crurent le moment venu de demander que l'on rapportât dans cette ville les restes de l'hérésiarque. Les partisans d'Eutychès s'émurent à leur tour, ils affichèrent des placards pour répondre aux soi-disant calomnies dont ils étaient l'objet, et le tumulte ne tarda pas à gagner le peuple, dont les passions avaient été surexcitées par la publication du décret de convocation du concile; si bien que l'empereur fut obligé de publier, le 11 juin, une ordonnance qui

1. *Epist.* LXXXIX, XC, XCIV, *ad Marcianum;* XCI, *ad Anatolium episc. Constantinopolitanum;* XCII, *ad Julianum Coensem episc.;* XCIII, *ad synodum;* XCIV, *ad Pulcheriam;* et les actes du concile, *passim.*

2. « A cujus [fidei] integritate et Nestorius antea et nunc Eutyches diversis quidem callibus sed impietate non impari deviarunt... Prior itaque synodus Ephesina Nestorium cum dogmate suo merito justeque damnavit. » (*Epist.* XC, 1.)

réprimait sévèrement les émeutes. Comme on craignait aussi des désordres à Nicée, où s'étaient réunis un certain nombre de clercs et de moines des différents partis, Pulchérie écrivit de son côté à Stratégus, gouverneur de Bithynie, pour lui enjoindre de faire sortir de la ville tous les étrangers qui s'y trouvaient sans la permission de leurs évêques [1].

Cependant le 1er septembre approchait, et les évêques étaient déjà réunis à Nicée; mais les légats désiraient beaucoup ne pas ouvrir les séances avant l'arrivée de l'empereur, dont la présence n'avait point d'importance en principe, mais pouvait avoir des avantages pratiques assez considérables. Or Marcien était retenu par les affaires publiques : on craignait une incursion des barbares en Illyrie, et il ne voulait pas quitter Constantinople, afin d'être toujours prêt à partir pour les pays menacés. Il pria donc d'abord qu'on voulût bien l'attendre, puisque sa présence paraissait utile [2]; puis, comme les nouvelles qu'il recevait d'Illyrie n'étaient pas meilleures, il proposa de transférer le concile à Chalcédoine, sur le Bosphore de Thrace, tout près de Constantinople, d'où il lui serait beaucoup plus facile de se rendre aux séances [3]. Comme les évêques laissaient paraître quelque hésitation, par crainte du tumulte dans un endroit si voisin de la grande ville [4], l'empereur leur écrivit, pour les rassurer, une lettre datée d'Héraclée, du 22 septembre [5].

1. Mansi, t. VI, col. 555.
2. *Ibid.*, col. 553.
3. *Ibid.*, col. 558.
4. Liberatus, *Breviarium*, cap. XIII.
5. Mansi, *Ibid.*, col. 559.

Les évêques se rendirent donc à Chalcédoine dans les derniers jours de septembre seulement, car toutes ces démarches avaient demandé un certain temps. Ils étaient cinq cent vingt, suivant un rapport envoyé au pape par le concile[1]. Saint Léon lui-même, dans une lettre adressée plus tard aux évêques de la Gaule, dit qu'ils étaient « près de six cents[2] ». La Chronique de Marcellin[3] et Libératus[4] en comptent six cent trente, et Nicéphore[5] six cent trente-six. Mais Tillemont fait remarquer avec raison que plusieurs auteurs ont probablement compris dans le nombre une certaine quantité d'évêques qui n'avaient pu venir en personne, et qui avaient chargé leurs métropolitains de signer pour eux la définition de la foi[6]. Bien que la convocation eût été générale, les malheurs du temps, et principalement les invasions barbares en Occident, n'avaient guère permis d'arriver à Chalcédoine qu'à ceux d'Orient, d'Illyrie et de Thrace.

Nous verrons que l'empereur, malgré toute sa bonne volonté, ne put assister qu'une fois aux délibérations. Les autres fois, il fut remplacé d'ordinaire par ses officiers, personnages importants de l'Empire, dont les Actes nous ont conservé les noms, et qu'ils désignent sous le terme général de *sénat*.

1. Parmi les lettres de saint Léon sous le n° XCVIII, c. I. L'une des deux versions latines de cette lettre a supprimé le chiffre, mais il se trouve dans l'autre, aussi bien que dans le texte grec.
2. « Sexcentorum fere fratrum coepiscorumque nostrorum synodus congregata... » (*Epist.* CII, 2.)
3. Ad ann. 451.
4. *Breviarium*, cap. XIII.
5. *Hist. ecclés.*, l. XV, ch. II.
6. Tillemont, *Saint Léon*, CI.

Ces officiers n'avaient, naturellement, qu'un rôle tout extérieur, et l'on se passa fort bien de leur présence lorsqu'ils vinrent par hasard à manquer; mais ils furent d'une utilité pratique incontestable, car ils surent régler bien des choses avec un tact et une autorité discrète qui servirent beaucoup au bon ordre des séances.

La présidence fut donnée, selon la volonté expresse du souverain pontife [1], à Paschasin, qui partagea la préséance avec les légats Lucentius et Boniface. Quant à Basile, il faut croire qu'il était mort ou malade, car il n'est plus jamais question de lui.

Ouvert le 8 octobre 451, le concile devait durer jusqu'au 1er novembre inclusivement [2].

1. « Fratrem et coepiscopum meum Paschasinum de ea provincia, quae videtur esse securior, evocatum, qui vicem praesentiae meae possit implere, direxi. » (*Epist.* LXXXIX, *ad Marcianum.*)

2. Il y a divergence, aussi bien entre les différents exemplaires des Actes qu'entre les auteurs anciens, sur le nombre des séances. Plusieurs de ces exemplaires ne contiennent que les six premières séances, qui ont traité de la foi. D'autres ajoutent plus ou moins à ce nombre, et cette variété se trouve naturellement reproduite dans les divers historiens qui ont traité de cette époque. Comme il serait beaucoup trop long d'entrer ici dans le détail de cette question, nous nous contenterons de renvoyer au tableau fort clair, fruit de savantes recherches, qui a été dressé par Hefele (l. XI, § 186). Il établit, il est vrai, que, pour être exact, on devrait compter vingt et une séances. Mais, dans la pratique, il s'en tient au nombre seize; et nous ferons de même, pour ne pas contredire à la tradition la plus généralement acceptée.

Cette variété entre les différents exemplaires des Actes des conciles tient principalement à ce que beaucoup d'évêques avaient un notaire particulier, quelquefois plusieurs, et que si tous voulaient garder par écrit ce qui était d'un intérêt général, comme les définitions de la foi et les canons, il n'en était pas de même des questions particulières, parmi lesquelles chacun négligeait volontiers tout ce qui était indifférent à son diocèse

Le lieu choisi pour les réunions fut une grande église construite un peu en dehors de la ville, dans un site très agréable, consacrée à la vierge martyre sainte Euphémie, et illustrée, dit-on, par plus d'un miracle. Évagre et Nicéphore donnent une belle description de cette église, ainsi que des charmes du pays environnant, pays délicieux, avec sa végétation luxuriante au bord du sombre azur de la Méditerranée [1].

Avant chaque séance, deux diacres étaient chargés d'aller avertir chacun des évêques de venir prendre sa place dans l'assemblée.

Les sièges qui leur étaient destinés étaient placés à l'entour de l'autel. A gauche, c'est-à-dire du côté de l'Épître, s'assirent les légats du pape, et après eux les évêques de Constantinople, d'Antioche, de Césarée en Cappadoce, d'Éphèse, et la plupart de ceux de l'Orient, du Pont, de l'Asie et de la Thrace. A droite étaient Dioscore, Juvénal de Jérusalem, et les autres évêques d'Égypte, de Palestine et d'Illyrie.

ou à sa province. De même, dans les copies qui se sont faites après coup, il a dû y avoir de nouveaux remaniements, suivant les besoins des temps et des pays, et par suite de nouvelles différences dans l'ordre et dans le choix des matières.

On sentit, il est vrai, de bonne heure la grande utilité que pourrait avoir une collection complète, authentique et en quelque sorte officielle des actes du concile, et saint Léon, dès l'année 453, chargea son légat Julien de Cos de réunir une semblable collection et de la traduire en latin. Il est à peu près prouvé aujourd'hui que nous n'avons plus sa traduction; mais celles que nous avons encore sont presque toutes fort anciennes, beaucoup d'entre elles sont du temps même du concile, et elles servent souvent à éclairer le texte grec dans les endroits où celui-ci est obscur.

1. Évagre, *Hist. ecclés.*, l. II, ch. III. — Nicéph., *Hist. ecclés.*, l. XV, ch. III. — Sur l'emplacement de l'ancienne Chalcédoine s'élève aujourd'hui le village de Kadi-Koeï.

« Ce fut, dit Tillemont, la différence des sentiments, comme on le verra par la suite, qui partagea ainsi les évêques[1]. » Entre les deux groupes étaient les sièges destinés à l'empereur Marcien, à Pulchérie et aux officiers. Enfin, au milieu de l'assemblée, s'élevait un trône environné de cierges allumés, sur lequel on avait placé, suivant la coutume, le livre des Évangiles, pour affirmer la volonté que tous devaient avoir, de reconnaître comme suprême autorité la parole même de Jésus-Christ.

Le 8 octobre donc[2], dès que tout le monde eut pris place et que la première séance du concile fut ouverte, les légats se levèrent, et Paschasin parla le premier. Au nom du pape, qu'il nomme chef de l'Église universelle, il protesta contre l'intrusion de Dioscore, qu'il s'agissait présentement de juger, et qui, par conséquent, ne devait pas siéger parmi les juges. « Il n'a pas le droit, dit-il, de prendre part au concile, mais seulement de venir se défendre[3]....

1. *Saint Léon*, CIV.

2. Pour éviter des notes trop nombreuses, renvoyons, une fois pour toutes, aux principales collections des conciles : *Conciliorum omnium generalium et provincialium collectio regia*, t. VIII et commencement du t. IX, Parisiis, 1644. — *Sacrosancta concilia ad regiam editionem exacta*... studio Ph. Labbei et G. Cossartii, S. J., t. IV, Lutetiae, 1671, col. 1 et suiv. — *Acta conciliorum et epistolae decretales ac constitutiones summorum pontificum* [par le P. Hardouin, S. J.], t. II, Parisiis, 1714, col. 1 et suiv. — *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, in qua... ea omnia... exhibentur, quae J. D. Mansi..., congregationis matris Dei, evulgavit. Ed. novissima. T. VI, Florentiae, 1761, col. 528 et suiv., et t. VII, *ibid.*, 1762, col. 1 et suiv. — Outre les actes mêmes des conciles, ces collections contiennent un grand nombre de lettres et d'autres pièces qui s'y rapportent.

3. « Non sedeat in concilio, sed audiendus intromittatur. »

Qu'il sorte, ou nous sortons. » Comme les officiers demandaient quel sujet particulier de plainte existait contre lui, Lucentius répondit : « Il a usurpé l'autorité de juge, et il a osé tenir un concile en dehors de l'autorité du saint-siège ».

Les officiers firent observer qu'il n'était pas équitable de l'accuser seul, alors qu'il y avait eu un grand nombre de coupables. Cette remarque n'était pas absolument juste, attendu qu'il était sans contredit le plus coupable de tous, ayant été l'instigateur et le principal agent de la révolte, et ayant forcé, par la terreur, beaucoup d'autres à partager sa faute; mais il faut reconnaître que quelques-uns au moins de ses complices ne paraissent avoir guère mérité plus d'indulgence que lui. Le sénat lui ordonna enfin d'aller s'asseoir au milieu en qualité d'accusé, et les légats se contentèrent de cette mesure.

Aussitôt Eusèbe de Dorylée demanda qu'on fît la lecture d'une requête où il réclamait contre les injustices de Dioscore et insistait pour qu'on lût publiquement les actes du faux concile d'Éphèse. On satisfit à sa demande, après l'avoir fait asseoir parmi les accusateurs.

On commença la lecture des actes par celle de la lettre de convocation écrite par Théodose. Comme celle-ci parle en termes injurieux de Théodoret, l'on crut bon de faire venir cet évêque, afin qu'il prît part aux débats; ce qui suscita des protestations tumultueuses de la part des Égyptiens et de tout leur parti. Théodoret entra pourtant, et alla s'asseoir, lui aussi, au milieu de l'assemblée, parmi les accusateurs.

La lecture des actes du faux concile continua, fré-

quemment interrompue par des réclamations passionnées, en particulier quand il fut question du refus constant qu'avait fait Dioscore de laisser lire la lettre du pape.

Dioscore chercha à se défendre ; mais son langage hautain, effronté, ne lui servit de rien, non plus que ses subtilités, ni son appel aux témoignages douteux et obscurs des anciens pères par lesquels il prétendait justifier ses doctrines. Quant à ses violences, il osa soutenir qu'il ne les avait exercées que de l'avis des évêques ; mais des protestations indignées lui répondirent de presque tous les côtés. « On nous a fait violence, » criait-on ; et chacun rappelait les odieuses scènes de brigandage qui avaient déshonoré l'assemblée d'Éphèse.

Pendant ce temps, la plupart de ceux qui avaient soutenu Dioscore l'abandonnaient peu à peu, pour aller s'asseoir par groupes du côté des légats. Juvénal de Jérusalem fut un des premiers : cet homme est le digne patron de ces lâches fonctionnaires qui cherchent à établir leur fortune en accablant ceux qui sont persécutés par les tyrans du jour, mais qui sont tout prêts à changer d'allure, le jour où il leur sera utile d'aller se courber devant d'autres maîtres. Rappelons-nous pourtant que Juvénal racheta plus tard les faiblesses de sa vie, en luttant et en souffrant lui-même courageusement pour la vérité.

On prolongea la séance jusque dans la nuit, afin de pouvoir achever la lecture de la première session du conciliabule d'Éphèse[1]. C'en était assez pour

1. Rappelons que cette lecture, déjà fort longue et fréquemment interrompue, entraînait encore celle des actes du con-

convaincre Dioscore d'avoir foulé aux pieds tous les canons afin de rétablir Eutychès et d'opprimer Flavien et Eusèbe de Dorylée. On prononça anathème contre Dioscore[1], et des voix se firent entendre pour demander sa déposition à l'heure même. Les officiers firent observer, avec quelque apparence de raison, qu'il était juste, en ce cas, de déposer en même temps les principaux auteurs des troubles, Juvénal, Thalassius, Eusèbe d'Ancyre, Eustache de Béryte, Basile de Séleucie. Les évêques d'Illyrie et de Palestine répondirent en demandant un pardon général; mais les Orientaux insistèrent pour la condamnation de Dioscore.

L'heure étant déjà fort avancée, il fallut en demeurer là pour ce jour, et l'archidiacre Aétius déclara que la séance était levée.

La seconde séance eut lieu le surlendemain, 10 octobre. Dioscore n'y assista pas, non plus que Juvénal, ni les principaux de leur ancien parti; mais Eustathe de Béryte s'y trouvait, car sa signature figure au bas du procès-verbal. Dès le début, les officiers ayant proposé d'examiner à nouveau les questions de foi, les évêques répondirent d'une commune voix que la chose était inutile, que la foi avait été parfaitement définie dans les conciles précédents, et que d'ailleurs, s'il restait des doutes dans l'esprit de quelques-uns, la lettre de Léon à Flavien suffisait à les éclaircir.

cile tenu à Constantinople contre Dioscore, qui avaient été relus dans l'assemblée d'Éphèse, et par suite insérés dans les actes de cette dernière.

1. « Ces sortes d'anathèmes ne passaient pas pour des condamnations juridiques; et il fallait une condamnation plus régulière et plus dans les formes. » (Tillemont, *Saint Léon*, CVII.)

Les officiers insistèrent quelque peu : ils paraissent avoir été fort soucieux d'obtenir des décisions officielles, qu'ils estimaient sans doute favorables à l'union et à la paix futures. Mais il eût été non seulement illégitime, mais d'un exemple très fâcheux, de remettre en question des points déjà régulièrement établis. Ce fut l'avis du concile, qui se contenta de faire lire les principaux textes qui servent de fondement à la foi catholique, en particulier sur les matières récemment contestées.

Eunomius de Nicomédie lut donc le symbole de Nicée, l'archidiacre Aétius celui de Constantinople et des lettres de saint Cyrille à Nestorius et aux Orientaux ; ces textes vénérables furent salués par les acclamations de tous. Enfin le secrétaire Véronicien donna lecture de la fameuse lettre de saint Léon, traduite en grec, et accompagnée des nombreux passages des pères que son auteur y avait joints depuis pour appuyer sa doctrine. Des cris d'enthousiasme accueillirent cette lecture : « C'est la foi des apôtres, c'est la foi des pères, c'est ainsi que nous croyons tous.... C'est Pierre qui a parlé par la bouche de Léon.... Léon et Cyrille ont enseigné la même chose.... Pourquoi n'a-t-on pas lu cela à Éphèse? Voilà ce que Dioscore a caché! »

Cependant les évêques d'Illyrie et de Palestine n'étaient pas encore entièrement satisfaits, et Atticus de Nicopolis demanda quelques jours de répit afin que l'on pût examiner à loisir certains passages des pères, en particulier de saint Cyrille, qui paraissaient à plusieurs avoir besoin d'explication. Le sénat, toujours pratique, proposa donc d'interrompre les séances ordinaires pendant cinq jours,

durant lesquels on tiendrait des assemblées particulières chez Anatole; et celui-ci serait chargé de choisir, parmi les signataires de la lettre de saint Léon, ceux qu'il croirait les plus capables de dissiper une bonne fois les doutes et les scrupules de tous les esprits hésitants. C'est ce qui fut fait, et les explications données par les légats furent enfin acceptées par tous les assistants, qui signèrent, eux aussi, la lettre du pape.

On put alors reprendre le cours des séances ordinaires, et la troisième se tint dès le 13, c'est-à-dire un peu plus tôt qu'il n'avait été prévu par le sénat. Les officiers s'abstinrent d'y assister, par discrétion peut-être[1], car il s'agissait de juger Dioscore, et il importait de laisser à cette mesure son caractère purement ecclésiastique; comme les peines qui pouvaient être prononcées dans cette séance devaient être d'un ordre tout spirituel, la puissance séculière n'avait point à y intervenir, et il ne fallait pas qu'on pût prétendre à l'avenir, pour attaquer le jugement des évêques, que leur liberté n'avait pas été pleine et entière.

Les partisans de Dioscore n'assistaient plus aux séances, bien qu'ils fussent toujours régulièrement convoqués. Quant à lui-même, il répondit par de très mauvaises raisons à tous ceux qu'on lui envoya successivement pour l'adjurer de venir se défendre (il reçut ainsi jusqu'à trois députations d'évêques),

1. Leur attitude dans la suite des débats peut à la rigueur faire douter que leur absence ait été volontaire. Comme d'autre part la réunion n'a certainement pas été convoquée à leur insu, l'on peut se demander si ce ne fut pas l'empereur lui-même qui leur défendit d'y assister.

et il demeura évident que son dessein bien arrêté était de ne point paraître. Il fallut donc se décider à instruire et à juger sa cause en son absence.

Cependant, pour occuper le temps, sans doute fort long, de cette vaine insistance, on avait commencé la lecture de différentes pièces.

On lut ainsi une requête d'Eusèbe de Dorylée, par laquelle il demandait que tout ce qui avait été fait à Ephèse, contre lui et contre Flavien, fût cassé, et l'hérésie d'Eutychès anathématisée.

Ensuite on annonça que plusieurs personnes demandaient à entrer pour exposer leurs griefs personnels contre Dioscore et obtenir justice. C'étaient le prêtre Athanase, neveu de saint Cyrille, les diacres Théodore et Ischyrion, et un laïque du nom de Sophronius. On les fit entrer, et l'on donna lecture de leurs plaintes. Tous réclament contre les persécutions barbares dont ils ont été les victimes, et ils ajoutent les accusations les plus graves contre Dioscore, qu'ils déclarent coupable de crimes nombreux contre la foi et contre les mœurs, de rapines, de tentatives de meurtres. Ils donnent des détails précis, et ils se déclarent prêts à fournir des preuves de ce qu'ils affirment ou à faire entendre des témoins.

Mais le concile, depuis longtemps déjà, en savait assez sur la conduite de Dioscore, et, puisque celui-ci refusait obstinément de venir se défendre, le moment était venu de prononcer la sentence. Paschasin consulta l'assemblée à plusieurs reprises, et il lui fut répondu invariablement que celui qui méprisait ainsi les canons était digne de toute leur sévérité.

Alors, disent les actes, « Paschasin, évêque de Lilybée, de la province de Sicile, et avec lui Lucentius, évêque d'Ascoli, et Boniface, prêtre de la grande église de Rome, tenant la place du très saint et bienheureux Léon, patriarche du siège apostolique de la grande et antique ville de Rome, prononcèrent ces paroles :

« Les excès commis contre les canons par Dioscore, ci-devant évêque d'Alexandrie, sont rendus manifestes, tant par la séance précédente que par celle-ci. S'arrogeant la primauté, il a irrégulièrement reçu à la communion Eutychès, régulièrement condamné par son propre évêque. Il persiste à soutenir ce qu'il a fait à Éphèse, dont il devrait demander pardon comme les autres, à qui le siège apostolique a fait grâce. Il n'a pas permis de lire la lettre du pape Léon à Flavien, quoiqu'il en eût été requis plusieurs fois et qu'il l'eût promis avec serment; et par là il a causé des scandales et des plaies à la sainte Église de Dieu par tout l'univers. Toutefois, nous délibérions après tout cela si nous n'userions pas de clémence envers lui comme envers les autres qui étaient moins coupables; mais il a surpassé ses premiers excès par des excès plus grands encore. Il s'est emporté jusqu'à dicter une sentence d'excommunication contre Léon, le très saint patriarche de Rome. De plus, on a présenté contre lui plusieurs plaintes au concile. Il a été cité jusqu'à trois fois et n'a pas voulu obéir : il a donc provoqué lui-même la sentence, par son mépris répété des canons ecclésiastiques. C'est pourquoi le très saint et bienheureux patriarche de la grande et antique Rome, Léon, par nous et par le concile ici rassemblé, en union avec l'apôtre saint Pierre, trois

fois bienheureux et digne de toute louange, qui est la pierre qui sert de base à l'Église catholique et le fondement de la vraie foi, a privé Dioscore non seulement de la dignité épiscopale, mais de tout ministère sacerdotal. Que le saint concile ordonne donc de lui suivant les canons[1]. »

Les évêques opinèrent les uns après les autres, confirmant en quelques mots la sentence qui venait d'être portée au nom du pape. Puis ils la signèrent, les trois légats en tête comme toujours, de sorte que Boniface lui-même, quoique simple prêtre, passait avant le patriarche de Constantinople, parce qu'il était l'un des représentants du souverain pontife.

On communiqua le jugement à Dioscore, ainsi qu'à Marcien et à Pulchérie, et des affiches le firent connaître au peuple, à Constantinople et à Chalcédoine. Dès le lendemain, trois prêtres de l'église d'Alexandrie furent chargés de l'administration provisoire du temporel de cette église. Dioscore fut, dans la suite, relégué à Gangres, en Paphlagonie, où il mourut en 454.

A la cinquième séance, qui eut lieu le 17, les officiers étaient présents, et ils montrèrent une singulière insistance en demandant derechef ce que l'on avait décidé touchant la foi. Il fallut leur répondre encore une fois qu'il n'était besoin de rien décider de nouveau, puisqu'on avait les décisions des conciles précédents, récemment confirmées par la lettre de Léon à Flavien. Ils exprimèrent alors le désir que l'assemblée déclarât du moins solennellement qu'elle jugeait

1. Cette traduction abrège un peu le texte, mais sans rien omettre d'essentiel.

cette lettre conforme à la foi des trois cent dix-huit pères de Nicée et des cent cinquante pères de Constantinople. La chose se fit sans difficulté, et chaque évêque, opinant à son tour et motivant son avis, rendit un nouveau témoignage de la vaste et sûre doctrine de saint Léon et de l'unité de la foi dans l'Église catholique.

Cependant, plusieurs d'entre eux ayant parlé au nom de tout un groupe, et quelques-uns peut-être n'ayant pas encore voté, le sénat invita l'assemblée entière à donner son assentiment de vive voix. « Nous croyons tous ainsi, » cria-t-on de tous côtés. Et des voix nombreuses, intercédant en faveur des absents, ajoutèrent : « Mais les cinq évêques ont signé aussi la lettre et croient comme Léon. Qu'on les rende au concile. » Ces cinq évêques étaient Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Basile de Séleucie et Eustathe de Béryte. Les légats eux-mêmes, à qui le souverain pontife avait recommandé beaucoup de douceur, parlèrent en faveur de ces anciens révoltés. Les officiers, qui étaient peu favorables à tant d'indulgence [1], jugèrent à propos d'envoyer un message pour demander le sentiment de l'empereur; celui-ci répondit qu'il s'en remettait au concile, et l'on fit entrer sur-le-champ les cinq évêques, qui furent reçus au milieu des transports d'une joie unanime.

A ce moment, l'on introduisit treize évêques

1. Ils prononcèrent même quelques paroles un peu aigres à ce sujet, comme au sujet de la condamnation de Dioscore qui avait été décidée en leur absence. Mais le concile leur fit entendre que ses décisions n'avaient pas besoin de leur présence pour être valables.

d'Égypte, qui présentèrent une requête, et demandèrent avec beaucoup d'instance qu'on leur permît de ne pas signer la lettre de saint Léon avant qu'on eût donné un successeur à Dioscore : il ne leur était pas permis, assuraient-ils, de faire cette démarche sans l'avis de leur patriarche. La vérité, c'est que leur vie même, comme ils ne craignirent pas de l'avouer, n'aurait pas été en sûreté, tant était grande en Égypte la puissance du patriarche d'Alexandrie, surtout depuis l'avènement de Dioscore, qui y avait encore des partisans nombreux, puissants et audacieux. Après d'assez longues contestations, on leur accorda ce qu'ils demandaient, à condition qu'ils anathématiseraient sur-le-champ la doctrine d'Eutychès, et qu'ils s'engageraient à ne pas sortir de Constantinople avant d'avoir donné satisfaction. Ils y demeurèrent en effet jusqu'au jour où saint Protérius fut ordonné à la place de Dioscore.

Le reste de la séance, ainsi qu'une assemblée supplémentaire qui se tint le 20 octobre et qui n'est pas comptée parmi les séances principales du concile, furent occupés d'abord à décider du sort d'un certain nombre d'abbés, ou prétendus tels, dont plusieurs avaient profité des troubles pour usurper une situation à laquelle ils n'avaient aucun droit. Quelques personnages trop connus, comme Barsumas, l'un des meurtriers de saint Flavien, et l'eunuque Calopodius, eurent l'audace de se présenter parmi eux : ils furent accueillis par les cris d'indignation de toute l'assemblée.

Aux moines rebelles, on accorda un délai de trente jours pour se soumettre aux décrets du concile ; faute de quoi ils devaient être privés de la communion.

Enfin, on régla le différend qui s'était élevé entre Photius de Tyr et Eustathe de Béryte. Ce dernier avait obtenu, par la protection de Dioscore, une loi de Théodose le Jeune qui érigeait Béryte en métropole. Il ne s'agissait très probablement que du titre de métropole honoraire [1], mais Eustathe prétendit avoir une véritable juridiction sur plusieurs des villes qui dépendaient de Tyr. Il fut soutenu par Anatole, qui envoya à Photius le décret d'un certain synode, favorable aux prétentions de l'évêque de Béryte, en le menaçant de la déposition s'il refusait de le signer; Photius signa, mais en protestant qu'il agissait par contrainte. Le concile, après avoir entendu sa requête, décida contre Eustathe, en se fondant sur le quatrième canon de Nicée, qui déclare que chaque province ne peut avoir qu'un métropolitain [2].

Le 21 octobre, malgré la répugnance que le concile avait manifestée, à plusieurs reprises, pour toute définition nouvelle, Anatole réunit chez lui une commission pour préparer une formule qui pût être acceptée de tous. Tout porte à croire qu'il fut lui-même l'auteur de la définition qui fut approuvée ce jour-là [3], et qu'il défendit dans la suite avec chaleur.

Quoi qu'il en soit, lorsque les pères s'assemblèrent, le lendemain 22 octobre, pour la cinquième séance

1. Voy. Tillemont, *Saint Léon*, CXIV.

2. Ni ce canon, ni la décision prise à Chalcédoine, ne touchent en rien au titre de métropole honoraire que l'on donnait à certaines villes. Il est fort probable que Béryte conserva ce titre, mais son évêque eut le rang et les honneurs d'un métropolitain sans en avoir la juridiction. — Ce différend entre Photius et Eustathe donna lieu au douzième canon de Chalcédoine.

3. Voy. Baronius, ann. 451; Hefele, l. XI, § 193.

générale, on commença par écouter la lecture de cette définition, qui fut faite par un diacre de Constantinople nommé Asclépiade. Nous n'avons plus ce texte; mais nous savons qu'il fut acclamé par un grand nombre, et critiqué par quelques-uns. Si l'on en juge par les discussions qu'il souleva, il paraît probable qu'il contenait certaines expressions qui, sans être fautives en elles-mêmes, pouvaient être exploitées par les hérétiques du temps et servir de prétexte à leurs revendications. Ce fut sans doute l'avis des légats, car ils finirent par déclarer que, si l'on ne voulait pas se mettre d'accord avec la lettre de saint Léon, ils demanderaient acte de leur opposition, et repartiraient aussitôt pour Rome, afin de presser la convocation d'un concile en Occident.

Les commissaires impériaux, qui n'étaient ce jour-là qu'au nombre de trois, comprirent immédiatement la gravité de cette mesure, qui pouvait être rendue nécessaire par l'opiniâtreté des partisans d'Anatole, mais qui allait interrompre subitement les opérations du concile et compromettre les bons effets déjà produits par les séances précédentes. Ils proposèrent donc un arrangement, qui consistait à choisir six évêques d'Orient (du patriarcat d'Antioche), et trois de chacun des diocèses d'Asie (exarchat d'Éphèse), d'Illyrie, de Pont et de Thrace, et de les réunir à Anatole et aux légats du pape, afin de former une nouvelle commission qui serait chargée de modifier la définition de la foi de manière à la faire accepter de tout le monde.

Comme cette proposition était accueillie par de vives réclamations, ils insistèrent, et firent voir clairement quel intérêt actuel il y avait à changer les

expressions de la formule qu'on venait de lire[1]. Puis, selon leur habitude, ils envoyèrent un message à l'empereur pour lui demander son sentiment. Celui-ci répondit qu'il ne voyait que trois choses à faire : ou nommer une commission nouvelle, ainsi que l'avaient proposé les officiers; ou décider que chaque évêque déclarât sa foi par la bouche de son métropolitain; ou enfin, s'il le fallait, réunir un concile en Occident.

Après de longues discussions, l'on se décida enfin à s'en remettre à une commission, qui fut composée impartialement de gens de tous les partis[2]; on y fit même entrer plusieurs de ceux qui avaient joué un triste rôle au conciliabule d'Éphèse.

Ces évêques se retirèrent dans une chapelle de l'église, où ils demeurèrent un certain temps; puis ils revinrent, rapportant la nouvelle définition qu'ils venaient de rédiger, et aussitôt l'archidiacre de Constantinople Aétius la lut à haute voix devant toute l'assemblée.

1. Cette formule, par exemple, disait que Jésus-Christ était *de deux natures* et non pas qu'il y avait *deux natures en Jésus-Christ*, comme avait dit saint Léon. Cette différence subtile eût été assurément sans importance, si Dioscore, qui admettait la première de ces deux expressions, n'avait pas reconnu lui-même qu'il avait fait condamner saint Flavien pour avoir soutenu la seconde.

2. C'étaient, outre les légats et Anatole, Julien de Cos, Maxime d'Antioche, Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Quintillus, Atticus et Sozon, évêques d'Illyrie, Diogène de Cysique, Léonce de Magnésie, Florentius de Sardes, Eusèbe de Dorylée, Théodore de Tarse, Cyrus d'Anazarbe, Constantin de Bostre, Théodore de Claudiopolis, en Isaurie, Francion, Sébastien et Basile, évêques de Thrace. — Telle fut l'origine des congrégations qui, dans les conciles suivants, se tinrent en dehors des séances générales, et furent chargées de préparer le texte des décrets.

Cette définition contient, après un court préambule, le texte entier des symboles de Nicée et de Constantinople, puis elle ajoute : « Ce sage et salutaire symbole de la doctrine divine suffirait pleinement à éclairer et à confirmer les âmes pieuses.... Mais les ennemis de la vérité, en répandant leurs hérésies, ont inventé des expressions nouvelles[1]. » Il faut donc leur répondre en donnant une forme nouvelle à l'expression de la vérité. Le concile de Chalcédoine affirme qu'il reçoit toujours le symbole de Nicée. Il reçoit celui de Constantinople, dont les auteurs n'ont pas prétendu qu'il manquât quelque chose au précédent, mais ont été obligés de répondre aux erreurs que l'on enseignait alors sur le Saint-Esprit. Il reçoit les lettres de saint Cyrille à Nestorius et aux Orientaux. Il reçoit enfin l'admirable lettre de Léon à Flavien, qui réfute si merveilleusement les hérésies les plus récentes.

La lecture se termine par cette profession de foi : « Suivant donc les saints pères, nous enseignons tous unanimement qu'il faut reconnaître un seul et même fils de Dieu, qui est notre Seigneur Jésus-Christ, parfait dans sa divinité et parfait dans son humanité ; vrai Dieu, et en même temps vrai homme composé d'une âme raisonnable et d'un corps ; consubstantiel au Père selon la divinité, et consubstantiel à nous-mêmes selon l'humanité[2] ; *semblable à nous en*

1. *Novas voces* dans le texte latin. Le grec, tel que nous l'avons, dit κενοφωνίας, « de vaines expressions » ; mais il paraît bien probable que le latin traduit le texte véritable, qui devait être καινοφωνίας.

2. « ... Ὁμοούσιον τῷ Πατρὶ κατὰ τὴν θεότητα, καὶ ὁμοούσιον τὸν αὐτὸν ἡμῖν κατὰ τὴν ἀνθρωπότητα. » Le rapport énoncé par les mots « consubstantiel à son père » est un rapport d'identité

toutes choses, à l'exception du péché[1]; engendré de toute éternité par son père selon la divinité, et dans les derniers temps, pour notre salut, né selon l'humanité de la vierge Marie, mère de Dieu. Il faut reconnaître un seul et même Jésus-Christ, notre Seigneur, fils unique de Dieu, en deux natures[2], sans confusion, sans changement, sans division, sans séparation; de sorte que l'union des deux natures ne supprime pas leur différence, mais laisse subsister ce qui est propre à chacune d'elles, et que toutes deux se réunissent en une seule personne et une seule hypostase. Donc notre Seigneur Jésus-Christ n'est pas séparé ou divisé en deux personnes, mais il est un seul et même fils unique et verbe de Dieu : c'est là ce que les prophètes nous ont dit de lui, c'est ce que lui-même nous a enseigné, c'est la foi que les pères nous ont transmise. »

Les peines portées contre quiconque professerait une doctrine contraire, étaient la déposition pour les évêques et les clercs, et l'anathème pour les moines et les laïques.

Le décret fut approuvé avec un enthousiasme tout

absolue : il y a unité numérique et singulière. Le rapport énoncé par la formule « consubstantiel à nous » est un rapport de simple similitude.

1. *Hebr.*, IV, 15.

2. Le texte grec, tel qu'il nous a été conservé, porte ἐκ δύο φύσεων; mais l'antique traduction latine dit *in duabus naturis*. Cette dernière leçon est certainement la bonne : si la chose n'était pas déjà évidente par elle-même (voy. plus haut, p. 120, note 1), le témoignage des auteurs anciens suffirait à le prouver : tous ceux qui citent le décret du concile ont en cet endroit ἐν δύο φύσεσιν. (Voy., pour plus de détails, Hefele, *Conciliengeschichte*, l. XI, § 193, et la note 1 de la p. 723 du t. II, 2e partie, de la trad. de Dom Leclercq.)

oriental, et il eût été signé sur-le-champ, si les officiers n'avaient pas exprimé le désir de le soumettre auparavant à l'empereur.

Si l'on en croit Hefele[1], c'est probablement à l'issue de cette séance que l'assemblée adressa à Marcien un discours assez étendu sur les sentiments du concile, qui pourrait bien avoir été rédigé par les légats, et qui traite avec beaucoup de doctrine de la condamnation des dernières hérésies[2].

Le 25 octobre, qui est le jour de la fête de sainte Euphémie, on tint en quelque sorte une séance d'apparat, à laquelle assista l'empereur, accompagné de l'impératrice Pulchérie et du sénat au grand complet. Ce fut la sixième, qui est considérée par plusieurs auteurs comme la clôture du concile, parce qu'elle marque la fin des délibérations et des décisions les plus importantes, principalement de celles qui regardent la foi.

Marcien prononça un petit discours, en latin d'abord et ensuite en grec, afin d'être entendu de tout le monde : en termes élégants, il y exprime d'excellents sentiments, et reconnaît une fois de plus le droit de l'Église à l'indépendance[3]. Puis on relut le dernier décret sur la foi, qui fut signé par trois cent cinquante-cinq évêques, tant en leur nom qu'en celui de leurs collègues absents. L'empereur proposa alors à l'examen de l'assemblée différentes me-

1. L. XI, § 193.

2. Il ne se trouve pas dans les actes mêmes, mais on peut le lire dans Mansi, t. VII, p. 455, ou dans Hardouin, t. II, p. 643.

3. « Nos enim ad fidem confirmandam, non ad potentiam aliquam exercendam, exemplo religiosi principis Constantini, synodo interesse voluimus. »

sures qui lui paraissaient utiles[1] ; il accorda à la ville de Chalcédoine le titre de métropole honoraire ; et il se retira au milieu des acclamations, en priant les évêques, qui pensaient à rentrer chez eux, de demeurer quelques jours de plus, afin de terminer plusieurs affaires qui restaient encore à décider.

En effet, nous voyons qu'il y eut deux réunions dès le lendemain. Ce furent la septième et la huitième, dont l'une, sans doute, eut lieu le matin, et l'autre l'après-midi. Dans la première, on ne fit que confirmer un arrangement déjà conclu entre Maxime d'Antioche et Juvénal de Jérusalem[2]. Dans la seconde, on exigea de Théodoret, l'illustre évêque de Cyr, qu'il prononçât clairement l'anathème contre Nestorius avant de rentrer en possession de son siège. Il répondit qu'il avait signé comme les autres la lettre à Flavien et qu'il rejetait absolument les erreurs de Nestorius ; mais il hésita quelque temps à s'associer plus nettement à la condamnation de celui qui avait été son ami. C'est une délicatesse qui lui fait honneur et qui est bien d'accord avec la noblesse de son caractère ; mais dans ce temps où l'équivoque était si habilement exploitée par les hérétiques, il importait singulièrement de ne pas laisser subsister l'ombre d'un doute sur les sentiments des évêques catholiques. Théodoret le comprit : il se résigna à ce qu'on réclamait de lui, mais il ajouta quelques paroles d'une fierté toute simple et certainement très sincères, affirmant qu'il se souciait peu de re-

1. Elles donnèrent lieu aux 3e, 4e et 20e canons.

2. Cette convention laissait les provinces de Phénicie et d'Arabie sous la juridiction de Maxime, et soumettait les trois Palestines à Juvénal.

couvrer un siège épiscopal ou de parvenir à un honneur quelconque, et qu'il n'était venu que pour répondre aux calomnies qui avaient été répandues contre lui, parce qu'il ne voulait passer aux yeux de personne pour un hérétique[1]. Il fut approuvé par toute l'assemblée, qui confirma le jugement de saint Léon en le rendant à son église.

D'ailleurs Théodoret ne fut pas le seul à qui l'on imposa cette condition : plusieurs autres évêques, dans ce même jour, s'y soumirent après lui sans difficulté.

Dans les neuvième et dixième séances, le 27 et le 28 octobre[2], on régla la situation d'Ibas, évêque d'Édesse, qui avait été déposé par le faux concile d'Éphèse, et de Nonnus qui lui avait succédé. Le concile chargea Maxime, patriarche d'Antioche, dont Édesse dépendait, d'arranger cette affaire : Ibas fut replacé sur son siège, et il fut décidé que Nonnus lui succéderait après sa mort, et conserverait, en attendant, la dignité épiscopale.

Les séances suivantes, de la onzième à la quatorzième inclusivement[3], furent de même employées presque tout entières à juger des différends particuliers et des compétitions de juridiction : points fort

1. « Οὔτε πόλεως φροντίζω, οὔτε τιμῆς χρήζω, οὔτε διὰ τοῦτο παρεγενόμην· ἀλλ' ἐπειδὴ ἐσυκοφαντήθην, ἦλθον πληροφορῆσαι ὅτι ὀρθόδοξός εἰμι. »

2. Ces dates sont celles que donne le texte grec. Celles du texte latin, qui place la neuvième au 26 et la dixième au 27, nous paraissent beaucoup moins vraisemblables.

3. Les 29, 30 et 31 octobre 451. Il y eut en réalité plus de quatre séances en ces trois jours (sans parler de la quinzième, qui se tint aussi le 31). Voy. Hefele, *Hist. des Conciles*, l. XI, §§ 186 et 199; et l'éd. des œuvres de saint Léon des Ballerini, t. I, col. 1489, et t. II, col. 1227.

importants pour le maintien du bon ordre dans la hiérarchie présente et future de l'Église, mais sur lesquels il serait trop long de nous arrêter davantage.

C'est après le compte rendu de ces derniers débats que les Actes ont inséré le texte des canons du concile de Chalcédoine. Mais nous ne savons rien de certain sur le jour où ils furent adoptés par l'assemblée[1]. Ce fut peut-être, au moins pour les vingt-sept premiers, à la fin de la quatorzième séance, en présence des officiers et des légats, et avant que ces derniers se fussent retirés pour protester contre le vingt-huitième qui se préparait. Il y a en effet d'anciens manuscrits qui portent la signature des légats après les vingt-sept premiers canons.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, le 31 octobre, l'archidiacre Aétius ayant déclaré qu'il y avait lieu de traiter de certains privilèges à accorder à l'église de Constantinople, les légats répondirent qu'ils n'avaient reçu aucune mission pour cela, et se retirèrent. Le sénat se retira également, sous prétexte

1. Plusieurs auteurs anciens et modernes, dont les raisons ne sont pas sans valeur, pensent qu'ils furent rédigés aussitôt après la séance que présida Marcien, à la suite de ceux qu'avait proposés l'empereur (Évagre, *Hist. eccl.*, II, 18; — Pélage II, *Epist.* V (olim VII), c. XVII; — Baluze, dans Mansi, t. VII, p. 658; — les Ballerini, Éd. de saint Léon, t. II, col. 503). Certains manuscrits anciens les placent en effet dans la septième séance. D'autres auteurs les attribuent à la quinzième, ce qui obligerait à croire qu'ils furent tous adoptés en l'absence des légats (Liberatus, *Breviarium*, c. XIII; — Van Espen, *De convocatione et actis concilii chalcedonensis*, § 16; t. III (1753) de ses œuvres, p. 215. — Hefele, l. XI, § 200). La date de composition des canons n'a d'ailleurs qu'un intérêt secondaire; on en trouvera le texte dans Mansi, t. VII, col. 358 et suiv. et dans la traduction d'Hefele par Dom Leclercq, l. XI, § 200, où ils sont traduits en français.

que cette matière n'était pas de sa compétence, mais en réalité pour n'avoir pas l'air de prendre parti dans une affaire qui commençait déjà à diviser les esprits. Alors les Orientaux, demeurés seuls, rédigèrent le vingt-huitième canon dans une séance qui est comptée pour la quinzième; mais ils ne purent recueillir que cent quatre-vingt-quatre signatures, quoique les pères de Chalcédoine fussent au moins cinq cent vingt, comme nous l'avons vu, ou peut-être même plus nombreux encore.

« ... Les pères, dit ce canon, ont eu raison d'attribuer à l'ancienne Rome des privilèges qui répondaient à son importance politique. Et c'est par un même sentiment que les cent cinquante évêques [du concile de Constantinople] ont accordé à la nouvelle Rome [Constantinople] des privilèges égaux, jugeant avec raison qu'ayant aussi son empereur et son sénat, elle devait jouir des mêmes avantages, avoir la même importance dans l'ordre ecclésiastique, et garder en toutes choses le second rang après l'ancienne Rome. En sorte que les métropolitains des diocèses du Pont, de la Thrace et de l'Asie, ainsi que les évêques de ces diocèses qui sont chez les Barbares, devront être ordonnés par le siège de Constantinople. Mais les divers métropolitains de ces diocèses ont le droit, d'après les saints canons, d'ordonner les évêques de leurs juridictions respectives. Quant aux métropolitains eux-mêmes, ils seront ordonnés par l'archevêque de Constantinople sur le rapport qui lui sera fait des élections canoniques. »

Comme le dit l'abbé Rohrbacher[1], « les rédacteurs

1. *Hist. universelle de l'Église*, t. VIII (1843), p. 264.

de ce canon parlent et raisonnent, non pas en pères de l'Église, en docteurs chrétiens, mais en sophistes grecs; au lieu de s'appuyer sur la parole de Jésus-Christ, ils arguent de considérations politiques pour séculariser en principe les églises d'Orient, et les asservir dans les siècles futurs au sultan de la Turquie et au sultan de la Russie ».

Ce vingt-huitième canon, évidemment préparé par l'ambitieux Anatole et soutenu par ses partisans, contient en effet les erreurs les plus grossières. Tout le monde sait que ce ne sont pas les pères qui ont accordé des privilèges au siège de Rome, mais qu'il les tient de Jésus-Christ lui-même, qui a donné à saint Pierre et à ses successeurs le gouvernement de l'Église universelle. Le concile de Nicée, qui fut le premier concile général, n'a aucunement prétendu octroyer à Rome le premier rang, mais il a trouvé la chose tout établie, comme l'histoire de l'Église le montre assez clairement. C'est donc incontestablement au siège de saint Pierre, et non à la ville régnante, que les pères ont, non pas accordé, mais reconnu la primauté. Puis, en supposant même que les cent cinquante pères dont il est question aient accordé au siège de Constantinople le second rang d'honneur, il ne s'ensuit pas que ce siège eût le second rang de juridiction, et en particulier la juridiction sur le Pont, sur la Thrace et sur l'Asie Mineure.

Mais cette tendance à égaler Constantinople à Rome datait de loin déjà : elle avait pris naissance le jour où la nouvelle capitale de l'Empire avait commencé à jouer un rôle politique à peu près égal à celui de l'ancienne. Les efforts de ses évêques, même de ceux

dont l'ambition n'avait rien d'illégitime, avaient longtemps concouru à ce résultat, et ils étaient favorisés par cette idée, généralement reçue chez les Grecs, que l'importance religieuse d'une ville devait dépendre de son importance politique. Il peut y avoir très souvent avantage à ce qu'il en soit ainsi dans la pratique, et nous voyons que les apôtres eux-mêmes ont choisi de préférence les grandes villes pour y établir les premiers sièges; mais il n'y a là aucun principe à invoquer. « Il ne faut pas, dit saint Léon [1], confondre les choses divines avec les choses profanes; et aucun établissement ne sera durable s'il n'est construit sur la pierre que Notre-Seigneur a posée comme fondement. »

Rome n'avait jamais reconnu le troisième canon du second concile œcuménique [2], auquel il vient d'être fait allusion, et qui accorde une prééminence d'honneur au siège de la nouvelle Rome, après celui de l'ancienne; et c'est sans doute en ce sens qu'il faut expliquer les paroles de saint Léon, lorsqu'il dit que ce canon était demeuré sans effet [3]. Mais, en Orient, la primauté effective de Constantinople avait passé en pratique depuis longtemps déjà. La présence de l'Empereur y attirait un grand nombre d'évêques, des provinces les plus diverses, qui venaient lui adresser leurs demandes; et le souverain les renvoyait le plus souvent à celui de la résidence impériale, ou à son synode, composé des évêques, toujours nom-

1. *Epist.* CIV, 3.
2. *Epist.* CVI, 5.
3. *Epist.* CV, 2; CVI, 5. « Je ne sais pas, dit Tillemont, comment on peut expliquer ce que dit saint Léon, que ce canon était demeuré sans exécution et sans effet. » (*Saint Léon*, CXXVI.)

breux, qui se trouvaient dans la ville, et qui y formaient une sorte de concile perpétuel[1], présidé par le patriarche. Celui-ci était même invité à aller présider des conciles en dehors de sa juridiction, et là on le priait souvent d'ordonner les évêques nouvellement élus.

Toutes ces circonstances, et d'autres encore, devaient pousser un personnage aussi ambitieux qu'Anatole à profiter de l'occasion qui se présentait, et à mettre en œuvre tout son crédit et toute son influence pour faire consacrer un pouvoir qui, bien que très réel en fait, ne reposait, il le sentait bien, sur aucun droit bien établi. Nous avons vu comment il s'y prit.

Les légats voulurent protester, comme ils le devaient, contre l'adoption du vingt-huitième canon, et ils demandèrent pour cela une nouvelle séance. Ce fut la seizième et la dernière, qui se tint le jeudi 1er novembre, en présence des officiers représentés par trois dignitaires.

Paschasin se plaignit de ce qui avait été fait la veille, et demanda qu'on en fît lire le compte rendu. A quoi l'archidiacre Aétius répondit que c'était la coutume des conciles, après avoir terminé les matières les plus importantes, comme celles qui regardent la foi, d'en régler aussi d'autres moins importantes, bien que nécessaires aussi; que tout le monde avait été d'accord pour les premières, mais que, le moment étant venu d'examiner certains points qui intéressaient l'église de Constantinople, les évêques venus

1. Σύνοδος ἐνδημοῦσα, c'est-à-dire τῶν ἐπισκόπων ἐνδημούντων. Tel était le concile qui condamna une première fois Eutychès, sous la présidence de Flavien. — Voy. Hefele, l. XI, § 200.

de Rome avaient refusé de prendre part à la discussion et s'étaient retirés, en donnant comme raison qu'ils n'avaient point d'ordre pour cela. Il avait donc fallu traiter cette affaire en leur absence, mais rien n'avait été fait en cachette, et tout s'était passé régulièrement.

On lut alors le texte du vingt-huitième canon, ainsi que les noms des évêques qui l'avaient signé la veille.

Le légat Lucentius exprima aussitôt l'avis que ces évêques avaient sans doute été surpris, et obligés de signer avant qu'aucune formule eût été rédigée.

« Personne n'a été contraint! » protestèrent les signataires. (Ils avaient du moins subi, et ils subissaient encore une très puissante influence.)

« De plus, poursuivit Lucentius, on laisse de côté les canons des trois cent dix-huit pères [de Nicée], pour ne tenir compte que de ceux des cent cinquante pères [de Constantinople] qui ne sont pas parmi les canons des conciles. Or ces derniers datent de quatre-vingts ans à peu près. Si donc les évêques de Constantinople ont joui de cet avantage pendant un si long temps, que demandent-ils à présent? S'ils n'en ont jamais joui, pourquoi le demandent-ils[1]? »

La question reste sans réponse, et l'archidiacre Aétius prie les légats de montrer l'ordre qu'ils ont reçu du pape. Cet ordre est lu par le prêtre Boniface; il est aussi clair qu'il est possible :

1. Nous suivons en cet endroit la traduction latine des Actes, quoiqu'elle diffère du grec par quelques détails, parce qu'elle paraît avoir pour origine un texte meilleur que le texte grec qui nous a été conservé. — Voy. Mansi, t. VII, col. 442, note marginale; — Hefele, l. XI, § 201.

« Ne souffrez pas que l'on enfreigne en quoi que ce soit l'ordonnance des saints pères [de Nicée]. Gardez en toute occasion la dignité de notre personne que vous représentez. Et si quelques-uns, se confiant dans la splendeur de leurs villes, voulaient usurper quelque chose, résistez-leur avec toute la fermeté nécessaire. »

Saint Léon connaissait Anatole.

Les officiers demandèrent alors que chacun proposât les canons sur lesquels il prétendait s'appuyer; et Paschasin lut le sixième canon de Nicée sur un exemplaire où il commençait par ces mots : « L'église de Rome a toujours eu la primauté [1]. » La suite de ce canon, ainsi que le septième qui est lu après lui, confirment les privilèges de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche, et les droits des métropolitains; ils reconnaissent à l'évêque de Jérusalem une prééminence d'honneur, mais sans aucune juridiction.

A son tour, le secrétaire Constantin donna lecture des trois premiers canons du concile de Constantinople : ceux-ci règlent de nouveau la question de la hiérarchie et des juridictions, mais en affirmant à plusieurs reprises qu'ils ne font que suivre les décrets des pères de Nicée; et ils ajoutent : « Cependant l'évêque de Constantinople aura une primauté *d'honneur* après l'évêque de Rome, parce que Constantinople est une nouvelle Rome [2]. »

Mais les officiers paraissent pressés d'en finir. Ils

1. Voy. à ce propos les Ballerini, dans leur éd. de saint Léon, t. III (1757), p. XXXVII.

2. « ... Τὸν μέντοι Κωνσταντινουπόλεως ἐπίσκοπον ἔχειν τὰ πρεσβεῖα τῆς τιμῆς μετὰ τὸν Ῥώμης ἐπίσκοπον, διὰ τὸ εἶναι αὐτὴν νέαν Ῥώμην. »

prévoient sans doute que la discussion sera stérile, que le parti d'Anatole n'abandonnera rien de ses prétentions, et que les légats resteront inébranlables. Pour couper court, ils s'adressent aux évêques de l'Asie et du Pont, et leur demandent si c'est bien volontairement qu'ils ont signé le vingt-huitième canon (qui les soumet au siège de Constantinople). Tous ceux qui ont signé répondent qu'ils l'ont fait de leur plein gré; quelques-uns parlent séparément et donnent leurs raisons en quelques mots. Ceux qui n'ont pas signé exposent de même leurs motifs, et les officiers, sans en entendre davantage, se hâtent de conclure à l'exécution du vingt-huitième canon de Chalcédoine.

La chose est votée seulement par acclamation, et les évêques demandent à se retirer.

Mais les légats protestent énergiquement, et Lucentius clôt la séance par ces fermes paroles :

« Le siège apostolique ne doit pas être humilié en notre présence. C'est pourquoi nous vous prions de faire rapporter les mesures qui ont été prises hier, en notre absence, contre les ordonnances des canons. Faute de quoi, nous demandons que notre opposition soit insérée dans ces actes : nous saurons alors ce qu'il faudra rapporter à celui qui est le pape de l'Église universelle, et c'est lui-même qui jugera de l'injure faite à son siège, et du renversement des canons. »

V

SUITES DU CONCILE DE CHALCÉDOINE. — SAINT LÉON S'OPPOSE AUX PRÉTENTIONS AMBITIEUSES D'ANATOLE DE CONSTANTINOPLE. — SOULÈVEMENT EN PALESTINE.

Le concile de Chalcédoine, le quatrième concile œcuménique, a confirmé la foi et porté de grands coups à l'hérésie ; il a réparé les injustices et aboli les abus et les désordres qui s'étaient introduits dans la discipline. L'importance de ses décisions est donc considérable. Les évêques qui n'y avaient point assisté l'acceptèrent presque tous, et ses résultats furent appuyés et sanctionnés par plusieurs édits de l'empereur Marcien.

Si les passions y ont parlé quelquefois trop haut, il ne faut voir là que le zèle un peu excessif de convictions sincères et ardentes, dans des esprits encore tout émus par le souvenir trop récent d'événements dramatiques et douloureux. Puis cette animation même des grandes assemblées, si hideuse quand elle est inspirée par la haine, par les appétits grossiers ou par un charlatanisme vulgaire, devient belle lorsqu'elle se laisse emporter par le souffle d'en

haut, par le souci généreux, désintéressé et courageux de la justice et de la vérité.

Les choses s'y passèrent donc avec toute la dignité et la majesté qui convenaient à de pareilles réunions, et l'on pourrait ajouter que l'accord le plus parfait régna jusqu'au bout, si l'ambition sournoise d'un homme n'avait pas glissé, dans les dernières séances, les germes d'un dissentiment qui devait être si fatal, dans la suite des siècles, à l'église même dont il prétendait rehausser la splendeur. Car, dans les prétentions d'Anatole, il n'y avait pas seulement une injure aux grands sièges de l'Orient; il y avait aussi, quoi qu'on en ait dit, une tendance très marquée à s'acheminer peu à peu vers l'égalité avec Rome. Les considérations habiles et fausses du vingt-huitième canon suffiraient à le prouver, et les dernières paroles des légats montrent assez clairement que c'était bien là leur avis.

La lettre que le concile écrivit au pape, au commencement de novembre de cette année 451, pour lui rendre compte des résultats de ses délibérations, sollicite avec instance son approbation et cherche à présenter les privilèges de Constantinople sous le jour le plus favorable; elle soutient que ces prérogatives se fondent non seulement sur une longue tradition, mais sur les canons du second concile œcuménique; elle montre habilement, en particulier, comme quoi le pouvoir d'ordonner les métropolitains des provinces d'Asie, de Pont et de Thrace est favorable à la paix de ces églises, si souvent troublées au moment de la mort de leurs évêques; elle affirme (et cela sans doute est très sincère de la part de beaucoup des signataires) que l'on a agi

dans l'intérêt général et non pas pour satisfaire des ambitions particulières; enfin elle ajoute : « Ceux qui représentaient votre Sainteté se sont opposés avec force à ces décisions : sans aucun doute, ils ont voulu vous réserver l'honneur d'approuver de vous-même une mesure aussi salutaire[1]. »

Cette lettre fut appuyée par une courte épître de Marcien[2], que l'empereur confia à l'évêque Lucien et au diacre Basile, en les chargeant de plus de s'entretenir de vive voix avec le souverain pontife de l'objet et des raisons de leur mission.

Enfin Anatole lui-même mit en œuvre toutes les ressources de son éloquence pour plaider la même cause en termes mesurés et pleins de déférence, mais pressants et insinuants. Quoiqu'il affecte, comme toujours, le désintéressement le plus complet, il ne peut retenir, vers la fin de sa lettre, quelques paroles amères contre les légats. « Ignorant encore, dit-il, les intentions de votre Sainteté à l'égard de l'église de Constantinople, dès qu'ils voient que le saint concile a signé et souscrit ces décisions, ils rejettent le décret du concile et remplissent l'assemblée de trouble et de confusion, ne comptant pour rien notre siège, et n'épargnant aucune injure tant à nous-même qu'à la sainte église de Constantinople[3]. » Cette exagération et cette colère sont bien les signes d'une ambition personnelle déçue et exaspérée; nous verrons qu'elles n'en imposèrent pas au pape.

1. Parmi les lettres de saint Léon, sous le nº XCVIII, c. IV.
2. *Ibid.*, C.
3. *Ibid.*, CI, 5.

Avant de répondre à cette lettre, il eut la tâche plus douce de remercier les évêques de Gaule, qui, ayant reçu sa lettre à Flavien, s'excusaient d'avoir tant tardé à lui écrire, et lui exprimaient leurs sentiments d'amour et de fidélité. « Nous ne cessons, disaient-ils, de rendre grâces à Dieu, et nous nous réjouissons qu'il ait donné au siège apostolique, qui avec l'aide du Christ est la source et l'origine de notre religion, un pontife aussi saint, aussi plein de foi et de doctrine[1]. »

Comme de nos jours, les évêques de France donnaient le plus beau et le plus touchant exemple de l'union parfaite avec le vicaire de Jésus-Christ; comme de nos jours, le souverain pontife leur témoigna une confiance et une affection particulières. « Nous savions bien, leur dit-il, qu'en vous fleurissait la science divine, don du Saint-Esprit, que les artifices de l'antique ennemi s'efforcent en ce moment de dénaturer dans les églises d'Orient, par le moyen de ceux qui se laissent prendre à ses mensonges. Mais la foi catholique, qui n'est variable dans aucune de ses parties, est rendue plus forte et plus claire par les efforts mêmes de ses adversaires : car ceux-là même qui jusque-là étaient peu capables ou peu soucieux d'éviter les traits subtils de l'ennemi, voyant désormais quelles sont les armes de la vérité, deviennent, par la grâce de Dieu, d'autant plus forts contre les faux enseignements des impies[2]. » Qu'y a-t-il de plus vrai que ces paroles? Ne voyons-nous pas que les controverses religieuses qui s'élèvent à la suite des inventions de tous les fai-

1. *Ibid.*, XCIX, 5.
2. *Epist.* CII, 1.

seurs de systèmes ont généralement pour effet de ramener au catholicisme la plupart des âmes simples, droites et élevées, c'est-à-dire presque toutes celles qui n'apportent dans leurs réflexions aucune préoccupation étrangère à la recherche sincère de la vérité? Celles-là sont peut-être plus nombreuses qu'on ne pense, mais leur conversion fait d'ordinaire peu de bruit.

L'âme d'Anatole était dominée par une ambition qu'il cherchait vainement à concilier avec de grandes et belles qualités qui auraient pu faire de lui un très digne évêque. Saint Léon ne s'y trompa pas, et, dans les réponses qu'il fit, le 22 mai 452, aux différentes épîtres qui s'efforçaient de lui faire agréer les prétentions de la « nouvelle Rome », il résista toujours avec une fermeté invariable. Dans sa lettre à Marcien, après avoir fait une allusion discrète à l'ordination d'Anatole, qui était l'œuvre des hérétiques[1], il rappelle que ce n'est pas la résidence impériale qui fait d'une ville un siège apostolique. « Qu'il n'espère pas, dit-il, s'élever aux dépens des autres;... car c'est moi qui suis chargé de veiller sur la part de chacun, et je serais coupable... si je tenais plus de compte des désirs d'un de mes frères que de l'utilité générale de la maison du Seigneur[2]. » Enfin il déclare approuver complètement la conduite de ses légats, et il prie l'empereur de ne pas favo-

1. « Quamvis enim necessarie sibi frater meus Anatolius consuluisse videatur ut ordinatorum suorum errorem deserens in assensum catholicae fidei salubri correctione transiret, custodire tamen debuit ut, quod vestro beneficio noscitur consecutus, nullius cupiditatis pravitate turbaret. » (*Epist.* CIV, 2.)

2. *Ibid.*, 2.

riser les projets d'Anatole, « qui voudrait se faire plus grand que ses devanciers[1] ».

Parlant à Pulchérie, il insiste sur les mêmes pensées, il propose les vertus de saint Flavien, et en particulier son humilité, comme modèle à son ambitieux successeur, et il dit nettement qu'il casse et annule, par l'autorité du bienheureux apôtre Pierre, tout acquiescement des évêques qui sera contraire aux canons de Nicée[2].

A Julien de Cos, qui lui avait écrit, paraît-il, en même temps que les précédents, il répond qu'il est fort surpris de voir qu'il approuve et soutient, lui aussi, des prétentions aussi peu justifiées[3].

Enfin sa réponse à Anatole est un exemple remarquable de cette éloquence forte et persuasive, pleine de majesté et de douceur, qui allie si bien une décision inébranlable avec la charité la plus pure et le désintéressement le plus complet, et qui devait souvent servir de modèle aux successeurs de saint Léon. Il y plaide encore une fois la cause qu'il va juger, afin qu'il ne demeure aucun doute sur la sincérité de ses intentions, et ses raisons sont simples, claires et convaincantes. Il y parle avec sévérité, il est vrai, et ne cache pas à l'évêque de Constantinople la nécessité où il se trouve d'obéir, moins encore au pape qu'aux saints canons, s'il veut rester en paix avec sa conscience et ne pas manquer à ses devoirs les plus sacrés ; mais il a à cœur de ne pas le rebuter, et prend un soin tout paternel de lui aplanir la voie du retour. Après avoir exprimé la joie qu'il éprouve

1. *Ibid.*, 4.
2. *Epist.* CV.
3. *Epist.* CVII.

de la confirmation de la foi par le concile de Chalcédoine et de la part fort honorable qu'Anatole y a prise, il continue : « On pouvait craindre en effet que ceux qui t'ont ordonné, contrairement aux règles des sacrés canons, n'eussent fait choix d'un personnage qui leur ressemblât. Mais la miséricorde de Dieu t'assista : dirigé et fortifié par elle, tu sus tirer un bon parti d'une situation dont l'origine était mauvaise. Il semblerait donc que tu fusses élevé à ce poste plus par la bonté de Dieu que par le jugement des hommes, si d'autre part nous ne te voyions perdre par ta faute tout le bienfait de cette faveur divine.... L'orgueil est le commencement du mal, l'origine du péché.... Après ton ordination qui ne fut pas irréprochable, après la consécration de l'évêque d'Antioche[1] que tu t'es permis de célébrer en dépit des règles canoniques, je vois avec douleur que tu t'es laissé entraîner jusqu'à violer les saintes ordonnances des canons de Nicée ; comme si tu voulais profiter de l'occasion qui se présentait de faire perdre au siège d'Alexandrie le privilège du second rang, celui du troisième au siège d'Antioche, et de ravir aux métropolitains de ta juridiction les honneurs auxquels ils ont droit. Et tu as poussé si loin cette audace inouïe et jusque-là sans exemple, que du saint concile, uniquement assemblé par les soins d'un prince très chrétien pour l'extinction de l'hérésie et la confirmation de la foi, tu as voulu faire un instrument de ton ambition et un auxiliaire de tes entreprises.... C'est là un mouvement d'orgueil qui menace de bou-

1. Anatole avait ordonné Maxime évêque d'Antioche, bien que ce siège ne dépendît pas de Constantinople.

leverser toute l'Église.... C'est pourquoi nos frères, que j'avais envoyés comme députés du siège apostolique et qui présidaient le concile en mon nom, ont résisté avec une louable constance à tes prétentions illégitimes, en réclamant ouvertement contre l'introduction d'une nouveauté coupable et contraire aux décisions du concile de Nicée. Car on ne peut douter de leur opposition, puisque toi-même tu te plains dans ta lettre qu'ils aient voulu contrarier tes desseins. Tes paroles mêmes sont un éloge de leur conduite; mais en même temps tu t'accuses toi-même, quand tu reconnais que tu as refusé de leur obéir parce que tu formais d'injustes projets, convoitant vainement ce qu'on n'avait pas le droit de t'accorder.... *Renonce*, mon frère, *aux pensées ambitieuses, et crains plutôt*[1]. Car tu ne peux en aucune façon appuyer tes prétentions sur cette décision d'un certain nombre d'évêques, qui remonte, dis-tu, à soixante ans, mais qui n'a jamais été communiquée au siège apostolique par aucun de tes prédécesseurs.... En t'écrivant ceci, mon frère, je t'avertis dans le Seigneur et te conseille de déposer tout esprit d'ambition, et de t'enflammer plutôt de l'esprit de charité.... *La charité est patiente, elle est douce, elle n'est pas envieuse; elle n'agit pas insolemment, elle ne s'enfle pas, elle n'est pas ambitieuse, elle ne cherche pas son propre intérêt*[2]. Si donc la charité ne recherche pas ce qui lui appartient, quelle sera la faute de celui qui convoite ce qui appartient à autrui? Il faut donc y renoncer absolument, en te souvenant de cette

1. *Rom.*, XI, 20.
2. I *Corinth.*, XIII, 4-5.

parole : *Garde ce que tu as, de peur qu'un autre ne reçoive ta couronne*[1]. Car, si tu recherches encore ce qui ne te revient pas, tu te priveras, par le fait même et par ton propre jugement, de la paix de l'Église universelle[2]. »

Il est probable que cette lettre à la fois paternelle et sévère, ainsi que les menaces d'excommunication qui la terminent, ne laissèrent pas d'émouvoir quelque peu le cœur d'Anatole. Car il n'était pas de ceux qui ont perdu toute conscience et toute pudeur, et qui se révoltent avec une insolente ostentation contre les autorités les plus saintes et les plus justes ; il avait sans aucun doute un désir très sincère d'allier les exigences du devoir et la droiture de la vie, qui donnent la paix à l'âme et méritent l'estime des honnêtes gens, avec les intérêts de son orgueil et de son ambition ; mais il n'avait pas, comme saint Léon, cette belle qualité qu'on appelle le caractère, qui fait qu'on reste soi-même en toutes circonstances et qu'on n'admet pas les lâches compromis. Aussi, lorsqu'il ne pouvait pas tout concilier, il lui en coûtait beaucoup peut-être, mais il penchait toujours du même côté, et ne sacrifiait jamais ce qu'il pensait devoir servir à l'intérêt présent de sa fortune personnelle.

Même alors, il se gardait de rien commettre au delà de ce qu'il jugeait utile, et il était habile à sauvegarder les apparences, de manière à tirer tout le profit possible des influences diverses qui pouvaient servir à favoriser ses projets. C'est ainsi qu'au lieu de répondre à la lettre du pape, il eut soin de

1. *Apoc.*, III, 11.
2. *Epist.* CVI.

la dissimuler autant qu'il le put[1], et que, loin d'en tenir compte en renonçant à ses prétentions, il ne s'efforça qu'avec plus d'empressement de faire appuyer celles-ci par la signature des évêques d'Illyrie[2]. Mais sa tentative échoua, grâce à la loyauté d'Eurythée, évêque de Thessalonique, qui avertit aussitôt le pape de ces sourdes menées.

Quoique Léon sût depuis longtemps à qui il avait affaire, il fut fort mécontent de cette résistance obstinée. Il avait d'ailleurs encore d'autres sujets de plainte contre Anatole, dont la conduite était louche en mainte occasion : par exemple, l'éloignement de l'archidiacre Aétius, qui était très catholique, et son remplacement dans un poste aussi important par un certain André, ancien ami d'Eutychès, accusateur de Flavien et déposé jadis pour ce fait par Anatole lui-même, rendait ce dernier assez suspect de favoriser encore l'eutychianisme[3]. Ne pouvant rien gagner sur lui, le pape cessa de lui écrire[4], mais il donna à sa dernière lettre autant de publicité qu'il put.

Les choses restèrent en cet état jusque vers la fin de 453 ou le commencement de 454. Mais jusque-là saint Léon, comme le prouve plus d'un passage de ses lettres[5], ne perdit pas de vue un seul instant cette

1. Saint Léon se plaint aussi, dans une lettre à Julien de Cos, que l'on n'ait lu devant le clergé de Constantinople qu'une partie de sa lettre au concile de Chalcédoine, supprimant à dessein tout le passage qui contenait des critiques. (*Epist.* CXXVII, 3.)

2. *Epist.* CXVII, 5.

3. *Epist.* CXI, CXII, CXIII, CXVII.

4. *Epist.* CXXVIII; CXXXII, 1; CXXXV, 1; CXXVI, 1.

5. *Epist.* CXIV, 2; CXV, 1; CXIX, 4, etc.

inquiétante situation. Il ne laissait passer aucune occasion de dire ce qu'il pensait des empiétements médités par Anatole, et il voulait que les évêques menacés défendissent comme ils le devaient les droits de leurs églises. Répondant, le 11 juin, à Maxime d'Antioche qui s'était plaint à lui, il l'encourageait et l'exhortait à résister aux usurpations de Constantinople, sinon pour lui-même, du moins en vue des intérêts futurs du siège dont il avait la garde[1].

Enfin l'empereur Marcien, qui avait beaucoup moins d'ambition personnelle que d'amour de la paix, entreprit de réconcilier Anatole avec saint Léon. Il écrivit à ce dernier, qui lui répondit, le 9 mars 454, qu'il avait le plus grand désir de rendre ses bonnes grâces à l'évêque de Constantinople, mais qu'il ne pouvait le faire qu'à de certaines conditions[2].

Dès le mois suivant, Anatole envoyait au pape une lettre où il faisait paraître une soumission trop facile et trop complète pour être bien sincère. Il avait, disait-il, été fort affligé des blâmes du souverain pontife et de sa persistance à ne lui plus écrire. Souhaitant vivement de rentrer en grâce, il s'empressait de le satisfaire. Il avait déjà, suivant son désir, rappelé Aétius et séparé André de la communion de l'Église, ainsi que tous les adversaires du saint évêque Flavien et les partisans du perfide Eutychès. Quant aux décisions que les pères de Chalcé-

1. « Dignum est enim te apostolicae sedis in hac sollicitudine esse consortem, et ad agendi fiduciam privilegia *tertiae sedis* agnoscere, quae in nullo cujusquam ambitione minuentur.... Etsi enim diversa non nunquam sunt merita praesulum, jura tamen permanent sedium. » (*Epist.* CXIX, 3.)

2. *Epist.* CXXVIII.

doine avaient cru devoir prendre à l'issue du concile, il protestait qu'il n'y était pour rien, lui qui, depuis sa jeunesse, n'avait jamais aimé que la paix et l'humilité, fuyant en toutes choses la vaine gloire et se gardant toujours de convoiter le bien d'autrui. C'était le clergé de Constantinople qui, de lui-même, avait préparé les choses, et il était en cela de concert avec les titulaires des sièges intéressés. Ces décisions étaient d'ailleurs subordonnées à l'approbation du siège apostolique, sans laquelle elles ne pouvaient avoir aucune valeur[1].

Saint Léon était beaucoup trop fin pour se laisser prendre aux artifices de l'ambition prudente, et il était beaucoup trop franc lui-même pour ne pas savoir à quoi s'en tenir sur les signes de la véritable franchise. Il ne se fit guère d'illusion sur les dispositions d'Anatole ; et il le lui laisse assez clairement entendre dans sa réponse, qui est du 29 mai suivant. Il lui fait remarquer qu'il n'est resté si longtemps sans lui écrire que parce que lui-même a commencé par laisser sans réponse une lettre qui réclamait des explications de sa part, et après laquelle elles paraissaient même fort nécessaires. Puis il aurait voulu plus de sincérité dans ses aveux : pourquoi rejeter sur d'autres une faute qui n'a pu se commettre qu'avec son consentement, et attribuer à la seule influence du clergé de Constantinople une entreprise à laquelle il a tout au moins participé ? Il le loue néanmoins de ce qu'il a déjà accompli pour satisfaire les légitimes réclamations du pape, il semble croire à ses bonnes dispositions pour l'avenir, et il l'engage à persévérer

1. *Epist.* CXXXII.

désormais dans le respect des droits de chacun et dans la soumission aux canons de Nicée[1].

Dans la fin de cette année 454 et dans les années suivantes, saint Léon continue à exprimer à peu près les mêmes sentiments, soit qu'il écrive à Marcien[2], soit qu'il s'adresse à Anatole lui-même, avec lequel il paraît définitivement réconcilié. Mais on sent à chaque instant qu'il ne peut lui rendre, comme il le voudrait, toute sa confiance. Dans l'un de ces avis réitérés qu'il lui envoya un peu plus tard pour l'exhorter à la vigilance contre les hérétiques qui étaient répandus à Constantinople, et plus encore peut-être contre les membres du clergé qui favorisaient ces hérétiques, nous trouvons plusieurs phrases où il est difficile de ne pas voir une critique indirecte de sa conduite : elles semblent bien être l'expression des doutes, trop justifiés, que le pape conservait malgré tout sur la sincérité de ses intentions. « C'est en vain, lui dit-il, que nous résistons aux ennemis qui sont hors de l'Église, si nous sommes blessés par les ennemis qui sont dans son sein, en la personne de ceux qu'ils infectent de leurs mensonges. Se perdre soi-même en épargnant les fautes des autres, c'est une patience funeste qui ne peut aucunement s'accorder avec la fermeté épiscopale. C'est ainsi qu'autrefois le grand prêtre Héli mérita d'être frappé par la justice divine pour avoir toléré les crimes de ses fils : car c'est par une lâche indulgence qu'il négligeait de châtier les pécheurs[3]. »

1. *Epist.* CXXXV.
2. *Epist.* CXXXVI.
3. *Epist.* CLV, 2.

Ce qui prouve que saint Léon ne se trompait pas, c'est que, malgré les protestations complaisantes, le vingt-huitième canon ne cessa pas d'être en vigueur, surtout après la mort de Marcien : l'évêque de Constantinople conserva la préséance sur Alexandrie et sur Antioche, et exerça toujours sa juridiction sur l'Asie, sur le Pont et sur la Thrace. « Quoique le siège apostolique continue à s'y opposer, dit Liberatus au siècle suivant, les décisions du concile sont encore exécutées, sous la protection de l'empereur[1]. » Et un historien des temps modernes, le P. Saccarelli, conclut en ces termes : « Notons seulement que les évêques de Constantinople ont gardé une dignité à laquelle ils n'avaient pas droit, contrairement aux décrets des canons et malgré les pontifes romains... ; puis, leur orgueil ne faisant que croître, ils en vinrent à se séparer ouvertement, par un schisme funeste, de la communion de l'Église romaine[2]. »

Saint Léon avait entrevu le mal immense qui se préparait, sous ces apparences faussement bénignes et conciliantes que les ennemis de l'Église savent si bien donner aux débuts de leurs entreprises, et auxquelles, dans tous les temps, beaucoup d'âmes simples et droites se sont toujours laissé prendre.

1. *Breviar.*, c. XIII.

2. *Historia ecclesiastica*, t. IX (1781), p. 273. — Cette affectation constante, de n'attribuer la suprématie de l'évêque de Rome qu'à l'importance politique de son siège, a pu favoriser l'ambition des patriarches de Constantinople, qui appelaient leur ville « la nouvelle Rome » pour laisser entendre qu'elle devait avoir en Orient la même importance politique et religieuse que « l'ancienne Rome » avait depuis longtemps en Occident. Mais ce faux principe se tourna ensuite contre leur pouvoir, à mesure que de nouvelles capitales s'élevaient autour d'eux et échappaient à leur juridiction.

Éclairé de Dieu, comme ses successeurs, il sut prévoir quelles seraient les suites d'un compromis qui paraissait facile et que les plus honnêtes gens n'hésitaient pas à lui conseiller; au risque d'être blâmé par plusieurs, il demeura ferme dans sa résistance, et, s'il ne put empêcher le mal, il a du moins l'honneur de l'avoir combattu constamment, et par tous les moyens qui étaient en son pouvoir. En dépit des réclamations intéressées [1], il affirma partout la suprématie du siège de saint Pierre, la seule qui soit fondée sur une autorité divine. Tout en respectant religieusement l'ordre établi dans la hiérarchie catholique [2], il insiste fréquemment, dans ses lettres aux évêques, sur le désir d'être mis au courant de tout ce qui se passe dans leurs diocèses.

Ce fut un semblable désir, joint au peu de confiance qu'il avait dans Anatole [3], qui le porta, en 453, à charger Julien de Cos de le représenter à Constantinople auprès de l'empereur, et d'y soutenir en son nom, suivant les instructions qu'il lui donnerait, les intérêts du siège apostolique et de l'Église universelle. Il le recommanda à ce titre à Marcien [4] et à Pulchérie [5], et à partir de cette époque jusqu'après la mort de Marcien, plusieurs lettres font voir qu'il

1. Voy. *Epist.* CLXIII.
2. Voy. *Epist.* CVIII, 1.
3. « In episcopo constantinopolitano, dit-il dans sa lettre à Julien, catholicus vigor non est, nec multum aut pro sacramento salutis humanae, aut pro sua est aestimatione sollicitus; cum si quid illi inesset spiritualis industriae, ita et a quibus ordinatus sit, et cui viro successerit cogitare deberet, ut magis beatum Flavianum quam sui honoris sequeretur auctores. » (*Epist.* LXIII, 2.)
4. *Epist.* CXI, 3.
5. *Epist.* CXII, 2.

le considéra toujours comme son homme de confiance et son chargé d'affaires. Les principales églises de l'Orient avaient déjà des représentants auprès de l'empereur, que l'on nommait apocrisiaires [1], et qui n'étaient pas des évêques. Saint Léon choisit un évêque pour représenter la cour de Rome : ce fut là, croit-on, l'origine d'une institution qui est encore en vigueur aujourd'hui, et Tillemont emploie déjà le mot de nonce en parlant de Julien.

Malheureusement la paix donnée au monde chrétien par le concile de Chalcédoine, déjà compromise par les menées d'Anatole, devait l'être encore par d'autres troubles beaucoup plus violents, quoique moins graves peut-être dans le fond.

Les sectateurs d'Eutychès, ennemis déclarés de ce concile, avaient entrepris de publier que le pape n'en approuvait pas les décrets. Marcien, pour répondre à ces faux bruits, avait bien obtenu de saint Léon une nouvelle lettre circulaire où il confirmait encore une fois toutes les décisions prises à Chalcédoine touchant la foi, mais où il faisait les restrictions que l'on sait sur le vingt-huitième canon [2]. Mais cette lettre, déjà tronquée à dessein lorsqu'elle fut lue en présence du clergé de Constantinople, ne fut probablement communiquée à ses destinataires ni en entier ni avec toute la diligence désirable. Et puis, l'eût-elle été, que l'esprit turbulent, insoumis et crédule des hérétiques orientaux, au service de quelques chefs dont l'ambition féroce et

1. L'ἀποκρισιάριος, en latin *responsalis,* était proprement celui qui était chargé de répondre pour quelqu'un.

2. *Epist.* CXIV, *ad episcopos qui in sancta synodo chalcedonensi congregati fuerunt directa.* Elle est du 21 mars 453.

déréglée flattait mieux leurs instincts que la sage hiérarchie catholique, suffirait à expliquer les scènes sauvages qui affligèrent plusieurs contrées de l'Orient, tandis que l'Occident devenait peu à peu la proie des Barbares.

Saint Léon se plaint à Julien de Cos, en 453, que Thalassius, évêque de Césarée en Cappadoce, ait laissé à un certain moine du nom de Georges la liberté de répandre de fausses doctrines, par écrit et de vive voix. Ce Thalassius, comme nous l'avons vu, avait été fort compromis au faux concile d'Éphèse, mais était rentré en grâce à Chalcédoine. Le pape se propose de lui écrire à lui-même, s'il en est besoin, au sujet des agissements de ce Georges, et il recommande en attendant de ne point permettre aux moines de prêcher [1].

En Palestine, les choses allèrent beaucoup plus loin [2]. Là encore, un moine révolté fut le premier et le principal auteur des troubles. Il s'appelait Théodose ; il avait été chassé de son couvent à cause de ses crimes, et, pendant un séjour qu'il avait fait à Alexandrie, il avait eu des démêlés avec Dioscore lui-même, dont il s'était permis de critiquer la conduite, et qui l'avait fait battre et promener par la ville sur un chameau. Il avait été ensuite à Chalcédoine, où probablement il s'était présenté à l'assemblée en même temps que Barsumas et Calo-

1. *Epist.* CXVIII. — Il revient plus d'une fois sur cette défense de prêcher faite aux moines et aux laïques en général. Voy. *Epist.* CXIX, 6 ; CXX, 6, etc.

2. Pour toute la suite de ces événements, voy. Théophane, *Chronogr.*, p. 92 de l'éd. Goar et Combefis; dans la *Patrol. gr.* de Migne, t. CVIII, col. 273 ; — Évagre, *Hist. eccl.,* l. II, c. v; — Nicéphore Calliste, *Hist. eccl.*, l. XV, c. IX.

podius ; puis il était revenu en Palestine avant la fin des séances, s'empressant de répandre des calomnies sur le concile, publiant qu'on y avait reconnu deux Christs, et appuyant ses mensonges sur de fausses pièces. Il anathématisait Eutychès lui-même, tout en professant ses erreurs [1].

Son audace gagna d'abord les foules exaltées; puis son parti se trouva encore fort augmenté par l'influence de l'impératrice Eudocie, veuve de Valentinien III, qui s'était retirée à Jérusalem où elle favorisait depuis longtemps les sectateurs d'Eutychès, et qui se laissa séduire par le nouvel agitateur.

Lorsque Juvénal revint à Jérusalem, il put s'apercevoir que sa vie passée ne lui donnait pas, à beaucoup près, l'autorité qui eût été nécessaire pour entreprendre de résister à ces désordres. Le temps des erreurs était fini pour lui, et il refusa d'anathématiser le concile comme on voulait l'y contraindre, mais il fut impuissant contre les séditieux [2]. Ceux-ci, se sentant soutenus par les gens de l'impératrice, eurent recours aux moyens les plus honteux, et n'hésitèrent pas à ouvrir les prisons, mettant ainsi en liberté une foule de malfaiteurs, qui remplirent bientôt la ville d'incendies, de pillage et de meurtres.

1. « Je me demande, répond Marcien à la requête de ses sectateurs, pourquoi vous anathématisez Eutychès (avec raison d'ailleurs) alors que vous suivez Théodose, homme d'une audace sans borne, et qui est dans les mêmes sentiments qu'Eutychès. »

2. « Hi tamen, qui avidius impietatis virus hauserunt, facti sunt ejus [Juvenalis] adversarii, cujus fuerant ante discipuli, ut sua ipse nutrimenta pateretur. » (Saint Léon, *Epist.* CIX, 4.)

C'est à la faveur de pareils désordres que Théodose se fit ordonner évêque de Jérusalem dans l'église de la Résurrection.

Son premier soin fut de chercher à se débarrasser de Juvénal, et il lui envoya des assassins chargés de l'égorger. Juvénal parvint à s'échapper, et il se retira dans le désert, puis de là à Constantinople. Mais les meurtriers tuèrent à sa place Sévérien, évêque de Nicopolis, ainsi que plusieurs autres personnes, qui refusaient d'entrer dans leur parti. Bientôt après, un diacre nommé Athanase fut mis à mort pour avoir osé reprocher à Théodose son impiété et ses crimes. Enfin cet intrus sanguinaire, aidé de ses bandes de brigands, portait la désolation dans toute la Palestine, « n'y ayant rien, ajoute Tillemont, de plus détestable qu'un méchant moine qui a violé la sainteté de la foi et de sa profession [1] » : il chassait ou faisait assassiner les prêtres et les évêques qui lui résistaient, et il mettait à leur place des gens de son espèce. C'est ainsi qu'il ordonna, dit Évagre, un évêque de Majume du nom de Pierre, natif d'Ibérie, qui fut un de ceux qui consacrèrent plus tard, comme nous le verrons, le trop fameux Timothée Élure.

Il fit tous ses efforts pour gagner à sa cause plusieurs solitaires dont l'autorité était fort grande à cette époque, et il put espérer quelque temps qu'il arriverait à persuader saint Gérasime ; mais celui-ci fut promptement désabusé, et il alla retrouver saint Euthymius dans le désert où il s'était retiré. Théodose appela encore auprès de lui l'abbé Gélase, et,

1. *Saint Léon,* CXXXIX.

l'ayant reçu dans une église, il prétendit l'obliger à anathématiser Juvénal ; n'en obtenant rien par ses menaces, il le fit jeter dehors, où la populace faillit le mettre en pièces.

Les premières nouvelles que le pape reçut des affaires de Palestine étaient encore vagues; mais son esprit toujours en éveil s'en inquiéta aussitôt, et il voulut savoir la cause de ces soulèvements. Dans une lettre à Julien de Cos du 25 novembre 452 [1], il paraît la soupçonner assez nettement; dans une autre, du 11 mars de l'année suivante, il semble hésiter davantage : « Personne, dit-il, n'a pu me dire clairement quelles étaient les causes de ces discordes. La fureur de ces moines est-elle au service des funestes erreurs d'Eutychès, ou n'est-elle que la douleur excessive de voir que leur évêque s'est laissé entraîner par ces impiétés [2] ? »

Cependant les moines et les abbés de Jérusalem, comme la plupart des démagogues, se souciaient beaucoup moins des doctrines qu'ils étaient censés soutenir que des honneurs et des profits qu'ils pouvaient en retirer [3]. Après avoir alléché leurs partisans en flattant leurs mauvaises passions, ils s'en étaient servis pour faire de la place pour eux-mêmes [4], et à présent ils cherchaient à consolider leur situation en s'assurant des protections plus sérieuses. Ils en-

1. *Epist.* CIX.
2. *Epist.* CXIII, 3.
3. « Vous ne cherchez pas, leur dit encore Marcien, à défendre ou à soutenir la foi, mais bien à conquérir, pour le malheur des cités, des évêchés et d'autres dignités dont vous vous êtes montrés absolument indignes. »
4. « Imperitam multitudinem ad defensionem suae perversitatis instigant. » (Saint Léon, *Epist.* CIX, 2.)

voyèrent donc une requête à Pulchérie, rejetant la faute des excès qui s'étaient commis sur les habitants de Jérusalem, sur les étrangers, et en particulier sur les Samaritains.

A la prière de Juvénal, qui était alors à Constantinople et qui semble avoir intercédé pour eux, Marcien leur répondit une lettre pleine de sagesse et de modération. Il leur reproche sévèrement les crimes, dignes du dernier supplice, où ils se sont laissé entraîner pour avoir voulu trancher des questions de dogme qui étaient au dessus de leur portée, au lieu de s'en tenir aux simples devoirs de leur état; et, après leur avoir donné un résumé bref et clair de l'enseignement catholique sur les points discutés, il ajoute qu'il laisse à Dieu le soin de les punir, et ne veut pas user, pour imposer la vérité, des armes dont l'erreur vient de se servir si indignement [1].

Pulchérie leur envoya de son côté une réponse qui est une sorte d'abrégé de la précédente, mais qui se termine par quelques exhortations plus douces [2].

Dans une autre de ses lettres, adressée à l'abbesse Bassa, qui dirigeait un monastère de Jérusalem, elle annonce que les rebelles sont rentrés dans le devoir et ont demandé pardon de leurs fautes; mais elle n'en témoigne pas moins, en ce temps troublé, une pieuse et intelligente sollicitude pour les religieuses de la Palestine, parmi lesquelles il peut se trouver des âmes simples, faciles à circonvenir, et fort ex-

1. Mansi, t. VII, col. 488.
2. Mansi, t. VII, col. 509.

posées à la contagion des fausses doctrines. Elle prie Bassa de veiller sur elles, elle la met en garde contre les erreurs de Photin, d'Apollinaire, de Valentin, de Nestorius et d'Eutychès, et elle termine par un abrégé de la foi catholique[1].

Cette lettre fut un des derniers actes de la sage et sainte souveraine, qui devait mourir peu de mois après, en juillet 453.

Enfin saint Léon lui-même écrivit aux moines de Palestine une longue épître, où il traite à fond, avec cette éloquence méthodique qui lui est habituelle, tout ce qui peut expliquer ou même excuser leur conduite, mais aussi tout ce qui doit confondre leurs erreurs et leurs crimes, et enfin tout ce qui est propre à les amener à résipiscence. Le ton est tout autre que celui de la lettre de l'empereur, et l'on peut se demander s'il a aussi bien pénétré le véritable caractère de ces révoltés; mais il parle en pontife, et une si grande noblesse dans les sentiments, jointe à une telle clarté dans les idées, ne pouvait manquer d'attirer les âmes. Beaucoup, dit-il, ont pu être trompés par une mauvaise traduction grecque de la lettre à Flavien; pour y remédier, il ne craint pas d'entreprendre, une fois de plus, une grande dissertation sur l'incarnation du Christ, et il faut admirer, ici encore, quel charme il sait donner à ces questions de haute théologie. Mais l'hérésie a conduit ceux qui la soutenaient jusqu'aux excès les plus déplorables : il les rappelle en peu de mots, puis, dans une courte péroraison, il montre aux coupables la nécessité de faire pénitence[2].

1. Mansi, t. VII, col. 505.
2. *Epist.* CXXIV.

Pendant ce temps-là, Théodose était toujours à Jérusalem, où sa présence était un scandale et un danger. Marcien ordonna au gouverneur Dorothée de se saisir de lui; mais il n'attendit pas qu'on le prît, et il s'enfuit au mont Sinaï. Il laissait du moins la place libre, et Juvénal put rentrer dans son siège, dans la seconde partie de l'année 453, après vingt mois de bannissement.

Il assembla sans tarder un concile des évêques des trois Palestines, et avec leur aide il déposa tous ceux que Théodose avait ordonnés, et s'efforça de réparer tous les désordres. Puis il écrivit à tous les abbés et moines de la province une lettre synodale courte et simple, conçue en termes nobles et modestes, où il affirme nettement sa foi et sa soumission au siège de saint Pierre[1]. Après avoir cité les paroles de Jésus-Christ : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle[2] », il ajoute : « L'Église de Dieu est solidement établie sur cette confession, comme sur la foi que les apôtres nous ont transmise, elle l'a toujours gardée, et elle la gardera jusqu'à la fin du monde. » Il termine cette épître par une autre citation qui paraît être une allusion, assez touchante, à ses fautes passées et à sa conversion sincère et définitive : « Je le jure par moi-même, dit le Seigneur, je ne veux pas la mort du pécheur, mais je veux qu'il se convertisse et qu'il vive[3]. »

1. Mansi, t. VII, col. 520.
2. Matth., XVI, 18.
3. Ezech., XXXIII, 11.

Nous avons encore la lettre que Marcien écrivit à ce concile de Palestine [1]; elle contribue, ainsi que les autres lettres de l'empereur, à nous faire connaître les événements de ce temps, et à montrer comme cet esprit sage et pondéré avait constamment l'œil à tout, et ne voyait dans la souveraineté qu'un ensemble de grands devoirs à remplir. Il nous apprend qu'il a écrit aussi à l'évêque Macaire, aux archimandrites et aux moines du mont Sinaï, pour les mettre en garde contre la présence de Théodose dans leur pays.

Juvénal fit part de son rétablissement au souverain pontife vers le commencement de 454. Au mois de septembre de la même année, il en reçut une belle réponse [2], pleine de reproches délicats, à la fois sévères pour le passé coupable et indulgents pour l'avenir pénitent, de ces reproches qui ne blessent pas et qui encouragent, comme saint Léon savait si bien les faire. « Quand le temps du pardon est venu, dit-il, tu as préféré le repentir à l'obstination; et je me réjouis de voir que tu as recherché ce remède céleste, pour devenir enfin le défenseur de la foi, attaquée par les hérétiques. Un évêque n'a jamais le droit d'ignorer ce qu'il prêche; mais un chrétien quelconque habitant Jérusalem est encore moins excusable qu'aucun autre de son ignorance, puisque le sens de l'Évangile lui est révélé non seulement par les pages écrites, mais par le témoignage des lieux mêmes. Car ce qu'ail-

1. Mansi, t. VII, col. 513.
2. *Epist.* CXXXIX. — Voy. aussi les lettres CXXVI (à Marcien) et CXXVII, 2 (à Julien de Cos), où saint Léon se réjouit du retour de Juvénal.

leurs on est obligé de croire, là on est forcé de le voir.... Il semble que Notre-Seigneur se serve encore d'une voix corporelle pour dire à ceux qui hésitent : « ... Touchez et voyez : les esprits n'ont pas d'os ni de chair, comme vous voyez que j'en ai [1] »... Devant toi est Bethléhem, que la Vierge fille de David a illustré en y donnant le jour au Sauveur, le jour où, enveloppé de ses langes, il fut déposé dans une crèche, faute de place pour lui dans l'auberge. Devant toi est le lieu où sa naissance fut annoncée par les anges, où son enfance fut adorée par les Mages, où Hérode chercha à le faire périr en donnant la mort à une multitude d'enfants. Près de toi est le pays où il passa son enfance et sa jeunesse, où, grandissant dans son corps, il parvint à l'état d'homme parfait, d'une nature véritablement humaine, mangeant pour se nourrir, dormant pour se reposer, pleurant de pitié, et s'émouvant même d'une véritable crainte : car c'est le même qui, comme Dieu, a fait éclater sa puissance par de grands miracles, et qui, comme esclave, a subi les tortures de la passion. Voilà ce que la croix elle-même ne cesse de te répéter; voilà ce que te crie la pierre du sépulcre, où le Seigneur, soumis à la condition humaine, a voulu être déposé, et d'où il est sorti par sa puissance divine. Et lorsque tu montes sur la montagne des Oliviers, pour y vénérer le lieu de l'Ascension, n'entends-tu pas la voix des anges dire aux apôtres stupéfaits de voir le Seigneur quitter la terre : « Hommes de Galilée, pourquoi vous tenez-vous là, regardant au ciel? Ce Jésus,

1. Luc., XXIV, 39.

qui a été enlevé du milieu de vous, reviendra de la même manière que vous l'avez vu s'en aller vers le ciel[1]. »

« Le retour de Juvénal, dit Évagre, fut suivi de fâcheux et de tristes accidents, parce que, des deux côtés, l'on se porta à tous les excès que la colère put conseiller[2]. » A partir de ce moment, nous n'avons plus de nouvelles de Théodose; mais son parti se maintint longtemps encore, même après qu'il eut perdu l'appui d'Eudocie.

Celle-ci en effet, après avoir été un des plus puissants soutiens du schisme, devait enfin revenir à la communion de l'Église, mais seulement après bien des tiraillements. Dès le mois de mars 453, saint Léon nous apprend[3] que Marcien l'a fait prier secrètement d'écrire à Eudocie, et qu'il l'a fait, ainsi que Valentinien son gendre. Nous n'avons plus la lettre du pape à l'impératrice dont il est ici question, mais nous en avons conservé une autre, assez courte, du 15 juin de la même année[4], dans laquelle il paraît supposer qu'elle est déjà revenue à de meilleurs sentiments, et l'exhorte à user de son influence pour ramener dans la bonne voie les moines de la Palestine.

Eudocie cependant demeura plus d'un an encore dans l'hésitation. Enfin, en 455, émue par le meurtre de son gendre et par la captivité de sa fille et de ses petites-filles, dont nous aurons à parler plus loin, elle voulut consulter les solitaires, et s'adressa

1. *Act.* I, 11.
2. L. II, ch. V. — Voy. aussi Nicéphore, l. XV, ch. IX.
3. *Epist.* CXVI, *ad Julianum episc. Coensem.*
4. *Epist.* CXXIII.

d'abord à saint Siméon Stylite. Celui-ci la renvoya à saint Euthymius, dont les discours parvinrent à la persuader, et elle se réunit à Juvénal, entraînant beaucoup de gens par son exemple.

VI

INVASIONS D'ATTILA ET DE GENSÉRIC; SAINT LÉON INTERVIENT POUR SAUVER ROME. — FIXATION DE L'ÉPOQUE DE PAQUES.

C'était déjà une lourde et multiple tâche que le gouvernement de l'Église universelle, le maintien de sa discipline, la répression des troubles qui s'élevaient en son sein, sa défense contre ses ennemis et plus encore contre les causes profondes de dissolution auxquelles tout succombait autour d'elle, enfin la sauvegarde de l'unité de la foi, toujours laborieuse en face d'esprits inquiets et orgueilleux, constamment prêts à la révolte. Mais cette tâche n'était pas la seule pour le chef de l'Église : comme il n'y avait plus guère à Rome que son autorité qui restât forte et digne de confiance au milieu de la décadence générale, les circonstances et la force des choses lui donnaient, en fait, une sorte de pouvoir temporel, que la cupidité des princes ne songeait pas à lui disputer, parce que c'était une charge sans profit, et auquel les peuples étaient heureux de recourir, parce que c'était souvent leur seule protection dans

les cas extrêmes, et qu'ils espéraient y trouver un secours surnaturel, dans un temps où l'on ne croyait plus guère à l'efficacité des secours humains. Combien de fois, dans ces temps malheureux, les évêques avaient-ils déjà servi de médiateurs entre les oppresseurs et les opprimés, surtout entre les vainqueurs et les vaincus, pendant les misères des invasions! Si Rome avait été un peu plus à l'abri de ces misères que les autres parties de l'empire, elle avait eu pourtant déjà plus d'une fois à les subir, et le temps approchait où elle allait les éprouver encore à plusieurs reprises, et de plus en plus cruellement.

Parmi les peuples qui envahissaient peu à peu l'ancien monde, où ils se faisaient une place avec plus ou moins de violence et d'injustice, aucun ne paraissait plus terrible que les Huns, parce qu'aucun n'était plus féroce, plus irrésistible dans son élan, et moins assimilable. De race mongole, profondément différents des populations indo-européennes, ils étaient venus des contrées lointaines de l'Asie, où leur histoire n'est pas dénuée de gloire militaire. Au IVe siècle, ils avaient émigré en Occident, imposé leur domination aux Alains, détruit l'empire des Goths et réduit les empereurs de Constantinople à leur payer tribut. Plus d'une fois, leur intrusion avait causé des déplacements de peuples assez importants pour déterminer de grandes invasions.

La fortune de ce peuple fut peut-être portée à son apogée sous le règne brillant mais éphémère d'Attila. Si l'on en croit les auteurs contemporains, ce farouche conquérant, si raffiné dans sa barbarie, si affecté dans sa simplicité, était avant tout avide d'une gloire théâtrale. Comme il ne respectait aucune loi divine

ni humaine, comme il avait été capable de mettre à mort son propre frère afin de régner seul, il était capable aussi de sacrifier des milliers d'existences pour se procurer l'occasion de dire une parole mémorable, de trouver une de ces antithèses souvent si chères aux aventuriers que grise leur propre fortune; mais il pouvait aussi faire grâce à tout un peuple et renoncer sans regret au fruit certain d'une conquête, s'il était possible d'assaisonner cette générosité d'un beau geste[1].

Il se met, en 431, à la tête des Huns établis en Pannonie, envahit avec eux l'empire d'Orient, force l'empereur Théodose le Jeune à lui payer tribut; puis il entre en Germanie, et de là en Gaule, suivi de cinq cent mille hommes; il est précédé par sa réputation, et utilement servi par l'épouvante qui se répand à son approche. Dans un moment de panique, les Parisiens sont sur le point d'abandonner leur ville; mais sainte Geneviève les rassure en leur prédisant qu'ils seront épargnés; et, en effet, le barbare est vaincu d'avance par les prières de la vierge, et, avant même d'arriver à Paris, il change subitement de route et va porter plus loin ses ravages. Mais le danger n'est que déplacé; les peuples s'unissent pour le repousser, et, en 451, les armées d'Aétius, de Mérovée, roi des Francs, et de Théodoric, roi des Goths, livrent aux Huns deux sanglantes batailles. Dans la seconde, aux champs Catalauniques, Attila perd plus du quart de son armée. Mais il ne s'attarde pas longtemps à déplorer ses

1. Voyez le portrait fort pittoresque qu'en a tracé Chateaubriand, d'après les auteurs anciens. (*Études historiques*, 4e discours sur la chute de l'empire romain, 2e partie.)

pertes; il se retire en Pannonie, pour y réorganiser ses troupes, et, dès le printemps de l'année suivante, il réapparaît dans le nord de l'Italie, où il saccage Aquilée et d'autres villes. Aétius ne se croit plus en état de faire face aux Barbares. Il est même, un instant, sur le point de céder aux conseils de la peur, de quitter Ravenne et l'Italie avec l'empereur Valentinien, et de se réfugier avec lui en Orient; mais il comprend que ce projet n'est pas moins honteux que dangereux, et il l'abandonne.

Cependant Rome était désormais à la merci du conquérant. On délibéra; mais, comme il ne pouvait être question de résistance sérieuse, l'empereur, le sénat et le peuple ne purent rien trouver de mieux à faire que d'envoyer une députation à Attila pour lui demander la paix. Conduire cette ambassade et parlementer avec le barbare était une tâche pénible, difficile, et qui n'allait pas sans une grave responsabilité. La piété de saint Léon et sa haute situation, non moins que la capacité remarquable dont il avait fait preuve à mainte reprise, le désignaient tout naturellement pour l'accomplissement de cette tâche. Il n'hésita pas à l'accepter, et à joindre cette nouvelle responsabilité à tant d'autres. Il prit avec lui plusieurs hommes respectables, parmi lesquels Aviénus, personnage consulaire, et Trigétius, ancien préfet du prétoire, et il partit, confiant en Dieu, dont le secours ne manque jamais aux pieuses entreprises. « Et sa confiance, dit Prosper [1], ne fut pas trompée; car le roi reçut dignement toute cette ambassade, et il fut si heureux de la présence du souverain pon-

1. *Chron.* ad ann. 452.

tife, qu'il mit fin à la guerre et se retira au delà du Danube, après avoir promis la paix. »

C'est aux environs de Mantoue qu'eut lieu cette mémorable rencontre du pape et du roi des Huns.

Cet événement a donné lieu à une tradition à laquelle de très bons esprits, depuis bien des siècles, n'ont pas craint d'ajouter foi. « Le bon sens des peuples, dit Alexandre de Saint-Chéron, dans l'impossibilité d'expliquer par des raisons purement humaines cet événement prodigieux, l'attribua tout entier à l'influence miséricordieuse de Dieu, et de là s'est perpétuée une tradition vénérable, universellement répandue au VIIe siècle, recueillie par plusieurs historiens » dans les siècles suivants[1], d'après laquelle l'apôtre saint Pierre (d'autres disent saint Pierre et saint Paul) serait apparu devant Attila pour lui ordonner, de la part de Dieu, d'écouter la prière du souverain pontife.

« Comme Attila, dit la *Légende dorée*, était accusé par ses soldats, irrités de voir le vainqueur du monde vaincu par un prêtre, il leur répondit : « J'ai agi comme je devais le faire, et pour vous et pour moi; car, à la droite de cet homme, j'ai vu paraître un vaillant soldat, l'épée à la main, qui m'a dit : Si tu

1. « Recueillie par Sigebert de Gembloux, au XIe siècle; par l'auteur de l'*Histoire mêlée*, faussement attribuée à Paul Diacre, au XIIe siècle; reproduite dans la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, au XIIIe siècle; consacrée par l'autorité du bréviaire romain, depuis Pie V jusqu'à nos jours; adoptée par la science et défendue par le grand nom de Baronius; conservée pieusement dans les anciens bréviaires français avant les réformes gallicanes et jansénistes de la seconde moitié du XVIIe siècle jusqu'à nos jours. » (A. de Saint-Chéron, *Hist. du pontificat de saint Léon le Grand*, t. II (1846), p. 87.)

ne lui obéis pas, tu périras avec tous les tiens[1]. »

L'histoire de cette apparition, qui a laissé des traces nombreuses dans la littérature et même dans la liturgie, a de même inspiré fort heureusement les artistes. On connait la belle fresque que Raphaël exécuta dans l'une des salles du Vatican, et qui nous représente la célèbre entrevue de Léon Ier avec le roi des Huns : dans la campagne romaine, éclairée au loin par les incendies qu'ont allumés les vainqueurs, le pape, accompagné du groupe des députés, se tient à cheval auprès de la croix, et il lève la main comme pour bénir ; tandis qu'au-dessus de lui les deux apôtres descendent du ciel, l'épée à la main, et arrêtent la marche d'Attila et de ses barbares, surpris d'obéir malgré eux à une puissance irrésistible et mystérieuse.

Sans doute il faut se garder d'appliquer toujours à l'histoire religieuse, et surtout à l'histoire des miracles, la même critique qu'à l'histoire profane : ce serait vouloir asservir l'action libre et toute-puissante de la Providence aux lois étroites de notre existence terrestre. Il n'y a assurément rien de déraisonnable à croire à l'intervention visible des apôtres en cette occasion. Toutefois il faut reconnaître que la chose doit paraître peu vraisemblable à qui ne l'examine que par des moyens humains : si elle est vraie, comment expliquer le silence, non seulement de saint Léon lui-même, mais de Prosper, et de tous les historiens jusqu'à la fin du VIIIe siècle[2] ? Mais ce dont on ne peut douter, c'est de la

1. Cap. LXXXVIII, *De sancto Leone papa.*
2. Ainsi pensent Quesnel, Tillemont, Arendt, le P. Grisar

confiance toute particulière, et souvent exprimée, de l'illustre pontife dans la protection des saints apôtres, et du secours puissant qu'ils lui ont certainement accordé dans des circonstances où il était si nécessaire. « Quoi qu'il en soit de cette apparition, dit un pieux historien[1], il est certain que cette ambassade fait grand honneur à saint Léon, et que la ville de Rome fut délivrée, avec l'aide de Dieu, par une assistance manifeste des saints apôtres Pierre et Paul. »

Peut-être Léon fut-il aussi servi par les circonstances mêmes. S'attaquer à la ville éternelle paraissait aux Barbares une sorte de sacrilège, et la mort prématurée d'Alaric était un exemple effrayant. Le P. Grisar, qui exprime cette idée en se fondant sur un passage de Jordanès[2], ajoute très judicieusement : « Léon le Grand aurait-il fait valoir de semblables considérations aux yeux du prince barbare, ce qui est possible, et aurait-il commandé au prince effrayé, avec hauteur et dignité, d'épargner les murs sacrés de Rome, en lui faisant redouter la puissance des princes des apôtres qui reposaient dans l'enceinte de la ville, cela eût été conforme à son caractère patriotique et chrétien, autant qu'approprié aux circonstances et à la nécessité du moment[3]. »

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Attila marchait sur Rome dans les dispositions les plus hostiles, probablement décidé à poursuivre la vengeance de ses

1. Le P. Saccarelli, *Historia ecclesiastica*, t. IX (1781), p. 281.
2. *Getica*, c. XLII, éd. Mommsen, p. 114.
3. *Hist. de Rome et des papes*, trad. par E. G. Ledos, t. I (1906), p. 77.

défaites en Gaule, et que saint Léon a su détourner le fléau[1].

Quelles furent les conditions de la paix promise par le chef des Huns, ces conditions furent-elles même discutées, on ne saurait trop le dire. Attila s'en retourna chez lui, et il méditait peut-être de nouvelles conquêtes, lorsqu'il mourut subitement, l'année même qui suivit la célèbre entrevue de Mantoue. Sa mort inattendue délivra le monde d'un grand danger et d'une grande terreur, et la puissance redoutable des Huns ne tarda pas à s'évanouir.

Dans les œuvres mêmes de saint Léon, nous trouvons une allusion[2], un peu vague, à l'invasion d'Attila et aux misères dont elle fut la cause; nous n'en trouvons aucune à la part qu'il a prise lui-même

1. Le père P. Canisius, qui a écrit la vie de saint Léon en latin, imagine ainsi, à la façon des historiens anciens, le discours qu'il a dû adresser au chef des Huns : « O Attila, roi des rois, le sénat et le peuple romains, autrefois vainqueurs du monde, à présent vaincus, implorent de toi leur grâce et leur salut. Au milieu de toute la gloire que tes hauts faits t'ont méritée, tu ne pouvais rêver aucun honneur plus beau dans le présent et plus digne de mémoire pour la postérité, que de voir suppliant devant toi ce même peuple, qui vit autrefois à ses pieds toutes les nations et tous les rois. Tu as soumis le monde entier, Attila, puisqu'il t'a été donné de soumettre les Romains, vainqueurs du monde; nous te demandons à présent de te vaincre toi-même, toi qui as vaincu tout le reste. Et, puisque tu es parvenu au faîte des grandeurs humaines, rien ne peut te rendre plus semblable au Dieu immortel, que de sauver d'autant plus d'hommes que tu en as vaincu davantage. Les méchants ont senti le fouet de ta colère; que les suppliants éprouvent maintenant ta clémence, soit parce qu'ils se reconnaissent vaincus, soit parce qu'ils sont disposés à t'obéir. » Vient ensuite le récit de l'apparition de saint Pierre et de saint Paul. (Voy. P. Canisius, dans les *Acta sanctorum*, 11 avril.)

2. Voy. *Epist.* CXIII, 1.

à la délivrance de Rome. Mais, s'il ne cherchait pas sa propre gloire, d'autres en ont pris soin, et les témoignages contemporains nous suffisent.

C'est encore le témoignage de Prosper qui nous fait connaître l'intervention, moins heureuse mais tout aussi généreuse, de saint Léon auprès d'un nouvel envahisseur, le vandale Genséric, qui marchait sur Rome à son tour quelques années plus tard, au mois de juin 455.

En Occident, tandis que l'Église était unie et forte, l'Empire succombait, ruiné autant par les discordes intestines que par les attaques de ses ennemis extérieurs, qui se montraient d'autant plus audacieux qu'ils le voyaient plus faible et plus divisé.

Le meurtre d'Aétius par Valentinien III, suivi de l'assassinat de celui-ci par les gens de Petrone Maxime, et de l'avènement de Maxime au trône, ne sont que le commencement d'une longue suite de malheurs.

Le nouvel empereur commença par contraindre Eudoxie, veuve de son prédécesseur, à l'accepter pour époux. Lorsque celle-ci apprit quelle part il avait eue à la mort de Valentinien, elle en conçut une douleur et une colère bien naturelles, mais elle se vengea par des moyens indignes : elle envoya auprès de Genséric, roi des Vandales, en Afrique, l'invitant à venir à Rome, et le prévenant qu'il lui serait facile de s'en rendre maître. Genséric, qui avait des raisons pour connaître ces mœurs des Romains de la décadence, ne s'en étonna pas, mais il songea à en profiter, et il accourut aussitôt avec une nombreuse armée. A l'approche du danger, Maxime n'eut d'autre pensée que de s'enfuir, et il entreprit de

sortir de Rome avec tous ceux des habitants qui voulurent imiter sa lâcheté. Mais il n'alla pas loin : il fut assassiné à son tour par des serviteurs de Valentinien, le 12 juin 455, après soixante-dix-sept jours de règne.

Celui de ses huit successeurs, court et peu glorieux, devait mener rapidement l'empire d'Occident à sa fin.

Cette fois encore, ce fut le chef de l'Église qui marcha au-devant du fléau, que les pouvoirs séculiers avaient bien su déchaîner sur le pays pour assouvir leur haine, mais qu'ils étaient incapables de conjurer à l'heure où le danger les menaçait eux-mêmes. Il s'avança hors de la ville avec son clergé, et rencontra Genséric devant la porte Portuensis. Là, sans aucun doute, il sut trouver les paroles que réclamaient les circonstances, et, sans perdre la dignité qui convenait à celui qui représentait à la fois l'Église et la patrie, il obtint du barbare tout ce qu'il était possible d'en obtenir, et plus même que l'on n'avait lieu d'espérer : car on n'avait plus affaire au chef païen d'une bande de Huns farouches, mais à un vandale, à un hérétique, à un sectaire méchant et avide. Saint Léon ne put arrêter le vainqueur, ni le faire renoncer aux profits considérables qu'il s'apprêtait à tirer de cette victoire facile et inespérée ; mais il obtint du moins que les Vandales s'abstiendraient des incendies, des meurtres et des supplices inutiles[1].

1. « Urbem omni praesidio vacuam Gensericus obtinuit, occurrente sibi intra portas sancto Leone episcopo; cujus supplicatio ita eum Deo agente lenivit, ut cum omnia potestatis ipsius essent, tradita sibi civitate, ab igne tamen et caede at-

Rome ne fut donc pas détruite, mais elle fut pillée de fond en comble, et le pillage dura quatorze jours[1]. Les églises mêmes ne furent pas épargnées. Peut-être les basiliques consacrées aux apôtres furent-elles respectées : du moins le pape trouva moyen de conserver six vases d'argent qui leur avaient été offerts autrefois par Constantin. Comme ces vases étaient fort grands, il les fit fondre plus tard pour en fabriquer de plus petits et les distribuer aux églises qui avaient été dépouillées[2].

Des milliers de captifs furent emmenés à Carthage, parmi lesquels se trouvait Eudoxie elle-même, avec ses deux filles, Eudocie et Placidie[3]. Genséric maria Eudocie à son fils Hunnéric, et renvoya quelque temps après Placidie et sa mère à Constantinople. Les autres captifs eurent beaucoup à souffrir, malgré les efforts du saint évêque Deogratias pour les soulager et pour les racheter.

Le pillage de Rome cessa probablement le 29 juin, jour de la fête de saint Pierre[4]; en souvenir de quoi une cérémonie d'actions de grâces fut célébrée dans l'octave de cette fête, durant un certain nombre d'années. Dans un sermon prêché à cette occasion, saint Léon fait allusion tant à la délivrance de la ville qu'à son anniversaire, et il se plaint que le

que suppliciis abstineretur. » (Prosper, *Chron.* ad ann. 451.)

1. « Per quatuordecim igitur dies, secura et libera scrutatione, omnibus opibus suis Roma vacuata est. » (Prosper, *Ibid.*)

2. Anastase, *Vitae roman. pontif.*, *S. Leo* (§ 67).

3. « ... Multaque millia captivorum, prout quique aut aetate aut arte placuerunt, cum regina et filiabus ejus Carthaginem abducta sunt. » (Prosper, *Ibid.*)

4. Voy. Grisar, t. I, p. 82. « Peut-être, dit-il, est-ce en considération de la fête de saint Pierre que Léon obtint qu'il fût limité à cette date. »

peuple oublie trop vite cette date, et ne se souvienne pas assez de ce qu'il doit à la protection de Dieu et à l'intercession des saints :

« Mes bien-aimés, dit-il, la religieuse pratique qui faisait affluer ici tout le peuple fidèle pour rendre grâce à Dieu en ce jour de notre châtiment et de notre délivrance, est à présent négligée de presque tous, comme le montre le petit nombre de ceux qui sont venus. Mon cœur en est rempli de tristesse, et envahi d'une grande crainte. Car c'est un grand danger pour les hommes que d'être ingrats envers Dieu, d'oublier ses bienfaits, de ne pas se repentir après le châtiment, de ne pas se réjouir du pardon. Je crains donc, ô mes bien-aimés, que la voix du prophète ne s'adresse à ces cœurs indifférents, quand elle dit : « Vous les avez frappés, et ils n'en ont pas éprouvé de douleur; vous les avez châtiés, et ils n'ont pas accepté la correction [1]. » Quel amendement en effet peut-on espérer de la part de gens qui montrent un tel éloignement? J'ai honte de le dire, et pourtant je n'ai pas le droit de me taire : on se met plus en frais pour les démons que pour les apôtres, et les spectacles insensés attirent plus de monde que les bienheureux martyrs. Qui donc a sauvé cette ville? Qui l'a arrachée à la captivité? Qui l'a préservée du carnage? Sont-ce les jeux du cirque, ou bien la protection des saints? Ce sont les prières des saints qui ont adouci l'arrêt de la justice divine, c'est grâce à elles que nous pouvons espérer le pardon, nous qui avions mérité la colère.

1. Jerem., v, 3.

« Je vous en conjure, mes bien-aimés, que votre cœur se laisse toucher par cette réflexion du Sauveur, qui, après avoir guéri dix lépreux par la puissance de sa miséricorde, faisait remarquer qu'un seul d'entre eux était revenu pour le remercier[1]. Il donnait à entendre que les ingrats, qui, après avoir obtenu la santé du corps, se dérobaient à ce devoir de piété, montraient par là l'impiété de leurs âmes. Afin donc qu'on ne puisse vous reprocher la même ingratitude, revenez au Seigneur et reconnaissez les merveilles qu'il a daigné accomplir parmi nous; n'attribuez pas, comme font les impies, notre délivrance à l'influence des étoiles, mais à l'ineffable miséricorde du Dieu tout-puissant, qui a bien voulu adoucir les cœurs des Barbares furieux ; et ranimant enfin toute la vigueur de votre foi, conservez désormais la mémoire d'un si grand bienfait. Une grave négligence demande une réparation plus éclatante encore. Profitons, pour nous amender, de l'indulgence du Dieu qui pardonne, afin que le bienheureux Pierre, et tous les saints qui nous ont si souvent assistés dans nos afflictions, daignent joindre leurs prières aux supplications que nous adressons pour vous à la miséricorde divine, par notre Seigneur Jésus-Christ. Amen[2]. »

« La même année (454), dit encore Prosper, la pâque du Seigneur fut célébrée le huitième jour avant les calendes de mai (24 avril), par suite de l'obstination de l'évêque d'Alexandrie, avec lequel

1. Voy. Luc., XVII, 12-19.

2. *Serm.* LXXXIV, *in octavis apostolorum Petri et Pauli.* Voy. l'*Admonitio* qui précède ce sermon dans l'éd. des Ballerini, t. I, p. 331.

tous les Orientaux crurent devoir s'accorder, quoique le saint pape Léon eût affirmé qu'il valait mieux la célébrer le quinzième jour avant les calendes de mai (le 17 avril). Il existe des lettres du pape au très clément empereur Marcien, dans lesquelles il démontre clairement la vérité qu'il veut établir. L'Église catholique peut en conclure que l'opinion des Orientaux fut moins approuvée que tolérée dans l'intérêt de l'unité et de la paix, et qu'il ne faut plus jamais la suivre à l'avenir : car elle a causé un mécontentement funeste, et perdu désormais toute autorité[1]. »

On voit, par ces paroles qui terminent sa *Chronique*, combien saint Prosper était choqué par la condescendance du souverain pontife ; il s'en faut de peu qu'il ne la blâme ouvertement. Il paraît bien, cependant, que le calcul des Orientaux était le meilleur.

Les divergences au sujet de l'époque de la célébration de la pâque avaient commencé presque avec les premiers temps de l'Église[2], alors que les chrétiens d'Orient la célébraient le quatorzième jour de la lune qui suit l'équinoxe de printemps, quel que fût ce jour[3], tandis que Rome et les Occidentaux la célébraient *le dimanche qui suit* le quatorzième jour de la lune de mars. Le pape saint Anicet, au milieu du second siècle, avait toléré cette différence, qui

1. *Chron.* ad ann. 454.
2. Voy. Hefele, *Hist. des conciles*, trad. par Dom Leclercq, introduction, t. I. 1re partie (1907), p. 133 et suiv.
3. Ce qui leur fit donner le nom de *quartodécimans*, ou de *chrétiens judaïsants*, parce qu'ils suivaient la coutume des Juifs et ne tenaient pas au dimanche pour fêter la résurrection du Sauveur, qui avait eu lieu ce jour-là.

n'intéressait alors que la discipline, et qui se fondait sur l'exemple de saint Polycarpe, évêque de Smyrne et disciple des apôtres.

Mais, à la fin du même siècle, l'unité de l'Église se trouva sérieusement menacée, lorsque Polycrate, évêque d'Éphèse, annonça au pape Victor qu'il avait décidé de célébrer de nouveau la pâque, dans son église, le quatorzième jour de la lune de mars. « L'affaire entrait dans une phase nouvelle.... Tout le monde put comprendre, par les circonstances qui l'accompagnaient, que de purement disciplinaire la question devenait dogmatique. Il s'agissait en effet de sauver l'unité de la discipline gravement compromise par de telles divergences, et par un refus obstiné d'obéissance à l'autorité de l'Église[1]. »

Il s'agissait en même temps de s'opposer aux prétentions, clairement avouées, de certains chrétiens, de ramener dans l'Église catholique les pratiques du judaïsme.

Saint Victor prit de sages mesures pour remédier au mal. De nombreux conciles, réunis par son ordre tant à Rome que dans diverses provinces d'Orient et d'Occident, décidèrent que la coutume des Occidentaux était la seule légitime. Polycrate persistant dans son obstination, le pape l'excommunia ainsi que ses partisans : grâce à la pieuse intercession de saint Irénée, l'effet de cette mesure fut suspendu contre les personnes ; mais la doctrine, qui com-

1. Martigny, *Dictionn. des antiquités chrétiennes*, art. *Pâques.* — Ce qui fait bien voir que toute la gravité de cette divergence tenait aux circonstances qui l'accompagnaient, c'est qu'aujourd'hui encore le saint siège tolère parfaitement que les Grecs unis célèbrent la pâque à une autre époque que nous.

portait une révolte contre l'autorité du Saint-Siège, demeura frappée d'anathème. Et cette décision fut confirmée plus tard, en 325, par le concile œcuménique de Nicée, qui mit les quartodécimans, ou partisans du quatorzième jour, au nombre des hérétiques, et ordonna que la fête de Pâques aurait lieu chaque année le premier dimanche après la pleine lune qui suit le jour de l'équinoxe du printemps (l'équinoxe étant supposé arriver toujours le 20 mars).

Désormais la règle était fixée et reconnue par toute l'Église ; mais il devait y avoir encore des difficultés dans son application.

Nous voyons que saint Léon attachait une grande importance à cette question de la pâque, comme à tout ce qui regarde l'unité, qui est quelquefois sérieusement compromise par ces questions d'ordre secondaire en apparence.

Dès l'année 442, il avait eu à se préoccuper de la pâque de 444, dont la date était le 26 mars d'après le cycle de Rome, tandis qu'elle était le 23 avril selon le cycle d'Alexandrie, c'est-à-dire le « cycle centenaire », composé par Théophile, évêque d'Alexandrie, dans lequel l'époque de Pâques était calculée pour cent années à partir de l'an 379, et qui servait de règle depuis longtemps. Saint Léon écrivit à saint Cyrille, alors évêque d'Alexandrie, puis à Paschasin, évêque de Lilybée et son futur légat à Chalcédoine, afin de leur demander leur avis : tous deux se déclarèrent pour le 23 avril[1].

1. Voy. la lettre de Paschasin, parmi celles de saint Léon sous le n° III ; elle est précédée d'un fragment de celle de saint

Comme les Latins s'attachaient, sans grande raison d'ailleurs, à ne pas dépasser le 21 avril, Paschasin fait voir que cette exigence (pour cette fois du moins) peut se concilier avec l'opinion qu'il soutient, puisque le 21 se trouve être le jour de la Passion, qui est aussi une pâque[1] (la pâque du Crucifiement comme on l'appelait jadis). Le pape accepta les raisons de ses conseillers, et la fête de la Résurrection eut lieu partout le 23 avril.

Prosper, qui raconte la chose, l'approuve pour cette année-là[2]. Nous venons de voir qu'il n'en fut pas de même en 455.

C'est qu'alors la difficulté parut plus grande encore, à ceux du moins qui restaient dans la croyance qu'on ne devait célébrer cette fête ni avant le 21 mars, ni après le 21 avril (ou à la rigueur le 23, comme nous avons vu). En 445, en effet, le cycle de Théophile reculait le jour de Pâques jusqu'à la date du 24 avril, qui ne pouvait se justifier aux yeux des Latins de la même façon que celle du 23.

Le pape cependant tenait par-dessus toutes choses à ce que la fête de la Résurrection fût célébrée en

Cyrille. Nous n'avons plus les épîtres du pape auxquelles elles répondent.

1. « Neque nobis aut novum aut erraticum videatur, cum dies Passionis undecimo calendas maii occurrat, a qua (sicut Graecis videtur) Pascha nomen accepit ; licet hebraeae linguae interpretes tradant Pascha transitum dici, quod tamen idem et Johannis Evangelistae dicto firmatur, quo ait, cum de Passione loqueretur : « Cum venisset hora ut transiret Jesus de hoc mundo ad patrem. » (Johann., XIII, 1.)

2. « Hoc anno pascha Domini IX calendas maii celebratum est, nec erratum est, quia in die undecima calendarum maiarum dies Passionis fuit. Ob cujus reverentiam natalis urbis Romae sine circensibus transiit. » (*Chron.* ad ann. 444.)

tous lieux le même jour. L'importance qu'il attachait à cette question est attestée par le grand nombre d'endroits où il en parle [1], et par l'insistance extrême qu'il met à vouloir la résoudre d'une façon bien nette, qui puisse servir de règle pour le présent et pour l'avenir. Il y revient souvent, en particulier, dans ses lettres à Julien de Cos et à l'empereur Marcien. Il prie ce dernier de soumettre le cas aux personnages les plus compétents en pareille matière, et de leur demander leur avis. Pour répondre au désir du pape, l'empereur écrivit à saint Protérius, évêque d'Alexandrie, estimé pour sa science autant que pour sa piété, et dont l'autorité paraissait suffisante pour faire accepter de tous la solution qu'il proposerait. Cette autorité d'ailleurs était d'autant mieux établie que le concile de Nicée avait donné au patriarche d'Alexandrie, qui avait dans sa ville épiscopale une école d'astronomie justement célèbre, la charge de calculer chaque année le temps de Pâques, puis de le faire connaître aux autres églises, et en particulier au pape, qui décidait d'ordinaire conformément à son avis.

Protérius répondit directement à saint Léon par une longue lettre [2] où il soutient, en se fondant sur les calculs astronomiques les plus savants comme sur les exemples de l'histoire, que la date donnée par le cycle de Théophile est la bonne. Le pape suivit ses conseils et fixa la pâque de cette année au 24 avril, comme nous le voyons par plusieurs endroits de ses écrits, entre autres par une épître aux

1. Voy. *Epist.* CXXI; CXXII; CXXVII, 2; CXXXIV, CXXXVII, 1; CXXXVIII.

2. Parmi celles de saint Léon sous le n° CXXXIII.

évêques de Gaule et d'Espagne[1]; mais il ne paraît pas avoir été pleinement convaincu. « Ce n'est pas, écrit-il à Marcien, l'évidence du raisonnement qui m'a décidé, mais plutôt le souci de l'unité, qu'il importe surtout de conserver[2]. »

Ces différends stimulèrent le zèle des Occidentaux, et il n'est pas douteux que saint Léon les ait encouragés de tout son pouvoir. Gennade nous dit[3] qu'un cycle pascal fut composé par Prosper, et un autre par l'aquitain Victorius[4]. Celui de Victorius, que nous avons encore, fut entrepris à la prière de saint Hilaire, archidiacre de Rome et futur successeur de saint Léon : il comprend une période de 532 ans à partir de l'an 28 de l'ère chrétienne. Quoiqu'il contienne plusieurs erreurs[5], qui furent relevées au siècle suivant par Victor de Capoue, il est resté longtemps en honneur : le concile d'Orléans, qui réunit, en 541, les évêques de la plus grande partie des Gaules (ou leurs représentants), décida que ce cycle servirait de règle dans toutes les églises de ces provinces; il ajouta pourtant que, s'il se rencontrait quelque difficulté sur le jour, les métropolitains consulteraient le siège apostolique, et que l'on s'en tiendrait à sa réponse[6].

1. *Epist.* CXXXVIII.
2. « ... Non quia hoc ratio manifesta docuerit, sed quia unitatis, quam maxime custodimus, cura persuaserit ». (*Epist.* CXXXVII, 1).
3. *De scriptoribus ecclesiasticis*, c. LXXXVIII.
4. Sur le cycle de Victorius, voy. le *Commentarius in Victorii Aquitani canonem paschalem, quo cycli paschales veterum exponuntur,* du P. Gilles Boucher (Bucherius), S. J.; Anvers, 1633, in-f°.
5. Par exemple, pour l'année 455 qui nous occupe, il donne à la fête de Pâques la date du 17 avril, au lieu du 24.
6. Canon 1er, dans Mansi, t. IX, col. 113.

VII

SOULÈVEMENT EN ÉGYPTE. — TIMOTHÉE ÉLURE. — LE PAPE DÉFEND LE DOGME ET LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUES.

Saint Léon avait été admirablement secondé par Pulchérie et par Marcien. Malheureusement Pulchérie était morte en 453, et Marcien ne devait pas tarder beaucoup à la suivre : au moment où il préparait une expédition contre les Vandales, il mourut à son tour, le 26 janvier 457, après six ans et demi de règne.

Son successeur fut Léon de Thrace, qui, sans avoir peut-être toute la sagesse de son prédécesseur, montra d'ordinaire, lui aussi, un zèle bien entendu pour la cause de l'Église et pour la défense de la foi orthodoxe.

Le commencement de son règne fut l'occasion d'une recrudescence des troubles qui agitaient l'Égypte, où le parti d'Eutychès et de Dioscore était encore fort nombreux, et d'une audace égale à celle de ses chefs.

Dès l'issue du concile de Chalcédoine, ce parti

de révoltés et d'ambitieux s'était insurgé contre les décisions des évêques dans des circonstances qu'il est nécessaire de rappeler ici brièvement[1].

Aussitôt après la clôture de ce concile qui avait déposé Dioscore, les quatre évêques qui s'étaient détachés de lui avant même qu'il fût condamné, et qui avaient consenti sans difficulté à signer sa condamnation, revinrent promptement à Alexandrie. Là, non sans peine et malgré les résistances, ils parvinrent à faire élire comme patriarche et à consacrer Protérius, que Dioscore lui-même avait choisi comme archidiacre, mais qui n'en était pas moins digne de toute la confiance des catholiques. Les auteurs anciens lui rendent un témoignage unanime, et saint Léon, en particulier, parle de lui en ces termes : « Ses paroles font voir quel il est et avec quelle sincérité il défend le dogme catholique. La fidélité de ce frère m'inspire la plus grande affection pour lui, et je remercie Dieu d'avoir écarté celui qui voulait contredire l'Évangile du Christ et se séparer de la doctrine des saints pères, et d'avoir réservé à Alexandrie un évêque que sa foi et sa vie rendent digne des anciens pasteurs de cette église[2]. »

Mais son orthodoxie et sa sainteté même n'étaient pas faites pour lui concilier les faveurs de la populace d'Alexandrie, qui, selon Évagre, était plus que

1. Pour toute l'histoire de ces événements d'Égypte, voy. Liberatus, *Breviarium*, c. XIV, XV, XVI; — Théophane, *Chronogr.*, dans la *Patrol. gr.* de Migne, t. CVIII, col. 272 et suiv.; — Évagre, *Hist. eccl.*, l. II, c. V, VIII, X, XI; — Nicéphore Calliste, *Hist. eccl.*, l. X, c. VIII, XVI; — et la Requête des évêques d'Égypte à l'empereur Léon, dans Mansi, t. VII, col. 524.

2. *Epist.* CXXX, *ad Marcianum augustum*, c. I.

toute autre prompte à la colère et disposée à se soulever pour les causes les plus futiles, parce qu'elle se composait d'une multitude confuse, rebut de toutes les nations de la terre, aussi grossière et insolente que facile à entraîner à tous les excès[1].

Les esprits étaient donc fort divisés, les uns tenant pour Protérius tandis que les autres réclamaient Dioscore, lorsque les treize évêques égyptiens qui avaient promis de rester à Constantinople jusqu'à l'avènement d'un nouveau patriarche, revinrent à leur tour à Alexandrie, et augmentèrent encore le trouble par les calomnies qu'ils répandirent : ils avaient entre les mains une mauvaise traduction grecque de la lettre à Flavien, d'après laquelle ils prétendirent que le pape, et à sa suite le concile de Chalcédoine, avaient condamné saint Cyrille et admis les erreurs de Nestorius. Saint Léon se plaint de la chose dans une lettre à Julien de Cos, où il prie ce dernier de faire lui-même une traduction fidèle et sûre de ce document important[2].

La contestation, ranimée par les faux bruits que semaient à dessein les partisans de Dioscore, ne tarda pas à donner lieu aux désordres les plus graves et aux crimes les plus honteux. Nous lisons encore dans Évagre[3] que l'historien Priscus, qui revenait alors de Thébaïde où il avait accompagné Maximin, assista en personne à une partie de ces événements, et qu'il a raconté dans son histoire les scènes féroces dont il fut témoin. Il vit la populace d'Alexandrie, armée contre les magistrats de la ville, poursuivre à

1. Évagre, l. II, c. VIII.
2. *Epist.* CXXXI, 1. — Voy. aussi *Epist.* CXXXIII, 3.
3. L. II, c. V.

coups de pierre des soldats, inférieurs en nombre, qui avaient voulu résister à la sédition, et les obliger à chercher un refuge dans un ancien temple de Sérapis; il vit ensuite ces forcenés cerner l'édifice, y mettre le feu, et brûler vifs tous les malheureux qui y étaient enfermés. A la nouvelle de cet attentat, l'empereur envoya sur-le-champ et en toute hâte deux mille hommes de troupe nouvellement enrôlés, qui arrivèrent en six jours à Alexandrie. Mais ceux-ci ne valaient guère mieux que ceux qu'ils étaient chargés de réprimer : ils trouvèrent là l'occasion de se livrer à leur tour à tous les excès, maltraitèrent même les femmes et les filles, et exaspérèrent la population de telle sorte qu'elle se porta à des cruautés encore plus atroces que les premières. Après quoi les habitants s'assemblèrent dans l'Hippodrome, et prièrent Florus, général des troupes d'Égypte et gouverneur de la ville, de leur faire rendre le blé, les bains et les spectacles dont il paraît qu'ils avaient été privés par ordre de l'empereur. Sur le conseil de Priscus, Florus leur promit ce qu'ils demandaient, et Protérius, de son côté, intercéda pour eux. On obtint ainsi, pour quelque temps, une apparence de soumission; mais l'effervescence du peuple était loin d'être calmée, et, parmi les évêques et le clergé, beaucoup restaient encore attachés au parti de Dioscore [1].

Il y avait en particulier un certain moine du nom de Timothée, surnommé Élure ou *le chat* [2], homme sans foi ni loi, d'une ambition impudente et

1. Voy. Saint Léon, *Epist.* CXXIX, CXXX.
2. En grec αἴλουρος, *chat*.

effrénée, qui s'agitait depuis quelque temps et cherchait à rassembler des partisans autour de lui. Il était prêtre selon plusieurs auteurs, mais Théophane affirme qu'il n'avait reçu aucun ordre. Secondé par un diacre appelé Mongus, il parvint à réunir quelques évêques et un petit nombre de moines, et il entreprit, avec leur concours, de parvenir aux honneurs à la faveur des troubles présents. Lui et ses complices ne reculaient devant aucun moyen : ils allaient jusqu'à répandre dans le peuple des écrits d'Apollinaire ou de ceux qui soutenaient les mêmes doctrines, en les attribuant aux pères de l'Église les plus illustres.

Marcien écrivit à ces révoltés, et il fit afficher dans Alexandrie une proclamation dans laquelle il démontrait la parfaite orthodoxie du concile de Chalcédoine. Peu de temps après, Protérius réunit un concile du clergé d'Égypte, qui condamna Timothée Élure et les siens, et à la suite duquel les évêques qui persévérèrent dans son parti furent envoyés en exil par l'empereur.

Vers le même temps, Protérius écrivit plusieurs fois à saint Léon, comme le montrent différents passages des lettres de ce dernier [1]. Il semble que le pape n'ait pas été pleinement satisfait de la clarté d'une première profession de foi; mais, après l'envoi d'une seconde, plus complète, il lui répond, le 10 mars 454, pour le féliciter et pour l'encourager : il lui recommande de maintenir la pureté de la foi contre les hérétiques, et de ramener les sectateurs d'Eutychès en leur faisant voir combien la doctrine

1. *Epist.* CXXVII, 1; CXXIX; CXXX, 1, 2; CXXI, 1.

catholique, telle qu'elle est exposée dans la lettre à Flavien, est éloignée de celle de Nestorius et conforme à celle des pères, particulièrement d'Athanase, de Théophile et de Cyrille; en terminant, il insiste avec force sur la nécessité et le devoir de défendre tous les droits de son église contre les entreprises de ceux qui voudraient y porter atteinte. Il y a là une allusion très claire à la dangereuse ambition d'Anatole [1].

Les choses traînèrent ainsi pendant plusieurs années, jusqu'à la mort de Marcien.

Cette mort ranima les espérances d'Élure et son audace : il n'aspirait à rien moins qu'à devenir patriarche d'Alexandrie. Il avait probablement été exilé en même temps que ses partisans, mais nous le retrouvons en Égypte en 457. Pour rendre son nom populaire et pour faire croire à une protection divine, il avait, dit-on, recours aux ruses les plus grossières. Plusieurs historiens racontent qu'il s'en allait, la nuit, parcourir les cellules des moines, sous un déguisement bizarre, appelant chacun par son nom, et leur parlant à travers un long tube qui déguisait sa voix en lui donnant une sonorité effrayante. « Je suis, disait-il, un ange de Dieu envoyé du ciel pour vous avertir : séparez-vous de la communion de Protérius, car c'est Timothée que le Seigneur a choisi pour être évêque d'Alexandrie [2]. » Tandis qu'il sé-

1. « ... Ut prosit alexandrinae ecclesiae quod improbae quorumdam ambitioni, servato veterum privilegiorum jure, sollicitus obviavi, et metropolitanis omnibus illaesam manere volui dignitatem. » (*Epist.* CXXIX, 3.)

2. Comme le remarque Fleury (*Hist. eccl.*, l. XXIX), ce sont peut-être ces promenades nocturnes qui lui firent donner le surnom de *chat*.

duisait les esprits crédules par cet artifice, il attirait d'autre part à sa cause non seulement les hérétiques eutychiens et apollinaristes, mais la foule nombreuse des gens sans aveu, de ceux qui n'ont plus rien à perdre et qui espèrent toujours tirer quelque profit du bouleversement de la société. Enfin il faisait répandre de méchants bruits sur Protérius, qu'il accusait toujours de nestorianisme[1].

Quand il jugea que tout était prêt pour le succès de son entreprise, il profita de ce que Denys, qui commandait alors les troupes de la province, était occupé dans la Haute-Égypte, et, ramassant une troupe de scélérats payés à prix d'argent et armés par lui, il s'empara par la force de la grande église d'Alexandrie, et il s'y fit sacrer par deux évêques condamnés et déposés qui l'accompagnaient, Pierre de Majume et Eusèbe de Péluse. Le premier avait été ordonné, comme nous avons vu, par Théodose, faux évêque de Jérusalem ; le second, d'après Tillemont[2], est peut-être celui qui est si célèbre dans les lettres de saint Isidore.

Élure commença aussitôt à faire toutes les fonctions d'évêque, alors que Protérius était encore vivant et résidait dans la ville même. Il conféra le baptême, et ordonna des évêques, des prêtres et des diacres, qu'il envoyait dans les diverses églises d'Égypte, avec ordre de chasser sans retard tous les clercs qui refuseraient d'entrer dans son parti.

A la nouvelle de ces désordres, Denys s'empressa d'accourir. Élure fut chassé de la ville. Mais ses

1. Voy. Gennadius Massiliensis, *De scriptoribus ecclesiasticis*, c. LXXII.
2. *Saint-Léon*, CLVI.

partisans, habilement excités par lui, se soulevèrent de nouveau et se mirent à la poursuite de Protérius, qui leur échappa une première fois et se retira dans le baptistère. C'était le jeudi saint[1]. Mais ni la sainteté du jour ni celle du lieu ne purent le garantir contre la rage de ces scélérats. Ils pénétrèrent dans cet asile sacré, et, y trouvant le saint vieillard en prière, ils le tuèrent d'un coup d'épée dans le ventre et le percèrent de plusieurs autres coups. Ensuite ils suspendirent son corps dans un lieu appelé Tétrapyle, ou les Quatre-portes, et, après l'avoir insulté de toutes les façons, ils le traînèrent par la ville et le mirent en pièces; quelques-uns même, dit-on, grisés par ce spectacle d'horreur et transportés d'une sorte de folie furieuse, allèrent jusqu'à manger de ses entrailles; enfin on brûla ses restes, et l'on en jeta les cendres au vent[1]. Six autres personnes périrent avec lui en ce jour.

Dès lors l'insolence d'Élure passa toutes les bornes. Il exerça librement les fonctions épiscopales; il s'empara des biens de l'Église destinés aux pauvres, et il les prodigua pour payer les services de ses partisans; il anathématisa le concile de Chalcé-

1. Le vendredi saint selon d'autres. Théophane dit : « ... Ἐν τῇ πρώτῃ τῆς πασχαλίας ἡμέρᾳ » ; Liberatus : « ... Ante triduum paschae, quo coena Domini celebratur » ; et Victor de Tunones, dans sa *Chronique* qui fait suite à celle de Prosper : « ... Sexta feria ultimae jejuniorum hebdomadae, die qua noster Salvator et Dominus a Judaeis est crucifixus. »

2. Saint Protérius, aussitôt après sa mort, fut reconnu comme martyr par Jean d'Héraclée, exarque de Thrace, et par le concile de cette province. Les Grecs l'honorent le 28 février. Nous n'avons conservé de lui que la lettre qu'il écrivit à saint Léon sur la pâque, mais Gélase, en parlant de lui, fait allusion à d'autres ouvrages.

doine, prétendant qu'il avait condamné saint Cyrille et approuvé Nestorius; il anathématisa le pape et tous les évêques catholiques; il anathématisa Eutychès lui-même pour avoir cru que la chair de Jésus-Christ n'était pas consubstantielle à la nôtre; il défendit d'offrir le sacrifice de la messe pour Protérius[1], et il ôta son nom des diptyques pour y mettre le sien propre et celui de Dioscore; s'acharnant contre l'évêque défunt, il fit briser et brûler les chaires où il s'était assis, et laver à l'eau de mer, à l'exemple des donatistes, les autels sur lesquels il avait célébré; il persécuta même sa famille, dont il ravit les biens; enfin il troubla en tous lieux les monastères d'hommes et de filles en leur imposant des clercs de son parti, qui se conduisaient de telle sorte qu'ils obligeaient à fuir les moines et les religieuses catholiques.

La persécution s'étendit bientôt à toute l'Égypte, et elle fut si violente que saint Léon compare l'église d'Alexandrie à une caverne de voleurs[2].

Dès que la nouvelle de ces événements fut parvenue à Constantinople, Anatole se hâta d'en avertir le pape; il ajoutait que les hérétiques réclamaient un nouveau concile pour réformer les décisions de Chalcédoine, mais que l'empereur, de lui-même, avait déjà refusé d'admettre cette prétention. L'empereur Léon était en effet dans de très bons sentiments : il avait envoyé par tout l'empire une ordon-

1. « Aussi un martyr n'en a pas besoin », remarque Tillemont. (*Saint Léon,* CLVIII.)

2. « ... Ne alexandrina ecclesia, quae semper fuit domus orationis, spelunca nunc sit latronum. » (*Epist.* CLVI, *ad Leonem augustum,* c. v.)

nance adressée aux métropolitains, par laquelle il confirmait toutes les ordonnances de ses prédécesseurs, en particulier de Marcien, en faveur de la foi orthodoxe, et se déclarait protecteur du concile de Chalcédoine. Anatole ajoutait pourtant qu'il serait peut-être utile de lui écrire afin de le confirmer dans ses bonnes dispositions.

C'est ce que le pape ne manqua pas de faire. Nous avons de lui trois courtes lettres[1] du 11 juillet 457, adressées à l'empereur, à Anatole et à Julien de Cos, dans lesquelles il insiste sur la nécessité de s'en tenir aux décrets du dernier concile. Le 1er septembre suivant, il écrivait encore, sur le même sujet, à Basile d'Antioche, à Euxithée de Thessalonique, à Anatole, à Julien de Cos, à Aétius[2], et enfin à l'empereur[3] pour l'exhorter à se montrer le vrai défenseur du concile de Chalcédoine, ainsi qu'il l'avait promis. Dans ses lettres postérieures même, il revient encore plus d'une fois, avec une consciencieuse persistance, sur cette importante question.

Cependant plusieurs évêques catholiques d'Égypte, obligés de fuir devant la persécution d'Élure, se réfugièrent à Constantinople. Là, ils présentèrent à l'empereur une requête dans laquelle ils lui racontent en détail tout ce qui s'est passé dans leur pays, et lui demandent de chasser l'usurpateur, puis de faire en sorte qu'un concile de toute la province d'Égypte soit réuni pour élire un patriarche digne d'occuper le siège de saint Marc, en un mot de rétablir toutes choses dans l'ordre. Cette requête, qui parle au nom

1. *Epist.* CXLV, CXLVI, CXLVII.
2. *Epist.* CXLIX, CL, CLI, CLII, CLIII.
3. *Epist.* CXLVIII.

des évêques et du clergé d'Égypte, est signée de quatorze évêques, de quatre prêtres d'Alexandrie et de deux diacres[1]. Ils adressèrent en même temps à Anatole une lettre qui contient à peu près les mêmes choses[2].

Mais tandis que les honnêtes gens venaient réclamer, avec une instance qui n'était que trop justifiée, la protection des pouvoirs publics contre les crimes d'Élure, celui-ci eut le front d'envoyer, de son côté, une députation semblable à l'empereur, avec une adresse qui portait ces propres mots : « En remettant entre vos mains le message de l'archevêque Timothée, notre père très saint et rempli de l'amour de Dieu, nous nous félicitons grandement de ce que la grande cité d'Alexandrie demeure en paix, sous l'empire de Votre Majesté ; car la tranquillité règne non seulement dans la ville même, mais dans le gouvernement de la sainte Église et des vénérables monastères. » La suite du discours cherche à établir que c'est Protérius lui-même qui a été la véritable cause des troubles, et que d'ailleurs il a été tué par les soldats et non par le peuple. Il y est dit que l'église d'Alexandrie reçoit le concile de Nicée et ceux d'Éphèse (c'est-à-dire apparemment le faux aussi bien que le vrai), qu'elle ne connaît pas le concile des cent cinquante pères (celui de Constantinople de 381), et ne reçoit pas le concile de Chalcédoine[3].

1. On peut en voir une ancienne traduction latine dans Mansi, t. VII, col. 524, et les parties du texte grec qu'Évagre nous a conservées, dans son *Hist. eccl.*, l. II, c. VIII.
2. Mansi, t. VII, col. 531.
3. Mansi, t. VII, col. 536.

A cette pièce, assurément curieuse, était joint un mémoire d'Élure, par lequel il voulait prouver que le pape était nestorien, aussi bien que le concile de Chalcédoine[1].

La requête des hérétiques ne portait aucune signature, mais elle sollicitait une réponse de l'empereur à Timothée Élure, qui aurait pu s'en prévaloir comme d'une reconnaissance de la légitimité de son élection.

L'empereur ne donna pas de réponse, mais il jugea à propos de communiquer les deux requêtes à tous les métropolitains, en leur enjoignant, comme les évêques égyptiens l'avaient demandé, de réunir les évêques et tout le clergé de leurs provinces, et, après avoir délibéré avec eux, de lui faire connaître leur sentiment sur le concile de Chalcédoine et sur l'élection d'Élure. Cette démarche était inopportune, au moins en ce qui regarde le concile de Chalcédoine, dont les décisions, approuvées par le pape et parfaitement régulières, ne pouvaient plus être infirmées et n'avaient besoin d'aucune confirmation.

Une lettre circulaire du prince fut envoyée à ce propos à cinquante-huit évêques, dont nous avons la liste[2] qui commence par saint Léon, ainsi qu'à plusieurs illustres solitaires, tels que saint Siméon Stylite, saint Baradat, saint Jacques de Cyr, qui vivaient en Syrie.

De son côté, Anatole de Constantinople, qui ne

1. Gennadius Massiliensis, *De script. eccl.*, c. LXXII.
2. Voy. cette liste dans le recueil de Mansi, t. VII, col. 523, où elle fait suite à la lettre de l'empereur à Anatole, laquelle a dû servir de modèle pour toutes les autres.

perdait pas une occasion d'affirmer l'autorité à laquelle il prétendait, s'empressa de satisfaire de même au désir exprimé par les évêques d'Égypte, en écrivant à son tour non seulement à tous les métropolitains de l'Orient, mais encore au pape lui-même.

Il est probable qu'il tint un concile comme les autres métropolitains ; pourtant il n'en dit rien dans sa réponse à l'empereur. Il y déclare seulement qu'il tient Timothée pour indigne de l'épiscopat, et qu'il reçoit, sans y rien changer, les décrets du concile de Chalcédoine[1].

Les métropolitains des diverses provinces s'occupèrent donc de réunir leurs suffragants; mais la chose, à cette époque, n'allait pas toujours sans difficulté et demandait d'ordinaire un certain temps, comme en témoigne la réponse de l'un d'eux, Agapitus de Rhode, qui, pressé par le magistrien Eudoxius, messager de l'empereur, se décida à écrire en son nom personnel, en s'excusant de ce que les rigueurs de l'hiver l'empêchaient pour l'instant de rassembler les évêques des îles, dont plusieurs occupaient des sièges séparés de la métropole par une distance de trois ou quatre mille stades. Il fait d'ailleurs une profession de foi pareille à celle d'Anatole, pareille à celle que devaient faire ensuite tous ses confrères, à peu près sans exception[2].

Pendant ce temps, le souverain pontife tenait, comme toujours, à être instruit des affaires de l'Église avec autant d'exactitude et de rapidité que le permettaient les moyens de communication dont on

1. Mansi, t. VII, col. 537.
2. Mansi, t. VII, col. 580.

disposait alors. Ses lettres des années 457 et 458 suffiraient à nous montrer à quel point il se préoccupait, en particulier, de la situation de l'Égypte. Il adresse à plusieurs reprises des consolations et de nobles encouragements aux évêques et aux clercs réfugiés à Constantinople. « Pensez, leur dit-il, à votre vraie patrie, et réjouissez-vous de l'exil présent... Les luttes que vous avez à soutenir aujourd'hui sont connues de celui qui vous en donnera la récompense[1]. » Et ailleurs : « La tribulation est courte, quand elle finit avec le temps. Et ne croyez pas que la persécution qui vous vient des ennemis de Dieu soit chose nouvelle, *car ils ont persécuté de même les prophètes, qui étaient avant vous*[2]. »[3]

Nous avons, de ces mêmes années, plusieurs épîtres de lui à Anatole et à l'empereur Léon. Aussitôt qu'il eut reçu d'eux les deux requêtes des évêques, ainsi que la lettre circulaire de l'empereur, il répondit à celui-ci avec l'autorité qui convenait, s'opposant une fois de plus à la convocation d'un nouveau concile, et montrant quelle profonde et incontestable différence il y avait entre la supplique des catholiques et celle des hérétiques. « L'une, dit-il, déplore les désastres des évêques du Seigneur, de tout le peuple chrétien et des monastères ; l'autre n'est que la suite d'une série de crimes atroces. » Il remarque que celle des catholiques est signée, parce que ses auteurs ne craignent pas d'associer leurs noms à une démarche honorable, tandis que celle des hérétiques est l'œuvre obscure et anonyme d'un groupe de

1. *Epist.* CLVIII.
2. Matth., v, 12.
3. *Epist.* CLX, 1. Voy. aussi *Epist.* CLIV, CLXI.

gens dont aucun n'ose affronter une responsabilité personnelle[1]. Cette lettre de saint Léon est du 1er décembre 457. Le même jour, il répondait aussi à Anatole[2], répétant, sans se lasser, les mêmes choses autant de fois qu'il le croyait utile, et cela toujours avec la même sûreté de vues et la même justesse d'expression.

Il les répète à la fin de cette année, comme il les répétera encore l'année suivante à plusieurs reprises, surtout dans cette belle épître du 17 août 458, adressée à l'empereur Léon, qui est digne en tout point de l'auteur de la lettre à Flavien, et qui fut presque aussi célèbre que cette dernière dans l'antiquité. Elle contient, elle aussi, une exposition claire et complète du dogme catholique sur l'incarnation du Sauveur, et sa défense contre les attaques des hérétiques, aussi bien de Nestorius que d'Eutychès. Elle est écrite avec une simplicité pleine de noblesse, qui fait éclater toute la beauté et toute la poésie de ces grandes questions théologiques quand elles sont traitées par une âme que la foi éclaire et que l'amour de Dieu réchauffe et inspire.

Saint Léon redit d'ailleurs dans cette lettre, presque mot pour mot, une bonne partie de ce qu'il avait dit dans une autre aux moines de la Palestine[3]. « Il ne cherchait pas, dit Tillemont, à faire admirer la fécondité de son esprit, mais la vérité et l'unité de la foi[4]. » Il ajoute cependant ici des développements assez importants, ainsi que des extraits

1. *Epist.* CLVI.
2. *Epist.* CLVII.
3. Voy. *Epist.* CXXIV.
4. *Saint Léon*, CLXV.

judicieusement choisis des pères de l'Église, qui viennent à l'appui de ses déclarations.

Cette lettre dogmatique, avec les extraits qui l'accompagnent, a été plus d'une fois mise à profit par les écrivains ecclésiastiques des siècles suivants. Comme il faut nous borner, nous nous contenterons d'en citer un passage fort intéressant, qui a été admiré et commenté par saint Ephrem d'Antioche [1], sur la maternité de la Sainte Vierge :

« Anathème donc à Nestorius pour avoir cru que la vierge Marie n'était pas la mère de Dieu mais seulement d'un homme; il séparait en effet la personne humaine de la personne divine, c'est-à-dire que, sans vouloir reconnaître un seul Christ dans le Verbe de Dieu et dans la chair, il le divisait en deux personnes distinctes, celle du fils de Dieu et celle du fils de l'homme; au lieu que, sans altérer cette essence immuable du Verbe, qui n'est pas soumise au temps et qui est coéternelle au Père et au Saint-Esprit, le Verbe de Dieu s'est fait homme dans un sein virginal, de sorte que, par un mystère ineffable, par une seule conception et un seul enfantement, chacune des deux natures subsistant véritablement, la même vierge fut à la fois la servante et la mère de Dieu. C'est ce qu'avait compris Élisabeth, comme l'atteste l'évangéliste saint Luc, lorsqu'elle a dit : « D'où me vient cet honneur, que la mère de mon Dieu vienne me visiter[2]? »[3]

1. Voy. Photius. *Bibliotheca,* cod. 228. (Les ouvrages de saint Ephrem d'Antioche ne nous sont connus que par l'analyse qu'en a donnée Photius.)
2. Luc., I, 43.
3. *Epist.* CLXV, 2. — Ce passage est reproduit, avec quel-

Les métropolitains de l'Orient, que l'empereur avait consultés sur l'autorité du concile de Chalcédoine et sur l'ordination d'Élure, firent tous des réponses conformes [1]. Il nous reste trente-sept de ces lettres, en comptant celles de saint Léon et d'Anatole; mais il y en avait beaucoup plus. La plupart portent les signatures de plusieurs évêques. Toutes acceptent le concile de Chalcédoine, rejettent l'ordination d'Élure, le nomment tyran et usurpateur, tiennent saint Protérius pour martyr, et déclarent communiquer avec ceux de sa communion. Plusieurs repoussent la proposition d'un nouveau concile comme honteuse et dangereuse. Julien de Cos, qui avait été aussi consulté par l'empereur, répondit comme les autres et parle de même. Ainsi firent plusieurs solitaires; nous avons encore, en latin, la lettre de saint Baradat, qui est du 27 août 458 [2].

L'empereur jugea avec raison que le meilleur moyen de donner à Timothée Élure un utile avertissement, était de lui envoyer la réponse qu'il avait lui-même reçue du souverain pontife. Mais Élure

ques modifications et quelques additions, de la lettre aux moines de la Palestine.

1. Sauf peut-être Amphilochius de Side, en Pamphilie, dont nous n'avons plus la lettre, mais qui, tout en condamnant l'intrusion d'Élure, rejetait, dit-on, le concile de Chalcédoine. (Evagre, II, x.) Saint Euloge dit qu'il revint ensuite à de meilleurs sentiments. (Dans Photius, *Biblioth.*, cod. 230.)

2. Toutes ces réponses furent réunies, peut-être par ordre de l'empereur, dans une collection que l'on appelait les *Circulaires*, et que Cassiodore fit traduire en latin par Épiphane. Il nous reste une partie importante de cette traduction (voy. Mansi, t. VII, col. 537 et suiv.); nous n'avons du texte grec que quelques passages conservés par Évagre.

persévéra dans la révolte, et il répliqua par une lettre où il blâmait à la fois la lettre de saint Léon et le concile de Chalcédoine [1].

Ce fut peut-être sur sa demande que l'empereur invita le pape à envoyer des députés à Constantinople pour y soutenir la vérité dans une conférence. Nous voyons que saint Léon ne goûta pas cette proposition. Il en parle dans une de ses épîtres aux évêques d'Égypte exilés [2], puis dans celle qu'il adresse au prince lui-même le 21 mars 458 [3]. « Remettre en question, dit-il, ce qui a été démontré, recommencer ce qui est achevé, et discuter encore ce qui a été défini, n'est-ce pas se refuser à remercier Dieu des résultats obtenus ? » Voulant toutefois répondre aux bonnes intentions du souverain, il ne demande pas mieux que d'envoyer les députés demandés, mais il les enverra pour instruire le peuple, et non pour discuter de nouveau des points que l'on doit considérer désormais comme établis par l'autorité des conciles et par la grâce du Saint-Esprit [4].

Il envoya en effet, au mois d'août suivant, les évêques Domitien et Géminien, porteurs d'une nouvelle lettre pour l'empereur, dans laquelle il insiste encore sur l'inutilité et le danger qu'il y aurait à délibérer perpétuellement sur les questions de dogme. Quand on confie les vérités de la foi à

1. Voy. Évagre, *Hist. eccl.*, l. II, c. x.
2. *Epist.* CLX.
3. *Epist.* CLXII.
4. « ... Non ad confligendum cum hostibus fidei, nec ad certandum contra ullos..., tanquam dubia vel infirma sint quae tanta per Spiritum Sanctum fixit auctoritas. » (*Epist.* CLXII, 3.)

l'habileté des rhéteurs, « il arrive, dit-il, que ce qui est soutenu avec le plus d'éloquence paraît être le plus vrai : mais l'Évangile du Christ n'a pas besoin de ces artifices, car la doctrine de la vérité y est éclairée par sa propre lumière ; et la foi sincère ne recherche pas ce qui flatte l'oreille, car il lui suffit de savoir quel est celui qui enseigne [1] ».

Il est fort probable que Domitien et Geminien s'acquittèrent de leur commission selon les désirs du pape. Celui-ci parle encore de ces deux évêques dans une lettre du 17 juin 460, où il dit qu'il a appris par eux des nouvelles de Constantinople [2] ; ce qui fait croire qu'ils y demeurèrent à peu près jusqu'à cette époque.

Et pendant ce temps-là Élure, malgré son indignité, malgré ses crimes, malgré la réprobation de tous les évêques, se maintenait toujours sur le siège d'Alexandrie, par la protection d'Aspar, le puissant patrice auquel l'empereur Léon devait son élévation au trône d'Orient.

L'année 458 avait vu mourir trois patriarches, Basile d'Antioche, Anatole de Constantinople et Juvénal de Jérusalem. Nous avons vu les deux derniers jouer un grand rôle dans l'histoire de ce temps. Quoique bien différents l'un de l'autre, ils montrent tous deux par leur conduite que l'ambition personnelle, quand elle en vient à mépriser les discrets avertissements de la conscience, ne tarde pas à devenir un vice honteux, et que, si elle conduit

1. *Epist.* CLXIV, 2.
2. *Epist.* CLXX.

quelquefois aux douteux honneurs de ce monde, c'est le plus souvent aux dépens du véritable honneur de la vie.

Acace succéda à Basile, Anastase à Juvénal, et Gennade à Anatole.

L'élection de Gennade à Constantinople devait avoir enfin une salutaire influence sur les affaires de l'Égypte. Le nouveau patriarche avait plus de force de caractère que son prédécesseur : il osa lutter contre le crédit d'Aspar, et il finit par l'emporter sur lui dans l'esprit du prince. Celui-ci se décida, en 460, à publier un édit contre Élure, et Stilas, gouverneur des troupes d'Égypte, reçut l'ordre de le faire sortir d'Alexandrie.

Élure fut donc chassé d'Alexandrie, en même temps que son frère Anatole, et banni, comme autrefois Dioscore, à Gangres en Paphlagonie. Mais il commença aussitôt à intriguer, et, peut-être même avant d'arriver au lieu de son exil, il avait obtenu par l'influence de ses protecteurs la permission de venir à Constantinople, sans doute pour essayer de s'y justifier. C'est ce qui résulte assez clairement des termes mêmes d'une lettre de saint Léon à Gennade. Le pape prévoit aisément les artifices par lesquels Élure, dès son arrivée, va s'efforcer de rentrer en grâce : il affectera de croire qu'il n'a été condamné que pour ses fausses doctrines, il fera une profession de foi très orthodoxe qui ne lui coûtera guère, et par ce moyen, grâce aux menées de son parti, il voudra rentrer en possession de son siège épiscopal. C'est donc au patriarche de Constantinople de veiller, de déjouer les intrigues des ennemis de la foi, et de faire tous ses efforts pour

hâter l'élection d'un nouvel évêque à Alexandrie [1].

Le même jour, il écrivait à l'empereur pour lui mander les mêmes choses [2]. C'est surtout peut-être dans ses lettres aux souverains que l'on peut apprécier le tact et la mesure parfaite que Léon le Grand sut observer, souvent dans les circonstances les plus délicates. Ici comme ailleurs, il rend à l'empereur, fort naturellement et sans aucune flatterie, tous les honneurs qui lui sont dus, et il témoigne au défenseur de l'Église une reconnaissance qui n'a rien d'affecté ; mais on sent dans tous ses discours comme une affirmation latente de l'autorité du chef suprême, qui ne renoncera à aucun de ses droits parce qu'il a conscience de tous ses devoirs.

On ne sait pas si Élure alla en effet à Constantinople : aucun auteur ne le dit, et il est permis d'en douter. Mais il alla à Gangres, et il commença aussitôt à s'y agiter, formant des conciliabules et menaçant de troubler le pays de telle sorte, que l'empereur fut obligé de le reléguer jusque dans la Chersonèse Taurique, que nous appelons aujourd'hui la Crimée. Il n'en devait sortir qu'en 476, grâce à la faveur de l'usurpateur Basilisque, pour recommencer à diviser et à bouleverser l'église d'Alexandrie, jusqu'au jour où une mort tragique et volontaire vint mettre fin à ses turbulentes entreprises [3].

1. *Epist.* CLXX. Elle est du 17 juin 460.
2. *Epist.* CLXIX.
3. Liberatus, *Breviarium*, c. XVI : « Postquam ergo imperator Zenon reversus est ad imperium, Timotheus Aelurus metuens zelum quem habebat circum Chalcedonense concilium... ab humana vita, hausto veneno, solutus est. Dicunt

Selon les désirs du pape, l'empereur Léon chargea le gouverneur Stilas de faire élire par le clergé et par le peuple d'Alexandrie un nouvel évêque, qui fût digne de succéder à saint Protérius tant par l'orthodoxie de sa foi que par la dignité de sa vie. Le choix de tous se porta sur un autre Timothée, surnommé Solophaciole, ou en grec Leucos, c'est-à-dire *le Blanc,* qui fut ordonné par Théophile et neuf autres évêques, vers le mois de juillet de l'année 460. C'était un ancien solitaire du monastère de Canope[1], très digne de l'épiscopat, connu et aimé de tous pour sa grande bonté.

Son élection fut une cause de joie et de soulagement général. Il s'empressa de l'annoncer au souverain pontife, ainsi que les dix évêques qui l'avaient ordonné, ainsi que tout le clergé d'Alexandrie. Nous avons encore les trois réponses que saint Léon fit à ces trois épîtres, et ce sont les dernières lettres que nous possédions de lui[2]. Elles sont du 18 août. Elles contiennent de salutaires conseils, de fortes et sages recommandations pour l'avenir, mais ce sont aussi des hymnes d'action de grâces. Parvenu au terme d'une longue carrière, d'une vie consacrée tout entière à l'accomplissement courageux et désintéressé des devoirs les plus grands, les plus beaux et les plus difficiles, le saint pontife semble s'écrier à son tour, comme autrefois le vieillard Siméon : « Seigneur, congédiez maintenant votre serviteur : il a vu enfin la paix rendue à votre Église. »

vero sequaces ejus praescisse eum diem mortis suae; et re vera, quia se veneno parabat interficere, sciebat. »

1. C'est à Canope qu'il se réfugia plus tard, lorsque Basilisque eut rendu à Élure le siège d'Alexandrie.

2. *Epist.* CLXXI, CLXXII, CLXXIII.

L'Église devait jouir de cette paix pendant seize ans, après lesquels, sous le règne de l'impie Basilisque, Timothée Solophaciole se vit à son tour chassé de sa ville épiscopale et remplacé par d'indignes successeurs, Timothée Élure et Pierre Mongus. Mais le retour de Zénon le ramena enfin sur son siège, où il resta jusqu'à la fin de sa vie.

VIII

MORT ET SÉPULTURE DE SAINT LÉON. SON CARACTÈRE ET SON ŒUVRE.

Saint Léon mourut en 461, après avoir gouverné l'Église pendant vingt et un ans. Nous n'avons aucun détail sur ses derniers moments. On sait seulement qu'il est mort le 10 novembre [1], et sa fête se trouve à ce jour dans plusieurs anciens martyrologes, ainsi que dans le bréviaire parisien. On l'a célébrée aussi autrefois le 28 juin et à d'autres dates encore ; aujourd'hui elle est fixée au 11 avril [2], jour adopté par le bréviaire romain.

Son corps reposa d'abord sous le portique de la basilique de Saint-Pierre [3], où l'on croit qu'aucun pape n'avait été déposé avant lui [4]. Mais, après lui, plusieurs de ses successeurs choisirent le même lieu de sépulture.

1. Voy. Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, ann. 461 ; — Grisar, *Hist. des papes*, trad. Ledos, t. I, l. I, p. 333, note 1.
2. Jaffé, *Ibid.* ; — Rossi, dans le *Bull. di arch. crist.*, s. I, t. II, p. 56.
3. Voy. Anastase le Bibliothécaire, *Hist. de vitis roman. pontif.*, c. XLVII.
4. Voy. Aringhi, *Roma subterranea*, lib. II, c. VIII.

Plus tard, à la fin du VII[e] siècle, le pape Serge I[er] le fit transporter dans l'intérieur de l'église [1], où il lui consacra un autel surmonté de sa statue, et il composa pour lui une belle épitaphe en distiques élégiaques qu'il fit graver sur son tombeau. C'est un témoignage touchant de la sincère admiration de ce pontife pour son prédécesseur; et comme elle est, de plus, élégamment écrite, il n'est pas sans intérêt d'en traduire ici quelques vers : « De même qu'autrefois le grand Léon, comme un pasteur, gardait l'enceinte et le troupeau du Christ, et qu'il était comme le portier du temple, il nous rappelle aujourd'hui, de son tombeau, ce qu'il faisait pendant sa vie, empêchant le loup de pénétrer par ruse dans la bergerie de Dieu pour la ravager. Nous en trouvons un témoignage dans les livres qu'il a écrits pour l'enseignement de la vérité, qui sont l'amour des âmes pieuses et la terreur des méchants. Il a rugi comme un lion et glacé d'épouvante le cœur des bêtes féroces, et les brebis ont suivi les ordres de leur pasteur [2]. »

Au XII[e] siècle, les restes des papes Léon II, Léon III et Léon IV furent transportés au même endroit, où ils restèrent jusqu'en 1607. Le 20 mai de

1. Voy. Anastase, *Ibid.*, LXXXVI ; — Aringhi, *Ibid.*

2. « ... Sed dudum ut pastor magnus Leo septa gregemque
Christicolam servans janitor arcis erat,
Commonet e tumulo quod gesserat ipse superstes,
Ne lupus insidians vastet ovile Dei.
Testantur missi pro recto dogmate libri,
Quos pia corda colunt, quos mala turba timet.
Rugiit, et pavida stupuerunt corda ferarum,
Pastorisque sui jussa sequuntur oves... »

(Cette épitaphe est reproduite dans Gruter et Mabillon, *Analect.*, III, p. 43; dans Quesnel, *Dissert.* I[a], t. II, col. 599 de l'éd. des Ballerini; dans Arendt, *Leo der Grosse*, 1835, p. 404; etc.)

cette année, sous le pontificat de Paul V, on exhuma les corps des quatre Léons, et, le 27 du même mois, on les plaça dans la nouvelle église de Saint-Pierre, sous un autel. Enfin Innocent X fit consacrer dans cette église une chapelle à saint Léon, afin d'y mettre le corps de Léon Ier; mais la translation n'eut lieu qu'en 1715, sous Clément XI[1].

« On prétend, dit Tillemont[2], avoir à Périgueux le corps de ce saint pape; mais c'est apparemment de quelque autre saint de même nom. On ajoute qu'il y a aussi de ses reliques à Würtzbourg en Allemagne, et à Sens, où il y a eu un saint évêque du même nom[3]. »

La réputation de sainteté du pape Léon Ier fut générale et incontestée, et son culte a commencé aussitôt après sa mort : dès le ve ou le vie siècle, son nom fut ajouté au martyrologe hiéronymien.

Des témoignages fort anciens lui attribuent la construction ou l'embellissement de diverses églises dans la ville de Rome ou aux environs; ce qui montre que son extrême activité n'était pas absorbée tout entière par les difficultés énormes du gouvernement spirituel de la société chrétienne, et qu'il trouvait encore le temps de penser à tous les besoins du culte dans son diocèse[4]. Il paraît avoir porté le plus grand

1. Voy. Aringhi, *ibid.*; — Quesnel, *Dissert. Ia*, et la note des Ballerini, t. II, col. 605.

2. *Saint Léon*, CLXXIII.

3. Sur les reliques de Würtzbourg et de Périgueux, voy. aussi Quesnel, *ibid.*, col. 602.

4. Il avait, dit-on, fait construire une église célèbre dédiée au pape saint Corneille, près du cimetière de Saint-Calixte, et fait faire une voûte à Saint-Jean de Latran. Il avait fait rebâtir celle où reposait le corps de saint Laurent, ainsi que celle de Saint-Paul, qui avait été endommagée par la foudre. Dans cette

intérêt à l'ordre des cérémonies, en particulier à la liturgie; et l'on croit qu'il est l'auteur de plusieurs des prières que les prêtres, aujourd'hui encore, récitent tous les jours à la messe[1].

Ses successeurs furent dignes de lui. Le premier fut Hilaire, ce courageux diacre que nous avons vu, au conciliabule d'Éphèse, lutter vaillamment, au

dernière, il avait fait représenter Notre-Seigneur entouré des vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse; et l'on voit encore à Saint-Paul hors les murs une antique mosaïque qui répond à cette description, et dont le style et les inscriptions montrent bien, malgré les restaurations, qu'elle remonte au pontificat de Léon Ier. (Voy. *Éléments d'archéologie chrétienne,* par H. Marucchi. t. III (1902), pp. 138-139; la mosaïque est représentée p. 139.) Saint Léon avait encore embelli la voûte de l'église de Saint-Pierre et fait élever devant celle de Saint-Paul une fontaine où les fidèles pouvaient se laver les mains avant d'entrer. (Voy. Anastase, c. XLVII; Baronius, ann. 461; Tillemont, *Saint-Léon*, CLXXIII.) Pour l'antique statue de saint Pierre de la basilique Vaticane. que l'on a prétendu, sans fondement, être une statue de Jupiter capitolin transformée par saint Léon. en reconnaissance de la délivrance de Rome au temps d'Attila, voy. Grisar, t. I, liv. I, p. 413.

1. Ainsi, d'après le bréviaire romain, il a ajouté à l'une des prières qui suivent la consécration les mots : *Sanctum sacrificium, immaculatam hostiam*, qui la terminent aujourd'hui. On croit que le commencement d'une des oraisons qui précèdent la consécration, *Hanc igitur oblationem. etc.*, a été composé par lui. On croit aussi que c'est lui qui a introduit l'usage de dire, vers la fin de la messe : *Ite, missa est*, ou *Benedicamus Domino*, avec le répons : *Deo gratias.* — Le P. Bianchini, de l'Oratoire, a publié sous le nom de saint Léon, en 1735, un sacramentaire très ancien et extrêmement intéressant, tiré d'un manuscrit de la bibliothèque du chapitre de Vérone. Il est bien douteux qu'il soit entièrement de lui, mais il est probable qu'il contient plus d'une oraison de sa composition; et d'autre part, il suffit de comparer ce sacramentaire avec le missel romain qui est en usage de nos jours, pour s'assurer que plus d'un passage leur est commun. Les Ballerini, entre autres, en ont reproduit le texte, précédé d'une préface, au commencement du tome II de leur édition de saint Léon.

nom du souverain pontife, pour la vérité contre cette assemblée de brigands.

Mais parmi cette suite de grands et saints papes qui sont l'honneur de l'Église, saint Léon restera toujours un des plus grands, tant par son caractère, ses hautes capacités et la puissance de son intelligence, que par l'œuvre considérable qu'il a accomplie.

Son caractère, nous aimerions sans doute à le pénétrer un peu davantage : il a quelque chose d'impersonnel. Son extrême modestie, l'absence complète d'ambition vulgaire et intéressée, son dévouement absolu à la noble cause à laquelle il a consacré sa vie, font que l'homme disparaît presque devant le pape; mais le pape apparaît dans toute sa grandeur, qui a quelque chose de surhumain [1].

Il parle comme il agit, toujours en souverain pontife, ordonnant et décidant comme il a le devoir de le faire, avec autant de simplicité qu'il en aurait mis à obéir si Dieu l'avait appelé à un poste moins élevé.

Dans les luttes qu'il a eu à soutenir, au milieu des crises que l'Église a traversées de son temps, et avec des adversaires comme ceux qu'il a rencontrés, les

1. Répondant aux étranges attaques des protestants du XVIIe siècle, Bossuet s'écrie : « Peut-on seulement songer aux lettres et aux sermons où saint Léon inspire encore aujourd'hui avec tant de force à ses lecteurs la foi en Jésus-Christ, et croire qu'un Antéchrist en ait été l'auteur ? Mais quel autre pape a combattu avec plus de vigueur les ennemis de Jésus-Christ, a soutenu avec plus de zèle et la grâce chrétienne et la doctrine ecclésiastique, et enfin a donné au monde une plus saine doctrine avec plus de saints exemples? » (*Hist. des variations*, l. XIII, ch. XX.)

qualités les plus nécessaires étaient sans contredit une intelligence claire, une décision sûre, une autorité et une fermeté inébranlables. Ce sont aussi celles qui frappent le plus dans son caractère, et qui paraissent à tout instant dans les actes de sa vie. Sa fermeté était douce d'ordinaire, sans rien de froissant ni de despotique, mais invariable le plus souvent; car il ne se payait pas de mots, et il n'acceptait le fait accompli qu'à bon escient et pour des raisons très sérieuses : autrement il était capable, quand il le fallait, de persévérer dans ses résolutions envers et contre tout, dans les circonstances même les plus défavorables, malgré les difficultés et l'inégalité apparente de la lutte, malgré le nombre, la puissance et l'habileté de ses ennemis, qu'il bravait au besoin avec une tranquillité intrépide.

Ses lettres parlent le langage d'un véritable chef, qui est bien éloigné de tirer une vaine gloire de l'autorité qu'il a reçue, qui sent tout le poids de la responsabilité qu'il a acceptée, avec un courage modeste mais sûr de soi, parce qu'il s'en savait digne, et qui est bien décidé à ne la jamais trahir, fût-ce dans les plus petites choses.

Dans ses sermons, dont nous avons eu moins souvent l'occasion de parler, le ton est assez différent. On y sent les mêmes qualités dominantes, mais modifiées par les circonstances. Là, ce n'est plus le pape qui parle pour maintenir au loin l'unité de la foi et de la discipline, pour encourager ses défenseurs et leur donner les instructions nécessaires, pour combattre ses adversaires souvent redoutables; c'est l'évêque de Rome, c'est le pasteur d'un diocèse qui s'adresse à ses ouailles, avec une simplicité toujours

mêlée de dignité, mais pleine aussi d'intimité et de tendresse. Il sait que parmi elles sont beaucoup d'âmes simples et de bonne volonté, exposées à pécher par légèreté et par faiblesse plus que par orgueil ou par ambition, et il leur parle en conséquence. S'il leur reproche leurs fautes, avec sévérité quelquefois, c'est en même temps d'un ton tout paternel. C'est aussi avec la sollicitude d'un père qu'il prend soin de les défendre contre la contagion des diverses erreurs qui avaient gagné une partie du peuple de Rome : comme il a expliqué le dogme dans plusieurs lettres magistrales destinées à éclairer les évêques et à servir de règles aux conciles, il l'explique ici, en termes plus familiers, aux groupes de fidèles assemblés pour l'écouter ; et il y revient souvent, sans se lasser ; et il excelle à montrer sans effort combien la vérité est belle et aimable, combien, même dans les mystères qui dépassent notre raison, elle est plus propre que les erreurs les plus spécieuses à satisfaire notre esprit et notre cœur.

L'éloquence de saint Léon satisfait et touche constamment l'un et l'autre, et cela par les moyens les plus simples en apparence. Soit qu'il démontre un point de dogme, qu'il expose la morale chrétienne, ou qu'à propos d'une des fêtes de l'année il raconte un épisode de la vie du Sauveur, il nous fait paraître, avec une évidence qui semble toute naturelle et une poésie qui captive, toute l'utilité spirituelle que nous pouvons et que nous devons en retirer.

Ses grands et lointains devoirs ne lui faisaient donc pas oublier ceux qu'il appelle si souvent « mes bien-aimés », et qu'il paraît véritablement avoir aimés comme ses enfants.

La noble simplicité de son caractère se retrouve dans son style, dont toute la beauté vient de la sublimité des sujets qu'il traite, de la force et de la sincérité de ses convictions, de la droiture parfaite de ses intentions, enfin de la justesse et de la lucidité merveilleuses de son esprit. Aucun artifice de rhétorique, aucune combinaison ingénieuse de mots ou de pensées : dans sa langue claire, sobre, et d'une majesté austère, il laisse les idées parler d'elles-mêmes et il n'en est que plus persuasif.

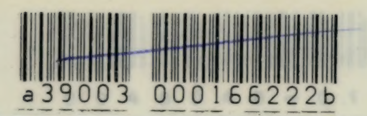
Il fallait un homme de cette autorité pour rasséréner la société désorientée par les malheurs publics et prête à se jeter dans tous les excès, comme il arrive aux époques de crise ; il le fallait pour maintenir l'Église dans la bonne voie, dans un temps où les vérités les plus solidement fondées sur l'Écriture et les plus clairement confirmées par les conciles étaient de nouveau attaquées ou dénaturées par l'audace des novateurs, tandis que le schisme se préparait dans l'ombre, organisé peu à peu par une ambition mal déguisée.

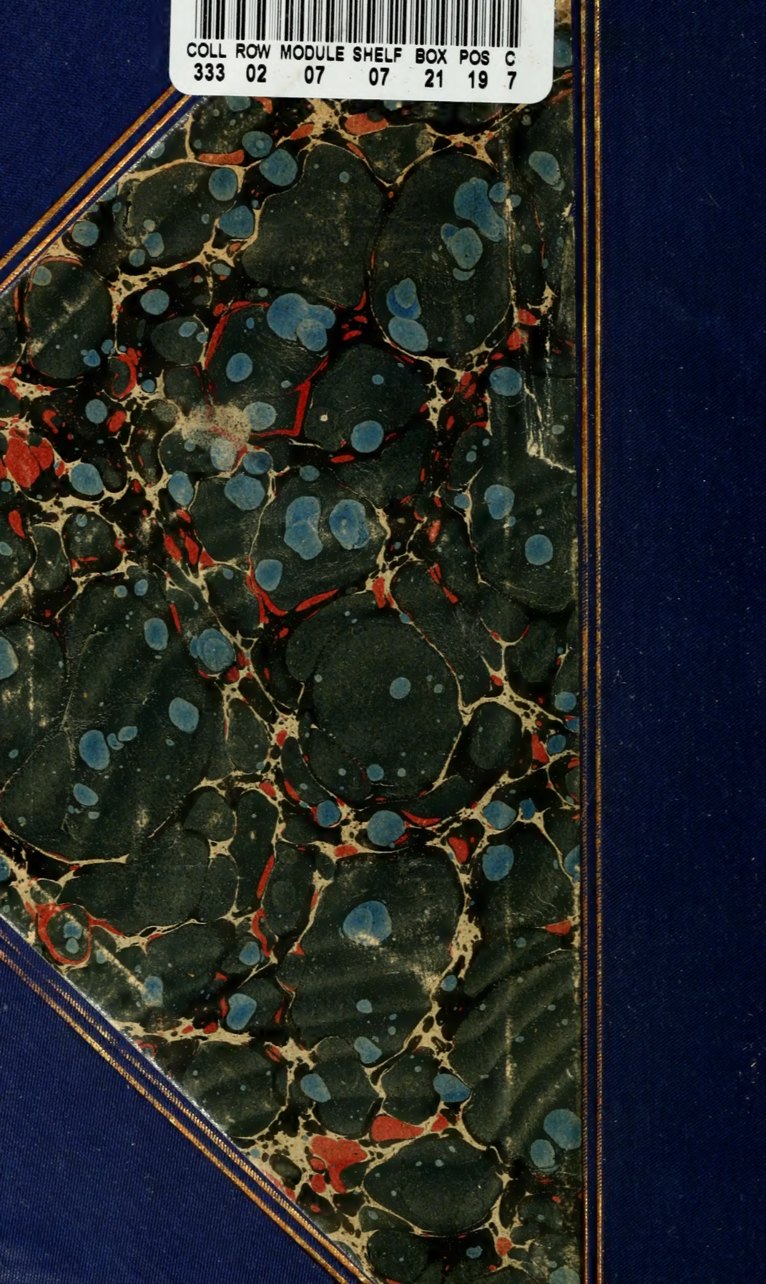
La parole de saint Léon n'a point été écoutée par les obstinés, par les fils de la perdition ; et pourtant elle a la saveur de la parole divine, et elle a été ratifiée par l'Église universelle, qui rendait déjà par là un très sensible hommage à l'infaillibilité du souverain pontife. Puisqu'elle nous est parvenue à travers les siècles, nous devons la suivre, aujourd'hui encore, comme un guide parfaitement sûr, en redisant avec confiance : « Dieu nous a parlé par la bouche de ses saints [1]. »

1. Luc., I, 70.

TABLE DES MATIÈRES

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.


a39003 000166222b


COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 07 07 21 19 7